



Citoyenneté et
Immigration Canada

Citizenship and
Immigration Canada

Évaluation du Programme des étudiants étrangers

Division de l'évaluation

Juillet 2010



Canada

Ci4-53/2010F-PDF

978-1-100-95966-5

Numéro de référence : ER201103_04F

Table des matières

Sommaire	i
Évaluation du Programme des étudiants étrangers (PEE) – Réponse de la direction	v
1. Contexte	1
1.1. Introduction	1
1.2. Structure du rapport	1
1.3. Description du programme	1
1.3.1. Contexte relatif au programme et aux politiques	1
1.3.2. Objectifs	4
1.3.3. Description du programme	4
1.3.4. Rôles et responsabilités	5
1.3.5. Ressources	7
1.3.6. Profil des étudiants étrangers au Canada	7
2. Cadre d'évaluation et méthodologie	11
2.1. Cadre d'évaluation	11
2.2. Méthodologie	12
2.2.1. Examen de documents	12
2.2.2. Entrevues	12
2.2.3. Enquêtes	12
2.2.4. Analyse des données administratives	13
2.2.5. Recension des écrits	13
2.3. Limites	14
3. Résultats	15
3.1. Pertinence	15
3.1.1. Utilité du programme des étudiants étrangers	15
3.1.2. Harmonisation avec les objectifs et les priorités du gouvernement fédéral, de CIC, d'autres ministères et des provinces et territoires	15
3.1.3. Rôle du gouvernement fédéral	16
3.2. Rendement	17
3.2.1. Avantages sociaux, culturels et économiques	17
3.2.2. Compétitivité à l'échelle mondiale	20
3.2.3. Intégrité du programme	25
3.2.4. Gestion et prestation du programme	35
3.2.5. Traitement des demandes	39
4. Conclusions	47
4.1. Principales conclusions	47
Appendice A : Cadre d'évaluation – modèle logique et matrice d'évaluation	51
Appendice B : Guides d'entrevue	59
Appendice C : Le Canada au premier rang : L'enquête de 2009 sur les étudiants étrangers, BCEI	67
Appendice D : Enquête auprès des bureaux à l'étranger de CIC	68
Appendice E : Enquête auprès des établissements d'enseignement	83
Appendice F : Sondage réalisé auprès des employeurs	92

Sommaire

Contexte relatif au programme et aux politiques

Les étudiants étrangers sont intéressants pour le Canada en raison de la contribution économique, sociale et culturelle qu'ils apportent aux établissements d'enseignement où ils font leurs études, aux organisations au sein desquelles ils travaillent et aux collectivités dans lesquelles ils vivent. La scolarité et l'expérience de travail qu'ils acquièrent au Canada en font aussi des immigrants éventuels recherchés.

Le Programme des étudiants étrangers de CIC évolue depuis l'entrée en vigueur, en 2002, de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) qui a pour objectif, notamment, de faciliter l'entrée des résidents temporaires au Canada. Les modifications qui ont été apportées ultérieurement aux politiques et aux programmes concernant les étudiants étrangers visaient à faciliter l'accès de ces derniers aux possibilités d'études et d'emploi ainsi que leur transition éventuelle à la résidence permanente.

Le règlement d'application de la LIPR précise qui peut étudier au Canada avec ou sans permis d'études, les conditions d'accès au marché du travail et les exigences relatives au traitement des demandes, en plus de donner une définition juridique du terme « études ». Au Canada toutefois, l'éducation relève des provinces et des territoires, de sorte que le gouvernement fédéral n'a pas compétence pour réglementer la qualité de l'éducation ou des établissements d'enseignement.

Objectifs de l'évaluation et méthodologie

S'appuyant sur un cadre d'évaluation, CIC a procédé à l'examen du Programme des étudiants étrangers (PEE) afin d'en mesurer la pertinence et le rendement. Plusieurs approches et sources de données ont été utilisées à cette fin, y compris des méthodes de recherche qualitative et quantitative. Les conclusions présentées ici portent sur les résultats du PEE enregistrés de 2003 à 2008 (après l'entrée en vigueur de la LIPR), soit la période visée par le rapport.

Profil des étudiants étrangers au Canada

Le Canada accueille de plus en plus d'étudiants étrangers, leur nombre étant passé de 69 712 en 2003 à 79 509 en 2008, et ce groupe d'arrivants compte toujours plus d'hommes que de femmes. En 2008, les étudiants de niveau universitaire comptaient pour la plus grande part de cette cohorte, suivis de ceux du niveau primaire-secondaire (39 % et 25 %, respectivement).

La Corée du Sud et la Chine sont demeurées les deux premiers pays sources durant toute la période visée (pour 35 % des étudiants étrangers arrivés en 2008), tandis que l'Ontario et la Colombie-Britannique (C.-B.) ont été les deux provinces de destination les plus populaires (pour 66 % des étudiants étrangers arrivés en 2008).

Les étudiants étrangers sont de plus en plus nombreux à participer aux programmes de permis de travail. Le nombre de permis de travail hors campus délivrés a augmenté de 731 en 2004 à 16 525 en 2008, tandis que le nombre de permis de travail postdiplôme délivrés est passé de 2 808 en 2003 à 17 810 en 2008.

Résumé des conclusions

Pertinence

- En général, les partenaires et les intervenants estiment que le Programme des étudiants étrangers (PEE) répond à un besoin indiscutable, soulignant les nombreux avantages sociaux, culturels et économiques associés à la présence d'étudiants étrangers au Canada.
- Le PEE cadre avec les objectifs et les priorités du gouvernement du Canada et de CIC, et il est compatible avec les activités des provinces et des territoires. Les ministères responsables – CIC, le MAECI et l'ASFC – gagneraient cependant à harmoniser certains objectifs de leurs programmes et politiques.
- Le gouvernement fédéral joue un rôle approprié dans le secteur de l'éducation internationale, étant donné qu'il a pour mandat d'appuyer la sécurité nationale, le commerce international et l'économie du Canada.

Rendement

Avantages sociaux, culturels et économiques

- Les retombées associées à la présence d'étudiants étrangers au Canada sont considérables, qu'il s'agisse de revenus supplémentaires pour les établissements d'enseignement et les collectivités ou d'une plus grande diversité dans les environnements d'apprentissage et les petites collectivités.
- Les étudiants étrangers apportent une contribution importante au Canada sur le plan économique. Selon une étude récente commandée par le MAECI, les dépenses des étudiants étrangers ont totalisé plus de 6,5 milliards de dollars en 2008 et l'éducation internationale compterait parmi les secteurs d'exportation les plus profitables du Canada.
- Les retombées économiques à long terme sont également reconnues. Mais si de plus en plus d'étudiants étrangers choisissent de travailler ou de vivre au pays après l'obtention du diplôme, ils sont encore relativement peu nombreux par rapport à la population totale d'étudiants étrangers au Canada.

Compétitivité à l'échelle mondiale

- Bien qu'il offre un éventail compétitif de possibilités d'études et d'emploi, le Canada voit ses principaux concurrents accueillir une plus grande part des effectifs d'étudiants étrangers à l'échelle internationale. Des problèmes liés au traitement des demandes de permis d'études et à la promotion feraient entrave à la compétitivité mondiale du Canada.
- Les étudiants étrangers considèrent que la qualité de l'éducation est le facteur le plus important dans leur décision quant au pays dans lequel ils étudieront. Quoique dans une mesure moindre, les chances de décrocher un emploi après l'obtention du diplôme et d'obtenir la résidence permanente sont également prises en considération par nombre d'étudiants.
- Les étudiants étrangers tirent profit des possibilités d'emploi au Canada, comme en témoigne la hausse continue du nombre de permis de travail hors campus et postdiplôme qui sont délivrés chaque année. L'étendue et la qualité de l'expérience de travail acquise par ces étudiants sont toutefois moins bien connues.

Intégrité du programme

- L'actuel cadre stratégique de CIC rend le Programme des étudiants étrangers vulnérable à une utilisation abusive. Les étudiants non authentiques et les établissements d'enseignement douteux représentent les principaux risques associés aux demandes de permis d'études.
- CIC ne dispose pas d'un répertoire complet des établissements d'enseignement légitimes au Canada ni des pouvoirs nécessaires pour assurer la qualité des services offerts.
- En général, des cas de fraude et d'utilisation abusive sont détectés dans le cadre du PEE. Sans données et sans mécanisme uniforme de rapport, on ne peut connaître l'ampleur exacte du problème, et les mesures visant à atténuer le risque de fraude et d'abus sont assez variées.
- Outre CIC, de nombreux partenaires et intervenants estiment que la prise de décisions relative aux demandes de permis d'études n'est pas uniforme. Les activités d'assurance de la qualité effectuées à l'échelle du Ministère ne sont pas normalisées, d'où la difficulté d'évaluer d'une manière objective la qualité globale de la prise de décisions.

Gestion et prestation du programme

- Les partenaires et les intervenants montrent une compréhension uniforme des objectifs du Programme des étudiants étrangers, mais comprennent moins bien leurs rôles et leurs responsabilités.
- L'administration centrale (AC) et les bureaux régionaux de CIC sont satisfaits de la communication et de l'échange d'information au sein de l'organisation. Les résultats semblent toutefois indiquer que la communication et l'échange d'information entre les bureaux des visas à l'étranger sont rares, de même qu'entre les bureaux des visas et d'autres secteurs de CIC.
- Bien que l'information et le soutien offerts au sein de CIC et aux établissements d'enseignement soient utiles en général, des problèmes ont été signalés en lien avec la pertinence et la prestation en temps opportun. Fait intéressant, les bureaux des visas disent avoir besoin d'information et de soutien au sujet des programmes d'études et des établissements d'enseignement authentiques et non authentiques.
- Les intervenants sont favorables aux changements concernant l'accès aux possibilités d'études et d'emploi au Canada. Certains ont cependant éprouvé des difficultés avec le processus de demande de permis d'études et de travail.

Traitement des demandes

- En 2008, 65 % des demandes de permis d'études ont été réglées dans un délai de 28 jours dans les bureaux des visas à l'étranger. Les résultats laissent sous-entendre que les délais de traitement au Canada sont longs.
- Les délais de traitement et les taux de refus relatifs aux demandes de permis d'études réglées à l'étranger varient considérablement entre les bureaux des visas. La possibilité de fraude, le type d'établissement d'enseignement ainsi que les exigences en matière de visa et d'examen médical constituent d'importants facteurs de cette variabilité.
- Le coût global du Programme des étudiants étrangers, comparativement à celui des autres programmes des résidents temporaires, reflète le niveau d'effort et le temps nécessaires pour traiter les demandes de permis d'études.

Conclusions

Un certain nombre de partenaires, qui ont tous des objectifs distincts, sont responsables de différents aspects du PEE. Trois grands thèmes ressortent de l'évaluation : la compétitivité du PEE à l'échelle mondiale, l'intégrité du Programme et la capacité de traitement de CIC. Les résultats montrent par ailleurs que des liens peuvent être établis entre ces thèmes et la contribution des divers partenaires aux résultats du Programme. Ainsi, la compétitivité du PEE à l'échelle mondiale est liée à la capacité de traitement de CIC, aux activités de promotion du MAECI et à la qualité de l'éducation, ce dernier secteur relevant des provinces et des territoires. Il ressort aussi que des facteurs relatifs à l'intégrité, comme la fraude, peuvent avoir une incidence sur la capacité de traitement de CIC.

Évaluation du Programme des étudiants étrangers (PEE) - Réponse de la direction

Principale conclusion	Réponse	Mesure	Responsabilité	Date de mise en œuvre
I. Pertinence du Programme				
Les partenaires et les intervenants estiment que le PEE répond à un besoin indiscutable, soulignant les nombreux avantages sociaux, culturels et économiques associés à la présence d'étudiants étrangers au Canada.	CIC accepte cette conclusion.	Aucune mesure n'est requise.	Immigration	S.O.
Bien que le PEE cadre avec les objectifs généraux du gouvernement fédéral et des autres ministères, il faut composer avec les divers mandats des ministères responsables (CIC, MAECI et ASFC) qui peuvent, par moments, être conflictuels.	CIC continuera à travailler avec les ministères impliqués dans le dossier des étudiants étrangers afin de gérer les priorités divergentes, par le truchement de forums tels que le Comité consultatif sur les étudiants internationaux et l'immigration (CCEII) et le Comité consultatif fédéral-provincial sur les activités internationales liées à l'éducation (CCFPAIE).	En juin 2010, CIC a obtenu l'autorisation d'amorcer des négociations avec les provinces et les territoires sur la gestion conjointe du PEE, particulièrement dans le but d'accroître l'intégrité du Programme. Partant, CIC établira un groupe de travail ponctuel multilatéral formé de représentants des ministères provinciaux et territoriaux de l'éducation et de l'immigration, du MAECI et de l'ASFC.	Immigration	Automne 2010
II. Avantages				
La venue d'étudiants étrangers constitue une source de revenus pour les établissements d'enseignement et les collectivités et engendre des retombées économiques considérables pour une grande partie du Canada.	CIC accepte cette conclusion.	Aucune mesure n'est requise.	Immigration/ DGGOC/RI	S.O.

Principale conclusion	Réponse	Mesure	Responsabilité	Date de mise en œuvre
<p>On reconnaît de plus en plus les avantages économiques à long terme liés à la présence d'étudiants étrangers au Canada en raison de leur intérêt possible pour l'immigration et l'intégration. Si un nombre croissant d'étudiants étrangers choisissent de travailler ou de vivre au pays après l'obtention du diplôme, ils sont encore relativement peu nombreux par rapport à la population totale d'étudiants étrangers au Canada.</p>	<p>Le nombre d'étudiants étrangers qui obtiennent la résidence permanente a augmenté depuis la création de la catégorie de l'expérience canadienne (CEC) en septembre 2008. Quelque 3 000 demandes d'étudiants ont été reçues au titre de la CEC en 2009. Le taux d'admission devrait augmenter en 2010 et au cours des années suivantes.</p> <p>De plus, les provinces enregistrent une hausse continue du taux d'admission d'étudiants étrangers au titre de leurs programmes des candidats des provinces (PCP) respectifs. La Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve comptent déjà des étudiants parmi leurs candidats.</p> <p>Soulignons que, par son volet axé sur les étudiants, le PCP vise à garder les étudiants étrangers qui vivent et travaillent dans une province particulière, tandis que la CEC permet aux demandeurs de s'établir dans la province ou le territoire de leur choix.</p> <p>Il importe de préciser aussi que le retour d'étudiants étrangers dans leur pays d'origine comporte des avantages pour le Canada, qui profite ainsi d'un renforcement des liens économiques, sociaux et culturels avec ces pays.</p>	<p>CIC continuera à surveiller les programmes existants ainsi que les tendances en ce qui concerne l'accès des étudiants étrangers au marché du travail après l'obtention du diplôme et leur transition à la résidence permanente (continu).</p>	<p>Immigration / Communications / DGGOC/RI</p>	<p>S.O.</p>

Principale conclusion	Réponse	Mesure	Responsabilité	Date de mise en œuvre
III. Compétitivité à l'échelle mondiale				
<p>Bien que les étudiants étrangers trouvent au Canada des possibilités d'études et d'emploi comparables à celles offertes dans d'autres pays d'accueil, ceux-ci sont toujours plus performants que le Canada.</p> <ul style="list-style-type: none"> Des problèmes liés à la promotion et au traitement des demandes de permis d'études feraient entrave à la compétitivité du Canada. 	<p>De concert avec les provinces et les territoires, le gouvernement fédéral travaille à rehausser le statut du Canada comme destination de choix pour les étudiants étrangers. Le lancement récent de la marque Imagine Éducation au/in Canada de même que l'effort accru de coopération et de coordination entre le MAECI et les ministères provinciaux-territoriaux de l'éducation devraient aider le Canada à être plus concurrentiel dans le secteur de l'éducation internationale.</p> <p>Au chapitre du traitement des demandes, les délais de CIC sont concurrentiels : près de 70 % des demandes de permis d'études sont réglées dans un délai de 28 jours. Les examens médicaux, les vérifications des antécédents criminels et la vérification de la bonne foi sont des facteurs qui peuvent influencer sur le temps de traitement. Dans les pays concurrents comme l'Australie, le R.-U. et les É.-U., le délai de traitement moyen varie de quatre à six semaines.</p> <p>CIC mène des projets pilotes dans quelques missions afin de réduire encore le temps de traitement et de simplifier le processus général de demande (p. ex. le Programme de partenariat étudiant en Inde et les examens médicaux préalables en Chine).</p> <p>CIC continuera à étudier diverses options pour simplifier le processus de demande et raccourcir encore le délai de traitement, dans la mesure du possible.</p>	<p>Promotion La promotion de l'éducation internationale relève du MAECI ainsi que des provinces et territoires.</p> <p>Traitement CIC a récemment mis en œuvre un ensemble de services en ligne pour les demandes de permis d'études et de travail présentées par les étudiants étrangers au Canada. Des services en ligne de demande de permis d'études à l'étranger seront mis à l'essai en 2010-2011 dans quelques pays dont les ressortissants sont dispensés de l'obligation de visa.</p>	<p>Promotion : MAECI</p> <p>Traitement : BIS/RI/RTC</p>	<p>Promotion : S.O.</p> <p>Traitement : Automne 2010</p>

Principale conclusion	Réponse	Mesure	Responsabilité	Date de mise en œuvre
IV. Intégrité du Programme				
<p>Le cadre de politique de CIC et les lacunes présentes dans la structure du programme rendent le PEE vulnérable aux abus.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les étudiants étrangers ne sont pas tenus par la <i>Loi</i> de suivre un programme d'études une fois au Canada. • CIC n'a pas de liste officielle des établissements d'enseignement légitimes au Canada. 	CIC accepte cette conclusion.	<p>À l'automne 2010, CIC entamera des négociations avec les provinces et les territoires en vue de conclure des protocoles d'entente ou des accords bilatéraux sur la gestion conjointe du PEE. Dans le cadre de cet exercice, CIC :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. proposera des modifications réglementaires visant à obliger les étudiants étrangers à étudier une fois au Canada; 2. demandera aux provinces et territoires de lui fournir une liste des établissements d'enseignement légitimes. 	Immigration	Automne 2011
<p>Des cas de fraude et d'utilisation abusive sont détectés dans le cadre du PEE. Sans données et sans mécanisme uniforme de rapport, on ne peut déterminer l'ampleur exacte du problème et son incidence sur l'intégrité du Programme.</p>	CIC accepte cette conclusion.	<p>Dans le cadre des travaux qui seront réalisés avec les provinces et les territoires, CIC prévoit améliorer la vérification préalable des établissements d'enseignement et la surveillance des étudiants après l'arrivée. Ces initiatives devraient réduire le niveau de fraude en plus d'améliorer la saisie des données et la communication des résultats sur la conformité au sein du Programme.</p>	Immigration	Automne 2011
<p>Les activités d'assurance de la qualité effectuées à l'échelle du Ministère ne sont pas normalisées, d'où la difficulté d'évaluer la qualité et l'uniformité de la prise de décisions.</p>	<p>CIC reconnaît l'importance d'assurer une prestation uniforme de tous ses programmes. Dans le cadre de ses efforts pour moderniser le modèle de prestation des services, le Ministère veillera à ce que l'assurance de la qualité soit une composante clé du nouveau modèle et à ce qu'elle soit appliquée d'une manière uniforme en tenant compte des risques afin de renforcer l'intégrité du Programme.</p>	<p>Un cadre provisoire d'assurance de la qualité fait présentement l'objet de consultations avec les autres directions générales de CIC et sera présenté à la haute direction en septembre. Le cadre prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des exigences obligatoires en matière de rapport; • une fonction d'analyse centralisée afin de tirer profit de l'expérience et des pratiques exemplaires acquises au sein du réseau. 	DGGOC/RI/RTC	2010-2011

Principale conclusion	Réponse	Mesure	Responsabilité	Date de mise en œuvre
V. Gestion et prestation du Programme				
Les bureaux des visas ont exprimé un besoin d'information et de soutien au sujet des programmes d'études et des établissements d'enseignement authentiques et non authentiques.	CIC accepte cette conclusion.	<p>Dans le cadre des négociations menées avec les provinces et les territoires, CIC demandera qu'on lui fournisse une liste des établissements d'enseignement légitimes et des programmes d'études admissibles.</p> <p>CIC demandera aussi aux bureaux locaux et régionaux d'aider à identifier les établissements d'enseignement authentiques et non authentiques à partir de l'information recueillie par les bureaux locaux.</p>	Immigration/RI/DGGOC	Automne 2011
VI. Traitement des demandes				
En 2008, 65 % des demandes de permis d'études ont été réglées dans un délai de 28 jours. Ce taux varie toutefois beaucoup selon le bureau des visas et la région (de 80 % en Europe à 54 % en Afrique et au Moyen-Orient). La possibilité de fraude, le type d'établissement d'enseignement ainsi que les exigences en matière de visa et d'examen médical constituent d'importants facteurs de cette variabilité. L'Australie a élaboré un modèle intéressant de norme de service qui tient compte du niveau de risque variable associé aux différentes catégories de demandes, en établissant une norme différente pour chaque catégorie.	<p>En 2009, près de 70 % des demandes de permis d'études ont été réglées dans un délai de 28 jours.</p> <p>CIC continuera à étudier différentes options pour simplifier le processus de demande et raccourcir encore le délai de traitement, dans la mesure du possible.</p>	CIC a récemment mis en œuvre un ensemble de services en ligne pour les demandes de permis d'études et de travail présentées par les étudiants étrangers au Canada. Des services en ligne de demande de permis d'études à l'étranger seront mis à l'essai en 2010-2011 dans quelques pays dont les ressortissants sont dispensés de l'obligation de visa.	BIS/RI/RTC	Automne 2010

1. Contexte

1.1. Introduction

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) a procédé à l'évaluation du Programme des étudiants étrangers (PEE) afin d'en mesurer le rendement et la pertinence. L'étude s'est appuyée sur un cadre d'évaluation ciblant divers aspects, notamment la conception, la mise en œuvre, la pertinence et l'efficacité, dans le but de produire des renseignements sur les résultats qui guideront l'amélioration continue du Programme et éclaireront les décisions futures relatives aux politiques. L'exercice a également permis de comparer le rapport coût-efficacité du PEE à celui des autres programmes concernant les résidents temporaires et d'analyser les divers facteurs ayant une incidence sur la prestation.

La population cible est formée des étudiants étrangers faisant des études postsecondaires. L'analyse des données administratives révèle toutefois que les étudiants du niveau primaire-secondaire représentent une part appréciable de la cohorte d'arrivants, comptant pour 25 % environ de tous les étudiants étrangers admis au pays. Ce constat est analysé plus en détail à la section 1.3.1. La collecte des données aux fins de l'évaluation s'est déroulée de novembre 2008 à janvier 2010.

1.2. Structure du rapport

Le rapport compte quatre sections :

- La première présente des renseignements généraux au sujet du PEE et de l'évaluation.
- La deuxième explique la méthodologie utilisée et les limites de l'étude.
- La troisième présente les résultats de l'évaluation en fonction des thèmes de la pertinence et du rendement.
- La quatrième présente les conclusions générales.

1.3. Description du programme

1.3.1. Contexte relatif au programme et aux politiques

Les étudiants étrangers sont intéressants pour le Canada en raison de la contribution économique, sociale et culturelle qu'ils apportent aux établissements d'enseignement où ils font leurs études, aux organisations au sein desquelles ils travaillent et aux collectivités dans lesquelles ils vivent. La scolarité et l'expérience de travail qu'ils acquièrent au Canada en font aussi des immigrants éventuels recherchés. Des pays se livrent une forte concurrence afin d'attirer et de garder les étudiants étrangers. Un grand nombre investissent dans la promotion, le recrutement et la simplification des processus relatifs à l'admission des étudiants et à la transition au statut d'immigrant.

Cadre législatif et réglementaire

La *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) établit une catégorie de résidents temporaires distincte pour les étudiants étrangers et contient des dispositions relatives aux permis d'études. Le règlement d'application de la LIPR précise qui peut étudier au Canada avec ou sans permis d'études, les conditions d'accès au marché du travail et les exigences relatives au traitement des demandes, en plus de donner une définition juridique du terme « études ». Le *Règlement* ne prévoit cependant aucune disposition pour obliger les étudiants étrangers à faire des études une fois au Canada ni ne

précise quels sont les établissements d'enseignement admissibles, les conditions à remplir pour accueillir des étudiants étrangers ou les exigences minimales garantissant la qualité de l'éducation offerte¹.

Un étudiant est, aux termes du *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* (RIPR), une « [p]ersonne qui est autorisée par un permis d'études ou par le présent règlement à étudier au Canada et qui étudie ou compte étudier au Canada », tandis que les études, au sens du RIPR, sont des « [é]tudes dans une université ou un collège ou [un] cours de formation générale, théorique ou professionnelle »².

Au Canada, l'éducation est une responsabilité constitutionnelle des provinces et des territoires. Le gouvernement fédéral n'a donc pas compétence (ni aucun pouvoir législatif) pour réglementer la qualité de l'éducation ou des établissements d'enseignement.

Cadre de programme et de politique

Le cadre de programme et de politique régissant le Programme des étudiants étrangers de CIC évolue depuis l'entrée en vigueur de la LIPR en 2002, année où ont été modifiées les exigences relatives aux permis d'études pour les étudiants inscrits à un programme d'études de courte durée (voir le Tableau 1-1). La LIPR a notamment pour objectif de faciliter l'entrée des résidents temporaires au Canada, et les modifications qui ont été apportées ultérieurement au cadre de programme et de politique du PEE visaient à faciliter l'accès des étudiants étrangers aux possibilités d'études et d'emploi.

Depuis l'entrée en vigueur de la LIPR, CIC a exécuté un certain nombre de stratégies pour améliorer les politiques relatives au PEE et la prestation du programme, et attirer les étudiants étrangers au Canada.

- En 2005, CIC a apporté des modifications aux politiques afin de simplifier le processus de demande de modification des conditions du permis d'études. La révision avait pour objectif de réduire le nombre de démarches auprès de CIC faites par les étudiants étrangers après leur arrivée au Canada.
- CIC a également élargi ses initiatives d'emploi pour les étudiants étrangers faisant des études postsecondaires. Le Programme de permis de travail hors campus (PPTHHC) a été mis en place en 2006, tandis que des améliorations ont été apportées au Programme de permis de travail postdiplôme (PPTPD) en 2005 et en 2008³. Ces initiatives visent à promouvoir le Canada comme destination de choix pour les étudiants et les immigrants éventuels, ainsi qu'à répondre aux besoins du marché du travail.
- Dans le cadre de son initiative d'amélioration des services, CIC a ensuite lancé les demandes en ligne, d'abord pour le PPTHHC en 2008⁴, puis pour le processus de renouvellement du permis d'études et le PPTPD en 2009.

Le cadre de programme et de politique relatif au PEE a été modifié à nouveau en 2008 par suite de la création de la catégorie de l'expérience canadienne (CEC). La CEC vise à faciliter la transition des résidents temporaires à la résidence permanente, aidant ainsi le Canada à être plus concurrentiel dans le recrutement et le maintien d'immigrants qualifiés. En particulier, la CEC offre à certains étudiants

¹ International Student Review Policy Paper (2008).

² RIPR (DORS/2002-227 — 6 avril 2010, p. 2).

³ Le PPTHHC et le PPTPD modifié (2005) ont fait l'objet d'un projet pilote dans quelques provinces en 2003.

⁴ Les demandes en ligne ont été mises à l'essai dans le cadre du PPTHHC en juin 2008 dans quelques provinces et pour certains établissements d'enseignement. La mise en œuvre à l'échelle nationale a débuté en septembre de la même année.

étrangers ayant acquis des titres de compétences et une expérience de travail au Canada la possibilité de demander la résidence permanente sans devoir quitter le Canada.

Tableau 1-1 : Évolution des politiques et des programmes de CIC

Politique / Programme	Date	Description des modifications
Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR)	2002	Les étudiants étrangers inscrits à un cours ou à un programme d'études d'une durée maximale de six mois n'ont plus besoin d'obtenir un permis d'études.
Simplification du processus de demande de permis d'études	2005	Les étudiants étrangers peuvent obtenir un permis d'études valide pour toute la durée prévue des études, et ceux faisant des études postsecondaires peuvent changer de programmes d'études et d'établissements d'enseignement (publics et privés) sans en faire la demande à CIC au préalable.
PPTPD	Mai 2005	Les étudiants étrangers qui obtiennent un diplôme d'un établissement d'enseignement canadien reconnu situé à l'extérieur de Montréal, de Toronto et de Vancouver peuvent rester une année supplémentaire (deux ans au plus) au Canada pour travailler.
PPTHHC	Avril 2006	Les étudiants étrangers qui suivent un programme d'études à plein temps dans les établissements d'enseignement participants peuvent occuper un emploi hors campus durant leurs études et travailler jusqu'à 20 heures par semaine.
PPTPD	Avril 2008	Les étudiants étrangers diplômés peuvent obtenir un permis de travail ouvert (pour une période maximale de trois ans), sans restriction quant au type d'emploi et sans obligation d'obtenir une offre d'emploi.
Demandes en ligne	Septembre 2008	Les étudiants étrangers au Canada peuvent faire une demande en ligne de permis de travail hors campus.
Catégorie de l'expérience canadienne (CEC)	Septembre 2008	Les étudiants étrangers diplômés ayant acquis une expérience de travail dans un poste professionnel, de gestion ou spécialisé ont accès à un nouveau volet d'immigration dans le cadre duquel leurs acquis scolaires et professionnels au Canada peuvent être pris en considération au regard des critères de sélection pour la résidence permanente.

Bien que la stratégie ait été conçue pour attirer les étudiants étrangers, nombre des possibilités d'études et d'emploi offertes au Canada ne sont pas immédiatement accessibles aux étudiants plus jeunes. L'évaluation a révélé que le secteur de l'éducation internationale compte un groupe important d'étudiants étrangers du niveau primaire-secondaire, résultat des efforts déployés par les commissions et les districts scolaires afin d'encourager des jeunes d'autres pays à venir faire des études primaires et secondaires au Canada⁵.

⁵ *Planification et possibilités : rapport du groupe de travail sur la baisse des effectifs* (gouvernement de l'Ontario, mars 2009); *Carnet du savoir* : « Les tendances de l'effectif scolaire au Canada » (Conseil canadien sur l'apprentissage, 2006); « School boards turning to foreign students to fill classrooms as enrolments decline – Big bucks brought in with tuition fees, but practice criticized by some educators as being unfair to rural areas », par Jill Mahoney, article publié dans le *Globe and Mail*, 9 juin 2008; site Web de l'Association canadienne des écoles publiques - International (ACEP-I) : <http://www.caps-i.ca>.

1.3.2. Objectifs

Le PEE a toujours été un programme régi par la demande. Le volume de demandes de permis d'études faites au Canada augmente au fil des années et la tendance devrait se poursuivre concurremment à la hausse de la demande mondiale⁶. Dans ce contexte, CIC a donc pour objectif de traiter les demandes de permis d'études et de faciliter l'entrée des étudiants étrangers pour répondre aux besoins des partenaires et des intervenants. Ces dernières années cependant, on reconnaît de plus en plus au Ministère que la venue d'étudiants étrangers présente des avantages à long terme pour le Canada, advenant que ces immigrants éventuels choisissent de s'établir au pays.

Le Programme des étudiants étrangers vise les résultats à long terme suivants :

- le Canada attire et garde des étudiants étrangers hautement qualifiés en accord avec ses objectifs d'immigration;
- le Canada tire profit des étudiants étrangers.

En fin de compte, le Programme contribue au développement économique, social et culturel du Canada.

1.3.3. Description du programme

Permis d'études

Dans la plupart des cas, l'étudiant étranger a besoin d'un permis d'études pour étudier au Canada⁷. Un visa de résident temporaire ou un examen médical peut être exigé si l'étudiant étranger vient d'un pays désigné aux termes des exigences imposées par le Canada. Un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) est également requis pour étudier au Québec. L'étudiant étranger doit :

- avoir été accepté par une école, un collège, une université ou un autre établissement d'enseignement au Canada;
- prouver qu'il dispose de fonds suffisants pour payer les frais de scolarité, les frais de subsistance et les frais de transport (pour lui-même et les membres de sa famille qui l'accompagnent);
- être un citoyen respectueux de la loi, sans casier judiciaire, et ne pas présenter de risques pour la sécurité du Canada;
- être en bonne santé et disposé à se soumettre à un examen médical, au besoin;
- convaincre l'agent d'immigration qu'il quittera le Canada lorsqu'il aura terminé ses études.

La lettre d'acceptation et la preuve de ressources financières (sans travailler au Canada) sont particulièrement importantes pour les étudiants étrangers⁸, et il incombe au demandeur de prouver qu'il est un résident temporaire de bonne foi⁹. Fait intéressant, l'agent ne peut refuser une demande en se fondant sur le contexte culturel ou les habitudes de migration historiques concernant un

⁶ Description de l'initiative *Édu-Canada* (MAECI, 2009); IDP Education Australia.

⁷ Le permis d'études est une autorisation écrite à étudier au Canada que CIC délivre à une personne qui n'est pas un résident permanent ou un citoyen canadien. L'étudiant étranger n'a pas besoin d'un permis pour étudier au Canada s'il est inscrit à un cours ou à un programme d'études de courte durée (six mois ou moins), s'il est membre de la famille ou du personnel d'un représentant étranger au Canada reconnu par le MAECI, s'il est membre de forces armées étrangères aux termes de la *Loi sur les forces étrangères présentes au Canada* ou s'il est d'âge mineur.

⁸ RIPR : Restrictions applicables aux études au Canada : Acceptation par l'établissement [par. 219(1)] et Ressources financières (art. 220); guide OP 12, section 7.7 « Évaluation des ressources financières du demandeur ».

⁹ Guide OP 12, section 5.15 « Bonne foi ». La bonne foi est évaluée au cas par cas au regard des éléments suivants : « la durée du séjour au Canada; les moyens de subsistance; les obligations et les liens du pays d'origine; la probabilité que le demandeur quittera le Canada si une demande de résidence permanente est refusée; le respect des exigences de la *Loi* et du *Règlement* ».

groupe de clients particulier ou sur la « double intention » du demandeur¹⁰; il ne peut pas non plus s'appuyer sur des doutes concernant les pratiques scolaires ou administratives d'un établissement d'enseignement particulier¹¹.

Possibilités d'emploi

L'étudiant étranger qui satisfait aux exigences applicables peut travailler au Canada durant ses études et après l'obtention du diplôme. Il n'aura pas à obtenir un avis sur le marché du travail (confirmation de Service Canada), mais un permis de travail sera requis en général¹².

Quatre types d'emplois sont accessibles aux étudiants étrangers (voir les critères d'admissibilité particuliers à l'adresse suivante : www.cic.gc.ca/francais/etudier/travailler.asp).

Travail sur le campus – L'étudiant étranger peut travailler, sans permis de travail, sur le campus de l'établissement où il fait ses études s'il détient un permis d'études valide et étudie à temps plein dans un établissement d'enseignement reconnu.

Travail hors campus – Pour pouvoir travailler à l'extérieur du campus, l'étudiant étranger doit obtenir un permis de travail. Il pourra alors travailler jusqu'à 20 heures par semaine pendant les sessions normales et à plein temps pendant les congés (comme les vacances d'hiver et d'été et la semaine de relâche au printemps). Le permis de travail n'est pas une garantie d'emploi et l'étudiant a la responsabilité de chercher du travail. Les études doivent rester la raison principale du séjour au Canada.

Programmes coopératifs et de stage – Certains programmes universitaires incluent un volet axé sur l'acquisition d'une expérience professionnelle. L'étudiant étranger qui souhaite s'inscrire à un programme coopératif ou à un programme de stage doit demander un permis de travail en plus du permis d'études.

Emploi postdiplôme – Le Programme de permis de travail postdiplôme permet aux étudiants ayant obtenu un diplôme dans un établissement postsecondaire canadien participant d'acquérir une expérience professionnelle précieuse au Canada. La durée de validité du permis de travail postdiplôme ne peut excéder la durée des études (minimum de huit mois et maximum de trois ans).

1.3.4. Rôles et responsabilités

Au Canada, l'éducation est un domaine de compétence provinciale et territoriale et n'est donc pas envisagée dans le cadre des lois fédérales. Un certain nombre de partenaires, qui ont tous des priorités et des objectifs différents, sont responsables d'aspects différents du Programme.

CIC assume la responsabilité stratégique générale concernant les résidents temporaires, y compris le traitement des demandes, le statut et les documents connexes, tandis que la prestation des services et l'intégrité du programme sont assurées conjointement par CIC et l'ASFC.

Le MAECI est responsable de la promotion de l'éducation internationale, ce qui comprend l'organisation d'activités internationales ou la participation à celles organisées par d'autres pays.

¹⁰ Guide OP 12, section 5.15 « Bonne foi ». Note : Le paragraphe L22(2) [Double intention] est ainsi libellé : « L'intention qu'il a de s'établir au Canada n'empêche pas l'étranger de devenir résident temporaire sur preuve qu'il aura quitté le Canada à la fin de la période de séjour autorisée. »

¹¹ Guide OP 12, section 5.8 « Doutes concernant les établissements ».

¹² Le permis de travail est une autorisation écrite à travailler au Canada que CIC délivre à une personne qui n'est pas un résident permanent ou un citoyen canadien. Le permis de travail est requis, que l'employeur se trouve au Canada ou non. À la délivrance du permis de travail, CIC peut imposer, modifier ou lever une ou plusieurs des conditions suivantes : le genre d'emploi que l'étudiant peut occuper; l'employeur pour lequel il peut travailler; le lieu où il peut travailler; la période pendant laquelle il peut travailler.

Même si CIC ne participe pas directement à la promotion de l'éducation internationale, il est souvent présent aux événements afin de répondre aux questions touchant à l'immigration.

Au Canada, l'éducation est une responsabilité constitutionnelle des provinces et des territoires. De concert avec les établissements d'enseignement et les organisations non gouvernementales intéressées, les provinces et les territoires veillent à maintenir la qualité des services d'éducation et à promouvoir les établissements d'enseignement du Canada à l'échelle internationale.

Au nombre des intervenants principaux figurent également les étudiants étrangers (en tant que clients) et, plus récemment, les employeurs, du fait de l'arrivée des programmes de permis de travail et de la possibilité de garder les étudiants étrangers au Canada pour aider à combler les besoins du marché du travail.

Gestion et prestation du programme à CIC

La mise en œuvre du PEE fait intervenir un certain nombre de secteurs de CIC qui travaillent ensemble à la gestion et à la prestation du Programme.

La **Direction générale de l'immigration** fournit une orientation en matière de politiques et de programmes (y compris la planification, l'analyse et les conseils stratégiques) et assure la liaison avec les autres ministères, les provinces et territoires et les ONG partenaires par l'intermédiaire de sa Division des politiques et des programmes à l'intention des résidents temporaires.

La **Direction générale de la gestion opérationnelle et de la coordination (DGGOC)** offre un soutien opérationnel et fonctionnel. Elle coordonne toutes les activités opérationnelles du Ministère (au pays et à l'étranger), en plus de recueillir, d'analyser et de publier des statistiques opérationnelles. La DGGOC traite également les questions opérationnelles concernant la fraude, la vérification et l'assurance de la qualité.

La **Région internationale (RI)** assure la prestation du programme d'immigration canadien à l'étranger, y compris le recrutement et la sélection, en plus de faciliter l'admission des résidents temporaires légitimes et d'évaluer l'admissibilité. La RI assure également la liaison avec les gouvernements étrangers, les organismes internationaux et les organisations non gouvernementales, et elle participe aux activités de contrôle et d'exécution de la loi en matière d'immigration à l'étranger.

Dans les **bureaux des visas à l'étranger**, des agents des visas traitent les demandes de permis d'études et rendent la décision finale sur l'admissibilité. Si le demandeur provient d'un pays visé par l'obligation de visa, l'agent traite simultanément une demande de visa de résident temporaire. Si la demande est acceptée, une lettre d'introduction confirmant la décision est envoyée au demandeur. Cette lettre n'est pas le permis d'études, mais le demandeur doit la présenter aux autorités de l'immigration à son arrivée à un PDE au Canada.

Points d'entrée (PDE) au Canada – Le permis d'études est délivré par un agent de l'ASFC au PDE. Les étudiants qui arrivent des États-Unis, de Saint-Pierre et Miquelon et du Groenland peuvent également faire une demande de permis d'études au PDE à leur arrivée au Canada.

Le **Centre de traitement des demandes (CTD) de Vegreville** s'occupe des demandes de modification des conditions d'un permis d'études et des demandes au titre des programmes de permis de travail hors campus et postdiplôme.

Bureaux locaux de CIC – Les demandes de permis d'études et de travail peuvent être transférées aux bureaux locaux de CIC pour examen approfondi et vérification. Les bureaux locaux ne traitent pas les demandes, mais ils peuvent rendre la décision définitive.

Comités consultatifs

Mis sur pied en 1995, le Comité consultatif sur les étudiants internationaux et l'immigration (CCEII) est le principal mécanisme de consultation entre CIC et les intervenants. Les membres du Comité représentent les gouvernements provinciaux et territoriaux, d'autres ministères, des ONG ainsi que d'autres intervenants. Le Comité consultatif fédéral-provincial sur les activités internationales liées à l'éducation (CCFPAIE) est un autre mécanisme de consultation auquel CIC participe. Il est coprésidé par le MAECI et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC], lequel représente l'ensemble des provinces et territoires.

1.3.5. Ressources

Le budget du Programme des étudiants étrangers fait partie du budget total alloué au Programme des résidents temporaires (PRT), qui était de 73,4 millions de dollars en 2007-2008¹³. Bien que les crédits alloués au PEE ne puissent être isolés du budget global du PRT, le Modèle de gestion des coûts (2006-2007) estime à 16,8 millions de dollars les coûts liés à la sélection des étudiants étrangers et au traitement des demandes. Cette somme, toutefois, ne comprend pas les coûts associés à l'élaboration des politiques et des programmes.

1.3.6. Profil des étudiants étrangers au Canada

Les données administratives de CIC ont été utilisées pour examiner le profil des étudiants étrangers au Canada, ainsi que les tendances associées à l'arrivée des étudiants et l'utilisation des programmes de permis de travail.

En 2008, un total de 178 227 étudiants étrangers se trouvaient au Canada, parmi lesquels 55 % étaient des hommes et 54 % faisaient des études universitaires.

En ce qui a trait aux arrivées, le nombre d'étudiants étrangers admis au Canada a suivi une tendance générale à la hausse entre 2003 et 2008 (passant de 69 712 à 79 509), les hommes étant toujours plus nombreux que les femmes.

Lorsqu'on regroupe les étudiants étrangers par niveau d'études (voir le Tableau 1-2), on voit que, en 2008, les étudiants de niveau universitaire comptaient pour la plus grande part de la cohorte d'arrivants, suivis de ceux du niveau primaire-secondaire (39 % et 25 %, respectivement).

¹³ *Rapport ministériel sur le rendement, CIC (2007-2008) p. 53.*

Tableau 1-2 : Entrées d'étudiants étrangers, selon le niveau d'études et l'année (nombre et pourcentage*)

Niveau d'études	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Université	28 165 (40 %)	28 046 (42 %)	28 457 (42 %)	29 397 (41 %)	29 933 (40 %)	31 368 (39 %)
Métier	11 595 (17 %)	10 403 (16 %)	10 126 (15 %)	10 436 (15 %)	10 210 (14 %)	8 985 (11 %)
Secondaire ou moins	15 947 (23 %)	15 927 (24 %)	16 811 (25 %)	18 891 (26 %)	19 513 (26 %)	19 832 (25 %)
Autre postsecondaire	8 486 (12 %)	6 380 (10 %)	7 217 (11 %)	7 816 (11 %)	9 361 (13 %)	13 644 (17 %)
Autre	5 504 (8 %)	5 352 (8 %)	5 260 (8 %)	5 230 (7 %)	5 010 (7 %)	5 663 (7 %)
Non déclaré	15 (0 %)	13 (0 %)	6 (0 %)	16 (0 %)	11 (0 %)	17 (0 %)
Total	69 712	66 121	67 877	71 786	74 038	79 509

*En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100.

Entre 2007 et 2008, le nombre d'étudiants étrangers venus suivre une formation professionnelle au Canada a diminué, mais ils étaient plus nombreux à faire des études postsecondaires autres. La catégorie « Métier » comprend les établissements d'enseignement technique et professionnel, les cégeps et les collèges. La catégorie « Autre postsecondaire » comprend les établissements spécialisés dans l'enseignement des langues et les établissements privés, et les cours préalables à la formation universitaire (ne relevant pas du niveau universitaire ou du niveau des métiers)¹⁴.

En lien avec le niveau d'études, on peut voir dans le Tableau 1-3 que les étudiants étrangers arrivés durant la période visée étaient âgés de 18 à 25 ans pour la plupart (60 % en 2008), tandis que les 17 ans et moins représentaient le deuxième groupe en importance (27 % en 2008).

Tableau 1-3 : Entrées d'étudiants étrangers, selon le groupe d'âges et l'année (nombre et pourcentage*)

Âge	2003	2004	2005	2006	2007	2008
17 ans et moins	16 289 (23 %)	16 655 (25 %)	17 693 (26 %)	19 991 (28 %)	20 743 (28 %)	21 295 (27 %)
18 à 25 ans	42 614 (61 %)	39 354 (60 %)	39 845 (59 %)	41 701 (58 %)	43 229 (58 %)	47 315 (60 %)
26 à 35 ans	9 058 (13 %)	8 519 (13 %)	8 742 (13 %)	8 513 (12 %)	8 426 (11 %)	9 273 (12 %)
36 à 45 ans	1 374 (2 %)	1 245 (2 %)	1 245 (2 %)	1 204 (2 %)	1 292 (2 %)	1 287 (2 %)
46 ans et plus	374 (1 %)	346 (1 %)	352 (1 %)	376 (1 %)	348 (0 %)	339 (0 %)
Manquant ou invalide	3 (0 %)	2 (0 %)	0 (0 %)	1 (0 %)	0 (0 %)	0 (0 %)
Total	69 712	66 121	67 877	71 786	74 038	79 509

*En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100.

Quelque 68 % de tous les étudiants étrangers arrivés en 2008 étaient originaires des dix principaux pays sources d'étudiants étrangers au Canada (voir le Tableau 1-4). Dans ce classement, la Corée du Sud et la Chine ont occupé les deux premiers rangs durant toute la période visée. Un peu plus du tiers (35 %) de tous les étudiants étrangers arrivés en 2008 étaient originaires de ces pays.

¹⁴ *Faits et chiffres 2008*. Remarque : L'examen des données administratives de 2008 sur les établissements d'enseignement par niveau d'études révèle un certain chevauchement entre les établissements inclus dans les catégories « Métier » et « Autre postsecondaire ».

Tableau 1-4 : Entrées d'étudiants étrangers, selon le pays de résidence* et l'année (nombre et pourcentage)**

Pays de résidence	2003	2004	2005	2006	2007	2008
République de Corée	13 972 (20 %)	13 456 (20 %)	13 819 (20 %)	15 597 (22 %)	15 169 (20 %)	13 941 (18 %)
République populaire de Chine	10 140 (15 %)	7 462 (11 %)	7 434 (11 %)	8 988 (13 %)	10 032 (14 %)	13 668 (17 %)
France	3 955 (6 %)	4 237 (6 %)	4 411 (6 %)	5 125 (7 %)	4 816 (7 %)	4 675 (6 %)
États-Unis	5 609 (8 %)	5 648 (9 %)	5 582 (8 %)	5 300 (7 %)	5 185 (7 %)	4 553 (6 %)
Japon	6 021 (9 %)	5 712 (9 %)	5 518 (8 %)	4 814 (7 %)	4 308 (6 %)	3 630 (5 %)
Arabie saoudite	565 (1 %)	643 (1 %)	839 (1 %)	822 (1 %)	1 427 (2 %)	3 521 (4 %)
Inde	2 492 (4 %)	1 823 (3 %)	2 256 (3 %)	2 747 (4 %)	2 694 (4 %)	3 244 (4 %)
Mexique	2 382 (3 %)	2 388 (4 %)	2 617 (4 %)	2 715 (4 %)	2 643 (4 %)	2 585 (3 %)
Allemagne	1 766 (3 %)	1 903 (3 %)	2 035 (3 %)	2 096 (3 %)	2 343 (3 %)	2 511 (3 %)
Brésil	687 (1 %)	835 (1 %)	975 (1 %)	1 203 (2 %)	1 428 (2 %)	1 746 (2 %)
Autre	22 123 (32 %)	22 014 (33 %)	22 391 (33 %)	22 379 (31 %)	23 993 (32 %)	25 435 (32 %)
Total	69 712	66 121	67 877	71 786	74 038	79 509

* Les dix principaux pays sources d'étudiants étrangers selon les niveaux de 2008.

**En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100.

Durant la période visée, l'Ontario et la C.-B. ont été les deux provinces de destination les plus populaires, suivies de loin par le Québec (voir le Tableau 1-5). Quelque 66 % des étudiants étrangers qui sont arrivés au Canada en 2008 étaient attendus en Ontario et en C.-B., l'Ontario ayant accueilli une part légèrement plus grande (34 % contre 32 % pour la C.-B.).

Tableau 1-5 : Entrées d'étudiants étrangers, selon la province de destination et l'année (nombre et pourcentage*)

Province	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Terre-Neuve-et-Labrador	347 (0 %)	299 (0 %)	414 (1 %)	432 (1 %)	569 (1 %)	656 (1 %)
Île-du-Prince-Édouard	131 (0 %)	125 (0 %)	135 (0 %)	167 (0 %)	215 (0 %)	260 (0 %)
Nouvelle-Écosse	2 178 (3 %)	2 014 (3 %)	2 004 (3 %)	2 028 (3 %)	2 169 (3 %)	2 527 (3 %)
Nouveau-Brunswick	988 (1 %)	958 (1 %)	936 (1 %)	1 044 (1 %)	1 184 (2 %)	1 328 (2 %)
Québec	11 563 (17 %)	11 614 (18 %)	11 302 (17 %)	12 575 (18 %)	13 024 (18 %)	12 934 (16 %)
Ontario	23 810 (34 %)	22 809 (34 %)	23 314 (34 %)	24 562 (34 %)	24 476 (33 %)	26 782 (34 %)
Manitoba	1 853 (3 %)	1 641 (2 %)	1 542 (2 %)	1 640 (2 %)	1 566 (2 %)	1 730 (2 %)
Saskatchewan	1 388 (2 %)	1 165 (2 %)	1 323 (2 %)	1 267 (2 %)	1 269 (2 %)	1 433 (2 %)
Alberta	5 201 (7 %)	4 773 (7 %)	5 042 (7 %)	5 369 (7 %)	5 292 (7 %)	6 122 (8 %)
Colombie-Britannique	22 183 (32 %)	20 682 (31 %)	21 820 (32 %)	22 667 (32 %)	24 234 (33 %)	25 688 (32 %)
Territoires	70 (0 %)	41 (0 %)	45 (0 %)	35 (0 %)	37 (0 %)	42 (0 %)
Province ou territoire non déclaré	0 (0 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	3 (0 %)	7 (0 %)
Total	69 712	66 121	67 877	71 786	74 038	79 509

*En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100.

Les données administratives de CIC montrent aussi que les programmes de permis de travail hors campus et postdiplôme sont populaires auprès des étudiants étrangers (voir le Tableau 1-6). On peut voir que le nombre de permis de travail hors campus délivrés a augmenté sensiblement de 2005 à 2006, période durant laquelle le projet pilote est devenu un programme national¹⁵. Le nombre de

¹⁵ Le Programme de permis de travail hors campus n'a débuté qu'en octobre 2003 et seulement à titre de projet pilote au Manitoba. Il n'y a donc pas de données pour 2003. Le projet pilote a ensuite été mis en œuvre au Nouveau-Brunswick et au Québec (en 2004) avant de devenir un programme national en 2006. Quelques établissements privés participent actuellement au PPTH, quoique toujours à titre d'essai, et le programme n'est offert qu'aux provinces ayant signé un protocole d'entente avec CIC, soit la C.-B., l'Alberta, le Manitoba et l'Î.-P.-É.

permis de travail postdiplôme délivrés a augmenté de façon continue entre 2003 et 2007 avant de faire un bond de 64 % en 2008 par suite des modifications apportées aux exigences de ce programme en avril de cette année-là¹⁶.

Tableau 1-6 : Permis de travail délivrés au Canada¹⁷

Année	Permis de travail hors campus (C25)	Permis de travail postdiplôme (C43)
2003	0	2 808
2004	731	4 412
2005	1 119	6 730
2006	11 231	8 578
2007	17 254	10 872
2008	16 525	17 810

¹⁶ En avril 2008, des modifications ont été apportées au Programme de permis de travail postdiplôme afin que les nouveaux diplômés puissent obtenir un permis de travail ouvert pour une période maximale de trois ans (selon la durée du programme d'études), sans restriction quant au lieu d'études ni obligation d'obtenir une offre d'emploi.

¹⁷ Ces chiffres comprennent les permis de travail qui ont été délivrés ou prorogés à tous les points d'entrée, dans les bureaux intérieurs et au CTD-Vegreville.

2. Cadre d'évaluation et méthodologie

2.1. Cadre d'évaluation

L'étude s'appuie sur un cadre d'évaluation qui a été élaboré en consultation avec des représentants du Programme; ces travaux se sont terminés en octobre 2008 (voir l'Appendice A :). La méthodologie de l'évaluation a été confirmée ensuite, et une première étape de planification a servi à déterminer la disponibilité des données. Les questions d'évaluation sont présentées ci-dessous, par thème.

Thème	Question d'évaluation
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> Le PEE cadre-t-il avec les priorités et les objectifs de CIC en ce qui a trait aux résidents temporaires et à l'immigration? Le Programme concourt-il aux priorités et aux objectifs du gouvernement fédéral, et cadre-t-il avec les activités connexes menées dans d'autres ministères?
Description du PEE	<ul style="list-style-type: none"> Combien d'étudiants étrangers sont venus étudier au Canada au fil des années? Leur profil a-t-il changé?
Concordance avec les objectifs d'immigration du Canada	<ul style="list-style-type: none"> Le Canada offre-t-il aux étudiants étrangers des possibilités d'études et d'emploi qui sont compétitives par rapport à celles offertes ailleurs dans le monde? Dans quelle mesure le Canada réussit-il à attirer et à garder les étudiants étrangers? Les étudiants étrangers tirent-ils profit des possibilités d'emploi au Canada et acquièrent-ils une expérience de travail canadienne? Quels sont les facteurs qui incitent les étudiants étrangers à tirer profit des possibilités d'emploi au Canada et à acquérir une expérience de travail canadienne? Le profil des étudiants étrangers qui choisissent de rester au Canada cadre-t-il avec les objectifs d'immigration du Canada? Quels sont les avantages sociaux, économiques et culturels générés par les étudiants étrangers qui étudient et travaillent au Canada?
Intégrité du Programme	<ul style="list-style-type: none"> L'information et les outils relatifs au Programme appuient-ils une prise de décisions de qualité? Le PEE est-il la cible d'une utilisation abusive et de fraude? Quels mécanismes ont été mis en place pour surveiller et prévenir la fraude et l'utilisation abusive? Existe-t-il des solutions de rechange à la structure et au mode de prestation actuels du PEE qui permettraient d'améliorer l'intégrité du Programme?
Gestion du Programme	<ul style="list-style-type: none"> La prestation du Programme est-elle coordonnée, efficace et efficiente?
Élaboration des politiques et des programmes	<ul style="list-style-type: none"> Les intervenants et les partenaires du Programme ont-ils une compréhension uniforme des rôles et responsabilités ainsi que des objectifs des politiques et des programmes concernant les étudiants étrangers? Les intervenants et les partenaires travaillent-ils ensemble à la réalisation des objectifs du PEE? Les politiques et les programmes du PEE répondent-ils aux besoins des intervenants et des partenaires et facilitent-ils l'accès des étudiants étrangers aux possibilités d'études et d'emploi? Le PEE s'appuie-t-il sur un cadre de politique et de programme uniforme, logique et complémentaire?
Rapport coût-efficacité	<ul style="list-style-type: none"> Les coûts du PEE sont-ils comparables à ceux envisagés pour d'autres programmes similaires? Existe-t-il des solutions de rechange à la structure et au mode de prestation actuels du PEE qui permettraient d'améliorer l'efficacité et l'efficacé?
Autre	<ul style="list-style-type: none"> Y a-t-il eu des résultats imprévus?

2.2. Méthodologie

Plusieurs approches et sources de données ont été utilisées aux fins de l'évaluation, y compris des méthodes de recherche qualitative et quantitative. Les conclusions présentées ici portent sur les résultats du PEE enregistrés de 2003 à 2008 (après l'entrée en vigueur de la LIPR), soit la période visée par le rapport.

2.2.1. Examen de documents

Des documents de quatre types ont été examinés aux fins de l'évaluation :

- Documents du gouvernement du Canada et textes législatifs, comme le discours du Trône, le budget fédéral, le plan *Avantage Canada*, la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) et le *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* (RIPR).
- Site Web et documents de CIC, tels que les rapports sur les plans et les priorités (RPP), les rapports ministériels sur le rendement (RMR) et les rapports annuels.
- Site Web et documents d'autres ministères (ASFC, MAECI, Industrie Canada, etc.) et d'intervenants comme le BCEI, l'AUCC, l'ACCC¹⁸.
- Documents relatifs aux programmes et aux politiques, et documents opérationnels.

2.2.2. Entrevues

Quarante-trois entrevues se sont tenues avec des intervenants du PEE, par téléphone et en personne. Des guides d'entrevue avaient été envoyés à l'avance à tous les participants. Le tableau suivant présente la répartition des entrevues. Les guides d'entrevue sont joints à l'appendice B.

Groupe d'intervenants	Nombre d'entrevues
CIC (Immigration, DGGOC, RI, bureaux régionaux, CTD-Vegreville, BIS ¹⁹)	13
Autres ministères (MAECI, ASFC, Industrie Canada, ACDI, RHDC)	5
Provinces et territoires	10
Organisations non gouvernementales	15
Total	43

2.2.3. Enquêtes

Quatre enquêtes ont été réalisées dans le cadre de l'évaluation : trois ont été menées à l'interne par la Division de l'évaluation de CIC, et la quatrième a été réalisée par le Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI).

Étudiants étrangers – L'enquête du BCEI sur les étudiants étrangers, *Le Canada au premier rang*, portait sur les expériences d'études et de travail des étudiants étrangers au Canada²⁰. La Division de l'évaluation de CIC a utilisé les données de cette enquête aux fins de l'évaluation. Au total, 22 universités et 4 collèges ont participé à l'enquête sur les 50 établissements invités. Il a été demandé aux établissements participants de choisir au hasard un échantillon de 1 000 étudiants

¹⁸ Note : Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI), Association des universités et collèges du Canada (AUCC), Association des collèges communautaires du Canada (ACCC).

¹⁹ Le Bureau de l'innovation du service (BIS) est responsable de l'élaboration de services électroniques pour les clients, notamment des outils en ligne pour la présentation au Canada des demandes de permis de travail hors campus et postdiplôme et des demandes de prorogation du séjour à titre de visiteur.

²⁰ La Division de l'évaluation et la Division des politiques et des programmes à l'intention des résidents temporaires de CIC ont fourni une aide financière pour l'enquête du BCEI *Le Canada au premier rang* et ont participé à la conception du questionnaire.

étrangers²¹ pour remplir le questionnaire d'enquête en ligne²². Le taux de réponse global des étudiants est de 24 % (n = 5 925). Le questionnaire est joint à l'appendice C.

Bureaux des visas – Les bureaux des visas de CIC à l'étranger ont été invités à remplir un questionnaire d'enquête en ligne en vue de recueillir de l'information sur le traitement des demandes de permis d'études, les difficultés et les problèmes associés, ainsi que les activités en place pour appuyer et surveiller l'exécution du PEE. Sur un total possible de 61 bureaux des visas qui traitent des demandes de permis d'études, 50 ont répondu au questionnaire, pour un taux de réponse de 82 %. Le questionnaire est joint à l'appendice D.

Établissements d'enseignement – Une enquête en ligne a été menée auprès des établissements d'enseignement. Le BCEI et Langues Canada ont envoyé des courriels d'invitation à 103 conseillers d'étudiants étrangers de divers collèges et universités ainsi qu'à 144 représentants d'écoles de langues²³. Ces représentants ont été invités à remplir un seul questionnaire par établissement d'enseignement – idéalement, une personne occupant un poste directement lié aux étudiants étrangers ou aux stratégies d'internationalisation. Soixante répondants ont rempli le questionnaire, pour un taux de réponse de 24 %. Le questionnaire est joint à l'appendice E.

Employeurs – Les employeurs ont été interrogés au sujet du niveau de connaissance et d'utilisation du PEE ainsi que des forces et des limites du Programme. Il a été demandé que le questionnaire soit rempli par la personne principalement responsable du recrutement ou des ressources humaines au sein de l'entreprise. CIC a travaillé avec l'Association canadienne des spécialistes en emploi et des employeurs (ACSEE)²⁴ afin de distribuer le questionnaire à 125 de ses membres. Un total de 22 questionnaires ont été remplis, pour un taux de réponse de 18 %. Le questionnaire est joint à l'appendice F.

2.2.4. Analyse des données administratives

Les données sur le Programme sont recueillies de façon continue à l'aide du Système de soutien des opérations des bureaux locaux (SSOBL) et du Système de traitement informatisé des dossiers d'immigration (STIDI) de CIC. Des statistiques provenant d'études (effectif et afflux) et des statistiques opérationnelles, ayant trait au volume de demandes de permis d'études et de travail, ont été utilisées dans le cadre de l'évaluation. Les données de la publication *Faits et chiffres*, de CIC, ont également été utilisées chaque fois que possible.

2.2.5. Recension des écrits

Toujours aux fins de l'évaluation, CIC a commandé à des chercheurs indépendants une analyse de la documentation existante ainsi qu'une étude comparative de programmes similaires pour les étudiants étrangers existant dans d'autres pays, eu égard à la structure et au mode de prestation. À partir de plusieurs sources de données, il a été possible d'établir la part du marché de l'éducation internationale détenue par le Canada par rapport à ses principaux concurrents. Enfin, les différences relevées entre le Programme des étudiants étrangers du Canada et des programmes similaires d'autres pays (États-Unis, Royaume-Uni, Australie, France et Nouvelle-Zélande), quant aux politiques, à la conception et à la mise en œuvre, ont aussi été analysées.

²¹ Note : Si un établissement ne comptait pas 1 000 étudiants étrangers, tous les étudiants répondant aux critères étaient invités à faire partie de l'échantillon.

²² La méthode utilisée par le BCEI est décrite en détail dans le rapport *Le Canada au premier rang : L'enquête de 2009 sur les étudiants étrangers*.

²³ Note : Plusieurs représentants d'un établissement d'enseignement particulier peuvent avoir répondu à l'enquête.

²⁴ L'Association canadienne des spécialistes en emploi et des employeurs (ACSEE) est une association sans but lucratif réunissant deux groupes partenaires, les employeurs-recruteurs et les experts des centres de carrières.

2.3. Limites

- Les résultats de l'enquête du BCEI sur les étudiants étrangers ne contiennent aucune donnée sur les étudiants étrangers en Colombie-Britannique. Cette province a mené une enquête similaire auprès de ses étudiants étrangers à l'automne 2008 et les établissements d'enseignement de la C.-B. ont refusé de participer à l'enquête du BCEI. Les résultats de l'enquête de la C.-B. ont été utilisés pour représenter le point de vue des étudiants étrangers faisant des études dans cette province²⁵. Les répondants aux deux enquêtes étaient fortement représentés au niveau universitaire (BCEI : 93 %; C.-B. : 76 %). Les étudiants étrangers de niveau universitaire comptent pour la plus grande part de la cohorte à l'échelle du Canada.
- Les données tirées du sondage auprès des employeurs n'ont pu être utilisées étant donné qu'elles n'étaient pas représentatives, vu le faible taux de réponse. Il a été possible de compenser cette lacune en utilisant d'autres sources de données sur l'emploi, par exemple l'enquête sur les étudiants et l'examen des documents.
- Quelques lacunes ont été relevées dans les données administratives de CIC. Le Ministère ne recueille pas de données sur le domaine d'études, et les renseignements sur les établissements d'enseignement fréquentés par les étudiants étrangers n'ont pu être utilisés, l'information codée étant désuète. Des mesures ont été prises afin d'atténuer l'incidence de ces lacunes, notamment l'utilisation d'autres données administratives, l'examen de documents et l'extrapolation des données provenant de l'enquête sur les étudiants étrangers.

²⁵ Le ministère de l'Éducation supérieure et du Développement du marché du travail de la Colombie-Britannique (C.-B.) a mené sa propre enquête en ligne entre le 10 octobre et le 10 décembre 2008 auprès des étudiants étrangers faisant des études dans la province. Sur un total possible de 18 052 étudiants étrangers, 5 179 ont répondu à l'enquête (taux de réponse de 29 %).

3. Résultats

3.1. Pertinence

Résumé des conclusions

En général, les partenaires et les intervenants estiment que le Programme des étudiants étrangers (PEE) répond à un besoin indiscutable, soulignant les nombreux avantages sociaux, culturels et économiques associés à la présence d'étudiants étrangers au Canada.

Le PEE cadre avec les objectifs et les priorités du gouvernement du Canada et de CIC, et il est compatible avec les activités des provinces et territoires. Les ministères responsables - CIC, le MAECI et l'ASFC - gagneraient cependant à harmoniser certains objectifs de leurs programmes et politiques.

Le gouvernement fédéral joue un rôle approprié dans le secteur de l'éducation internationale, étant donné qu'il a pour mandat d'appuyer la sécurité nationale, le commerce international et l'économie du Canada.

3.1.1. Utilité du programme des étudiants étrangers

Quatre-vingt-quinze pour cent des participants aux entrevues (41 sur 43) croient que le PEE est utile et en ont souligné les nombreux avantages (sociaux, culturels et économiques) pour les étudiants étrangers, les établissements d'enseignement et les collectivités.

Il ressort de l'examen des documents que les établissements d'enseignement ont besoin des étudiants étrangers pour pouvoir participer à la « course mondiale aux talents de recherche »²⁶ et contrer la baisse de l'effectif scolaire²⁷. Ce dernier point est également ressorti des entrevues et a été confirmé par 48 % des établissements d'enseignement ayant répondu à l'enquête. Les répondants ont souligné, en particulier, l'importance des étudiants étrangers pour contrer la baisse des effectifs dans les établissements d'enseignement; la représentation des universités, des collèges et des écoles de langues dans ce groupe de répondants était équilibrée.

En outre, 49 % des participants aux entrevues (21 sur 43) estiment que, à long terme, le PEE aide à répondre aux besoins économiques du Canada en favorisant l'immigration et l'établissement des étudiants étrangers. Ces derniers ont la réputation de s'intégrer facilement grâce à leurs compétences linguistiques et à leur expérience canadienne, ce qui en fait des candidats intéressants pour l'immigration.

3.1.2. Harmonisation avec les objectifs et les priorités du gouvernement fédéral, de CIC, d'autres ministères et des provinces et territoires

Gouvernement fédéral et CIC

L'importance des étudiants étrangers et la valeur de ce bassin de candidats pour le marché du travail et l'immigration sont soulignées dans divers documents stratégiques du gouvernement du Canada, dont le plan économique *Avantage Canada* (2006) et le discours du Trône de 2008, dans lequel le

²⁶ AUCC (2008), *En plein essor : Édition 2008 du rapport sur la recherche universitaire et la mobilisation du savoir*, Facteur de changement 2 : Course mondiale aux talents de recherche (p. 3).

²⁷ *Carnet du savoir* : « Les tendances de l'effectif scolaire au Canada » (Conseil canadien sur l'apprentissage, 2006); « School boards turning to foreign students to fill classrooms as enrolments decline – Big bucks brought in with tuition fees, but practice criticized by some educators as being unfair to rural areas », par Jill Mahoney, article publié dans le *Globe and Mail*, 9 juin 2008; *Planification et possibilités : rapport du groupe de travail sur la baisse des effectifs* (mars 2009); site Web du ministère de l'Éducation de l'Ontario : www.ontla.on.ca/library/repository/mon/23003/290843.pdf.

gouvernement fédéral s'engageait à travailler « de concert avec les provinces afin (...) d'attirer au Canada des étudiants étrangers prometteurs »²⁸. Un solide consensus est ressorti des entrevues tenues avec les informateurs principaux (13 des 14 répondants ayant formulé des commentaires) sur le fait que le PEE cadre avec les objectifs, les priorités et les activités du gouvernement fédéral.

L'objectif du PEE, qui consiste à attirer et à garder des étudiants étrangers, est énoncé dans les documents ministériels de CIC et appuyé par l'objectif stratégique établi pour le Programme des résidents temporaires : « Élaborer, développer et mettre en œuvre des politiques et programmes pour faciliter l'entrée des travailleurs, des étudiants et des visiteurs temporaires de façon à maximiser leur contribution au développement social, culturel et économique du Canada, tout en protégeant la santé des Canadiens et en assurant leur sécurité »²⁹. Lors des entrevues tenues avec des informateurs principaux de CIC et d'autres ministères, les répondants (8 des 11 informateurs ayant commenté) ont mentionné que le PEE est compatible avec les autres programmes de CIC, citant le plus souvent la catégorie de l'expérience canadienne (CEC), le Programme des candidats des provinces (PCP) et le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET).

Autres ministères

Malgré la diversité de leurs mandats respectifs, d'autres ministères fédéraux ont un intérêt envers les étudiants étrangers et l'éducation internationale. CIC travaille notamment en étroite collaboration avec le MAECI et l'ASFC à la mise en œuvre du PEE.

Les entrevues tenues avec des représentants de CIC et d'autres ministères ont révélé un manque de convergence entre les objectifs des ministères responsables, c'est-à-dire CIC, l'ASFC et le MAECI. Un peu plus de la moitié des 13 répondants de CIC ont mentionné que les objectifs du Ministère ne cadrent pas avec les objectifs, les priorités et les activités des autres ministères. Quatre répondants de CIC ont exprimé un avis contraire, mais deux d'entre eux ont précisé leur réponse. Il a été mentionné, en particulier, que la priorité de l'ASFC au chapitre de l'exécution de la loi peut s'opposer à l'objectif de facilitation de CIC et que les efforts de promotion du MAECI ne tiennent pas compte de la capacité de prestation de CIC. Beaucoup de répondants ont dit qu'il fallait améliorer la coordination entre les ministères.

Provinces et territoires

Les représentants des provinces et territoires qui ont été interviewés ont mentionné, en majorité (80 %), que le PEE cadre avec les priorités et les activités de leurs programmes. Les délais de traitement de même que la communication et l'échange d'information ont toutefois été cités comme éléments à améliorer.

3.1.3. Rôle du gouvernement fédéral

Bien que l'éducation au Canada relève des provinces et des territoires, le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer dans le domaine de l'éducation internationale. Le gouvernement fédéral est responsable de la sécurité nationale, du commerce international et de l'économie nationale, éléments qui, ensemble, définissent le cadre pour la prestation des services d'éducation internationale et la transition éventuelle des étudiants étrangers à la résidence permanente au Canada.

- **Le gouvernement fédéral appuie les intérêts du Canada en matière de sécurité nationale en protégeant l'intégrité du programme de permis d'études et en empêchant les étudiants non authentiques d'entrer au pays.** Il est responsable de l'application de la LIPR.

²⁸ Discours du Trône de 2008 : *Protéger l'avenir du Canada*, 19 novembre 2008.

²⁹ RMR 2007-2008, Citoyenneté et Immigration Canada (p. 31).

Le paragraphe 3(1) de la LIPR précise les objectifs en matière d'immigration, notamment : « protéger la santé des Canadiens et (...) garantir leur sécurité », et promouvoir « l'interdiction de territoire aux personnes et demandeurs d'asile qui sont de grands criminels ou constituent un danger pour la sécurité »³⁰. CIC et l'ASFC assurent conjointement l'intégrité du PEE – CIC en mettant l'accent sur le traitement des demandes, y compris l'admissibilité, et l'ASFC, par des activités d'exécution de la loi principalement.

- **Le gouvernement fédéral fait valoir les intérêts du Canada au chapitre du commerce national dans le cadre de forums internationaux.** Le MAECI a pour rôle principal de promouvoir à l'étranger les avantages de l'éducation au Canada. Le programme de marque *Imagine*, initiative du MAECI, permet aux provinces et aux territoires de commercialiser le Canada comme destination de choix pour les étudiants étrangers. L'objectif consiste à « améliorer le profil international du Canada pour atteindre l'excellence en éducation et à encourager les relations entre les établissements canadiens et étrangers pour offrir des possibilités aux étudiants canadiens d'étudier à l'étranger et pour attirer davantage d'étudiants étrangers au Canada »³¹.
- **Le gouvernement fédéral est responsable de l'économie nationale du Canada.** L'avenir économique du Canada est l'une des grandes préoccupations du gouvernement fédéral, et les étudiants étrangers forment un bassin intéressant de candidats à l'intégration sur le marché du travail et à la résidence permanente, capables de contribuer à la croissance économique du pays à long terme³².

L'intégration des étudiants étrangers au Canada comporte, eu égard à ces intérêts nationaux, des répercussions importantes qui ne peuvent être abordées qu'au niveau fédéral. Comme la responsabilité en matière d'éducation incombe aux provinces et aux territoires, le gouvernement fédéral doit collaborer avec ces administrations à la mise en place de normes d'assurance de la qualité en éducation et doit, par conséquent, travailler avec ces dernières afin de préserver la réputation du Canada et de veiller à ce que le PEE demeure avantageux pour le pays.

3.2. Rendement

3.2.1. Avantages sociaux, culturels et économiques

Résumé des conclusions

Les retombées associées à la présence d'étudiants étrangers au Canada sont considérables, qu'il s'agisse de revenus supplémentaires pour les établissements d'enseignement et les collectivités ou d'une plus grande diversité dans les environnements d'apprentissage et les petites collectivités.

Les étudiants étrangers apportent une contribution importante au Canada sur le plan économique. Selon une étude récente commandée par le MAECI, les dépenses des étudiants étrangers ont totalisé plus de 6,5 milliards de dollars en 2008 et l'éducation internationale compterait parmi les secteurs d'exportation les plus profitables du Canada.

Les retombées économiques à long terme sont également reconnues. Mais si de plus en plus d'étudiants étrangers choisissent de travailler ou de vivre au pays après l'obtention du diplôme, ils sont encore relativement peu nombreux par rapport à la population totale d'étudiants étrangers au Canada.

³⁰ Paragraphe 3(1) de la LIPR (2002).

³¹ Description de l'initiative *Édu-Canada* (MAECI, 2007-2008).

³² RMR 2007-2008 (p. 24) : Contribution des activités de programme de CIC aux résultats du gouvernement du Canada.

Avantages pour les établissements d'enseignement, les collectivités et les étudiants étrangers

Il ressort des résultats que les partenaires et les intervenants reconnaissent les nombreux avantages (sociaux, culturels et économiques) associés à la présence d'étudiants étrangers au Canada, et aussi que ces avantages sont répartis à l'échelle régionale – dans chaque province ainsi que dans les grandes et les petites collectivités.

Avantages pour les établissements d'enseignement – Les participants aux entrevues ont nommé des avantages pour les établissements d'enseignement, dont l'augmentation des revenus provenant des frais d'inscription ainsi que la diversité accrue du milieu d'apprentissage³³. Ces résultats concordent avec les données tirées de l'enquête auprès des établissements d'enseignement. La plupart des répondants ont mentionné que les étudiants étrangers augmentent la diversité du milieu d'apprentissage (internationalisation) (95 %), fortifient la réputation de l'établissement d'enseignement à l'étranger (93 %) et augmentent les revenus (87 %).

Avantages pour les collectivités – Les répondants ont également nommé un grand nombre d'avantages pour les collectivités, notamment les revenus provenant des dépenses effectuées par les étudiants étrangers durant leur séjour, la diversité sociale et culturelle accrue (surtout dans les petites collectivités), la transition éventuelle vers la résidence permanente et la croissance démographique qui en résulte, ainsi que les avantages pour le marché du travail³⁴.

Les données administratives pour la période visée permettent d'illustrer la distribution des étudiants étrangers dans chaque province (voir le Tableau 1-5), ainsi que dans les grandes régions métropolitaines – Montréal, Toronto et Vancouver (MTV) – et le reste du Canada (voir le Tableau 3-1). Fait intéressant, de 44 à 45 % environ des étudiants étrangers étaient attendus à l'extérieur des régions métropolitaines chaque année.

Tableau 3-1 : Nombre d'étudiants étrangers, selon la région métropolitaine du Canada et l'année

Région métropolitaine	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Montréal	9 019	8 952	8 471	9 481	10 196	10 090
Toronto	13 808	13 021	13 169	13 772	13 663	15 164
Vancouver	16 356	15 320	15 716	16 248	17 556	18 581
Total pour MTV	39 183	37 293	37 356	39 501	41 415	43 835
Le reste du Canada	30 529	28 828	30 521	32 285	32 623	35 674
Total	69 712	66 121	67 877	71 786	74 038	79 509

Avantages pour les étudiants étrangers – Même si la question des avantages pour les étudiants étrangers a été peu abordée dans le cadre des entrevues, les répondants en ont énuméré un certain nombre, dont un contact avec les valeurs de la société canadienne, des possibilités d'épanouissement personnel et professionnel, une éducation de qualité, une expérience de travail et une meilleure employabilité dans le pays natal³⁵. En outre, nombre de répondants à l'enquête du BCEI sur les étudiants étrangers ont mentionné que leur programme d'études au Canada avait été valable ou profitable en contribuant à faire d'eux des personnes plus instruites (bon : 44 %; excellent : 40 %) et en les préparant à des études ultérieures (bon : 42 %; excellent : 32 %).

³³ Les participants aux entrevues ont été invités à préciser les avantages particuliers pour les étudiants, les établissements d'enseignement et les collectivités. Un grand nombre de répondants à cette question ont fait référence aux avantages qu'ils avaient inscrits dans leur réponse à une question précédente sur l'utilité du programme.

³⁴ *Ibid.*

³⁵ *Ibid.*

Avantages économiques pour le Canada

De nombreuses études ont démontré les avantages économiques de l'éducation internationale à l'échelle nationale et provinciale³⁶. Selon une étude récente commandée par le MAECI, « [e]n 2008, les étudiants internationaux ont dépensé plus de 6,5 milliards de dollars en frais de scolarité, services de logement et autres dépenses. Ce secteur d'activité a également généré 83 000 emplois et contribué pour 291 millions de dollars au trésor public »³⁷. On y compare également l'éducation internationale aux secteurs du bois d'œuvre et du charbon, laissant entendre qu'il s'agit de l'un des secteurs d'exportation les plus lucratifs du Canada.

À l'échelle provinciale, des études réalisées en Colombie-Britannique, au Manitoba et en Saskatchewan font état d'avantages économiques similaires associés à la présence d'étudiants étrangers dans leurs régions.

- L'étude de la C.-B. révèle que les étudiants étrangers dépensent annuellement près de 511 millions de dollars en achat direct de produits et services.
- Selon l'étude du Manitoba, l'apport économique total de ce groupe (incluant les frais de scolarité et dépenses connexes et les dépenses non scolaires) a dépassé les 74 millions de dollars durant l'année universitaire 2006-2007.
- L'étude de la Saskatchewan révèle que les dépenses des étudiants étrangers fréquentant l'Université de Regina, l'Université de la Saskatchewan et les établissements d'enseignement primaire et secondaire ont été estimées à plus de 71 millions de dollars en 2007.

On reconnaît de plus en plus le potentiel économique à long terme des étudiants étrangers en tant qu'éventuels immigrants et participants actifs sur le marché du travail, grâce à l'éducation et à l'expérience de travail acquises au Canada (point traité à la section 3.1 Pertinence). La catégorie de l'expérience canadienne a été créée dans le but de garder les étudiants étrangers et de tirer profit de leur potentiel³⁸. Entre le 17 septembre 2008³⁹ et le 3 juillet 2009⁴⁰, CIC a reçu 1 780 demandes au titre de la CEC et délivré un total de 606 visas de résident permanent à des étudiants étrangers.

Les données administratives de CIC sur la transition au marché du travail et à la résidence permanente⁴¹ montrent que le taux de maintien⁴² des étudiants étrangers au Canada a augmenté durant la période visée, mais qu'il était relativement faible par rapport à la population totale d'étudiants étrangers au Canada.

- En 2008, 11 760 étudiants étrangers ont fait la transition au statut de travailleur étranger (comparativement à 3 454 en 2003); de ce nombre, 66 % détenaient un permis de travail

³⁶ *Economic Implications of International Education* (Le Conference Board du Canada, 1999); *Economic Impact of International Education at Public Post-Secondary Institutions* (rapport présenté au gouvernement de la Colombie-Britannique par la firme Roslyn Kunin and Associates, mars 2006); *International Students Annual Impact on Saskatchewan's Economy: Impact Analysis Summary* (gouvernement de la Saskatchewan, 2007); *The Report on International Students in Manitoba 2006/07* (gouvernement du Manitoba, 2007); *Impact économique du secteur de l'éducation internationale pour le Canada : Rapport final* (présenté au MAECI par la firme Roslyn Kunin and Associates, juillet 2009).

³⁷ Source : *Impact économique du secteur de l'éducation internationale pour le Canada : Rapport final* (présenté au MAECI par la firme Roslyn Kunin and Associates, juillet 2009), p. iii.

³⁸ Communiqué : *Mise en œuvre de la catégorie de l'expérience canadienne* (Ottawa, le 5 septembre 2008). Site Web de CIC : www.cic.gc.ca/francais/immigrer/cec/index.asp.

³⁹ Communiqué : *Mise en œuvre de la catégorie de l'expérience canadienne* (Ottawa, le 5 septembre 2008). Note : Les travailleurs étrangers temporaires et les étudiants étrangers admissibles ont pu commencer à demander la résidence permanente au titre de la CEC le 17 septembre 2008.

⁴⁰ Source des données : dwsweb\International Region\imm_caips_e, téléchargées le 3 juillet 2009.

⁴¹ Note : Un étudiant étranger pourrait avoir fait la transition au statut de travailleur étranger et à la résidence permanente dans la même année.

⁴² Les taux de maintien ne font pas l'objet d'un suivi systématique par CIC; les données administratives sur la transition au marché du travail et à la résidence permanente ont donc été utilisées pour estimer ces taux.

postdiplôme. Ces étudiants représentent environ 8 % de la population totale d'étudiants étrangers faisant des études postsecondaires⁴³ ou autres.

- En 2008, 10 357 étudiants étrangers ont fait la transition à la résidence permanente (comparativement à 5 486 en 2003). Un peu plus de la moitié d'entre eux (55 %) avaient qualité de travailleur qualifié (3 717) ou de conjoint ou personne à charge (1 939) d'un travailleur qualifié; 55 % étudiaient auparavant au niveau universitaire et 11 % avaient suivi une formation professionnelle. Ces étudiants qui ont obtenu la résidence permanente comptent pour 7 % environ de la population totale d'étudiants étrangers de niveau postsecondaire⁴⁴ ou autre.

3.2.2. Compétitivité à l'échelle mondiale

Résumé des conclusions

Bien qu'il offre un éventail compétitif de possibilités d'études et d'emploi, le Canada voit ses principaux concurrents accueillir une plus grande part des effectifs d'étudiants étrangers à l'échelle internationale. Des problèmes liés au traitement des demandes de permis d'études et à la promotion feraient entrave à la compétitivité mondiale du Canada.

Les étudiants étrangers considèrent que la qualité de l'éducation est le facteur le plus important dans leur décision quant au pays dans lequel ils étudieront. Quoique dans une mesure moindre, les chances de décrocher un emploi après l'obtention du diplôme et d'obtenir la résidence permanente sont également prises en considération par nombre d'étudiants.

Les étudiants étrangers tirent profit des possibilités d'emploi au Canada, comme en témoigne la hausse continue du nombre de permis de travail hors campus et postdiplôme qui sont délivrés chaque année. L'étendue et la qualité de l'expérience de travail acquise par ces étudiants sont toutefois moins bien connues.

Performance du Canada

Part du marché de l'éducation internationale – Bien que le Canada accueille un nombre croissant d'étudiants étrangers (voir plus haut), sa part du marché de l'éducation internationale rétrécit. Il existe de nombreux indicateurs pour mesurer la performance au sein de l'industrie de l'éducation internationale. Si l'on regarde la part de marché comme simple proportion de la population d'étudiants étrangers du niveau tertiaire, le Canada détenait une part de 4,4 % du marché mondial de l'éducation internationale en 2007⁴⁵, se classant ainsi au sixième rang derrière les États-Unis (19,7 %), le Royaume-Uni (11,6 %), l'Allemagne (8,6 %), la France (8,2 %) et l'Australie (7,0 %). Il s'agit d'un recul par rapport à l'année précédente, la part du Canada s'établissant alors à 5,1 %.

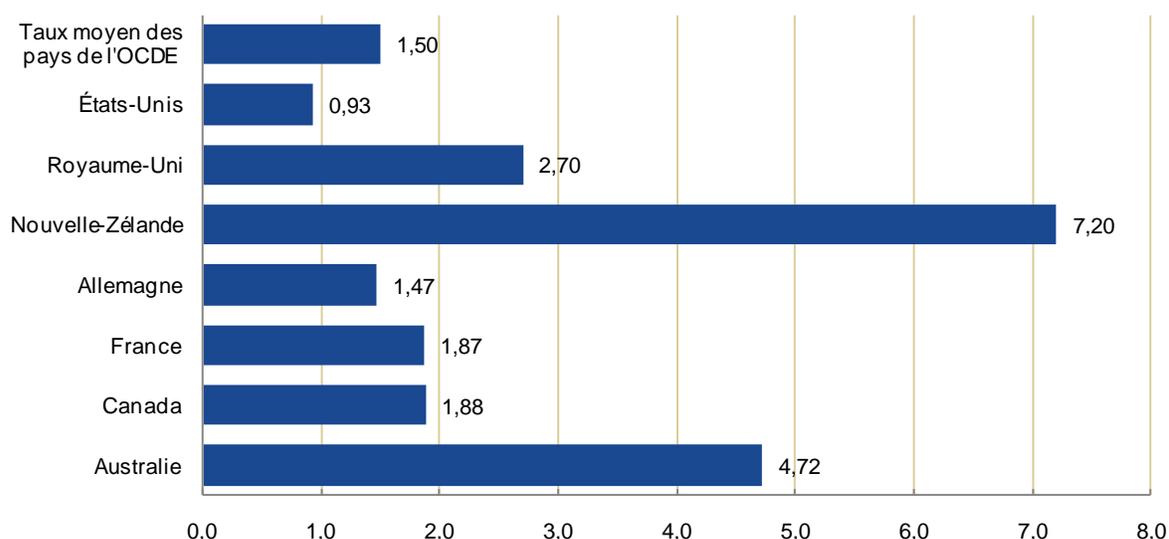
Les pays plus grands ont généralement une part de marché plus grande, ce qui peut fausser la performance relative d'un pays. Ainsi, lorsqu'on tient compte de la taille du pays dans la mesure de la part de marché, le Canada affiche une performance proportionnelle à sa taille, sans toutefois réussir à devancer ses principaux concurrents, soit le R.-U., l'Australie et la Nouvelle-Zélande (voir la Figure 3-1).

⁴³ Note : Le niveau postsecondaire comprend les études universitaires, la formation professionnelle et le niveau postsecondaire autre.

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ Source : Graphique C2.2 Répartition des étudiants étrangers dans l'enseignement tertiaire, par pays d'accueil (2007), *Regards sur l'éducation 2009 : Les indicateurs de l'OCDE* (OCDE, 2009).

Figure 3-1 : Rapport entre la part d'étudiants et la population totale des pays de l'OCDE (2007)



Source : Panorama des statistiques de l'OCDE 2010 et Regards sur l'éducation 2009 : Les indicateurs de l'OCDE

Point de vue des intervenants à l'égard de la compétitivité mondiale – Les partenaires et les intervenants ont des opinions partagées sur la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale. Un peu plus de la moitié des partenaires et des intervenants qui ont été interviewés (56 %) estiment de façon générale que le PEE est compétitif à l'échelle mondiale; plus de la moitié d'entre eux ont cependant nuancé leur réponse en disant que le Canada pourrait faire mieux. À l'inverse, pour un peu plus du quart des participants aux entrevues (27 %), le Programme n'est pas compétitif à l'échelle mondiale.

Les représentants d'établissements d'enseignement qui ont été interviewés sont, eux aussi, partagés sur la question. Quarante-et-un pour cent des représentants des universités et des collèges étaient d'accord pour dire que le Canada offre aux étudiants étrangers des possibilités d'études et d'emploi compétitives à l'échelle mondiale, alors que 32 % étaient d'avis contraire. Quelque 74 % des écoles de langues ne partagent pas non plus ce point de vue, mais il faut préciser que leur clientèle étudiante n'est pas, en général, admissible à toutes les possibilités d'emploi⁴⁶.

Rang du Canada comme destination d'étude – Selon les résultats de l'enquête du BCEI, le Canada n'était pas le premier choix d'un certain nombre de répondants qui ont finalement décidé de venir étudier au Canada. Pour un peu plus de la moitié (52 %) des répondants, le Canada était le premier choix, tandis que 25 % avaient d'abord choisi les É.-U., 7 %, le R.-U. et 2 %, l'Australie. En raison des limites de l'étude, seuls les étudiants étrangers au Canada ont pu participer à l'enquête, de sorte que l'analyse a tenu compte de ceux qui avaient fait une demande d'admission dans des établissements d'enseignement de plusieurs pays. Sur les 2 550 répondants qui avaient fait des demandes dans plusieurs pays, 44 % ont dit que le Canada était leur premier choix.

Compétitivité des possibilités d'études et d'emploi offertes au Canada

L'éventail des possibilités d'études et d'emploi offertes au Canada a évolué durant la période visée pour s'enrichir de débouchés jugés intéressants pour les étudiants étrangers. D'après les résultats de l'étude comparative (réalisée aux fins de l'évaluation), le Canada affiche, de façon générale, un

⁴⁶ Ces étudiants peuvent être admissibles à un permis de travail dans le cadre d'un programme coopératif ou de stage.

rendement équivalent ou supérieur à celui de ses concurrents quant aux possibilités offertes aux étudiants étrangers.

Dans le cadre de cette étude, le programme du Canada a été comparé à ceux des États-Unis (É.-U.), du Royaume-Uni (R.-U.), de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de la France. En ce qui concerne l'emploi hors campus et sur le campus, le Canada applique des politiques comparables à celles de ses concurrents. Les dispositions concernant l'emploi du conjoint sont aussi bonnes ou meilleures, surtout par rapport aux É.-U. et à la France qui n'autorisent pas les conjoints à travailler. L'étude révèle également que le Canada est le pays qui offre le programme d'emploi postdiplôme le plus généreux, les étudiants étrangers nouvellement diplômés ayant le droit, ici, d'obtenir un permis de travail pour une période maximale de trois ans⁴⁷.

Facteurs contribuant à l'attrait du Canada

L'enquête du BCEI s'est intéressée aux facteurs qui motivent la décision des étudiants étrangers de venir étudier au Canada. La qualité de l'éducation est la raison « très importante » citée le plus souvent (74 %) par les répondants (voir le Tableau 3-2). L'enquête réalisée en C.-B. affiche un résultat similaire, 90 % des étudiants ayant précisé que la qualité de l'éducation était importante ou très importante dans leur décision d'étudier dans cette province.

Tableau 3-2 : Raisons de venir étudier au Canada (Enquête sur les étudiants étrangers du BCEI)

Raison	Pas important	Relativement important	Très important
La réputation du Canada en général	7 %	41 %	52 %
La réputation du Canada en tant que pays sûr	8 %	27 %	65 %
La qualité de l'éducation au Canada	3 %	23 %	74 %
Le prestige d'un diplôme canadien	8 %	34 %	58 %
Le coût des études au Canada par comparaison avec d'autres pays	18 %	36 %	45 %
La facilité d'obtenir un permis d'études au Canada	24 %	39 %	37 %
Des occasions de travail hors campus au Canada	35 %	32 %	32 %
Des occasions de travail au Canada après l'obtention du diplôme	21 %	27 %	51 %
Des occasions de résidence permanente au Canada	23 %	29 %	48 %

Note : il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100 étant donné que les non-réponses n'ont pas été incluses dans le tableau.

La possibilité de décrocher un emploi après l'obtention du diplôme et d'obtenir la résidence permanente était également importante pour un certain nombre de répondants, de même que le coût des études au Canada. Pour la moitié des répondants environ, il s'agissait même d'une raison très importante. Les occasions de travail hors campus, par contre, avaient moins de poids dans la décision : un peu plus du tiers des répondants ont indiqué que cette raison n'était pas importante.

Tirer profit des possibilités d'emploi

Les possibilités d'emploi représentent un facteur important dans la décision des étudiants étrangers⁴⁸. Les participants aux entrevues estiment d'ailleurs que les programmes de permis de travail

⁴⁷ Devoretz et Coulombe, 2009.

⁴⁸ Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) : programme de permis de travail hors campus – rapport final, p. 1 (CIC, août 2006); Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) : programme de permis de travail postdiplôme – rapport final, p. 1 (CIC, août 2006).

hors campus et postdiplôme contribuent à la compétitivité du Canada. En particulier, le PPTHHC permet aux étudiants étrangers [traduction] « d’acquérir de l’expérience professionnelle sur le marché du travail, de resserrer leurs liens avec les collectivités locales et d’améliorer leur expérience globale au Canada », tandis que le PPTPD [traduction] « élargit l’éventail des possibilités d’emploi pour les étudiants étrangers nouvellement diplômés, les aidant ainsi à découvrir le Canada et à créer des liens, dans la perspective de faciliter leur établissement dans les différentes régions du Canada »⁴⁹.

Emploi hors campus – Durant la période visée, le nombre d’étudiants titulaires d’un permis de travail hors campus au Canada (au 1^{er} décembre) a augmenté, passant de 652 en 2004 à 24 437 en 2008⁵⁰. Quelque 79 % des titulaires d’un tel permis en 2008 faisaient des études universitaires.

Puisque le PPTHHC a été mis en œuvre à l’échelle nationale en 2006, on retrouve la plupart des étudiants étrangers participants en Ontario, en Colombie-Britannique, au Québec et en Alberta, où se trouvent également la majorité des établissements d’enseignement autorisés au Canada (187 sur 223 établissements d’enseignement participants)⁵¹. En 2008, 86 % de tous les étudiants étrangers titulaires d’un permis de travail hors campus se trouvaient dans ces quatre provinces, l’Ontario détenant la plus grande part (36 %).

Emploi postdiplôme – Le nombre d’étudiants titulaires d’un permis de travail postdiplôme au Canada (au 1^{er} décembre) a également augmenté durant la période visée pour passer de 3 004 en 2003 à 12 671 en 2008⁵².

La répartition régionale à l’intérieur et à l’extérieur des grands centres (Montréal, Toronto et Vancouver) est digne de mention (voir le Tableau 3-3). Entre 2003 et 2006, on retrouvait plus d’étudiants étrangers titulaires d’un permis de travail postdiplôme dans ces trois régions métropolitaines que dans le reste du Canada. L’écart s’est toutefois amenuisé en 2006 puis une tendance inverse s’est amorcée en 2007, ce qui concorde avec la période durant laquelle le PPTPD a été amélioré pour que les étudiants étrangers établis à l’extérieur des trois grands centres puissent travailler pendant deux ans après l’obtention du diplôme.

Tableau 3-3 : Nombre d’étudiants étrangers titulaires d’un permis de travail postdiplôme, selon la région métropolitaine du Canada et l’année

Région métropolitaine	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Montréal	337	394	451	460	377	872
Toronto	1 028	1 722	2 554	3 061	2 892	3 936
Vancouver	261	385	590	801	881	1 423
Total pour MTV	1 626	2 501	3 595	4 322	4 150	6 231
Total pour le reste du Canada	1 378	1 877	2 927	4 195	4 606	6 440
Total général	3 004	4 378	6 522	8 517	8 756	12 671

L’augmentation la plus forte à l’extérieur et à l’intérieur des régions métropolitaines a été enregistrée entre 2007 et 2008, coïncidant avec l’assouplissement des exigences du Programme⁵³. Le nombre d’étudiants étrangers occupant un emploi après l’obtention du diplôme a augmenté de 50 % à MTV et de 40 % dans le reste du Canada, pour un taux de croissance global de 45 %.

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ Note : Un étudiant étranger peut avoir obtenu un permis de travail hors campus et postdiplôme durant la même année.

⁵¹ Note : La province ou le territoire indiqué est celui qui a été déclaré à l’arrivée du titulaire du permis d’études et pourrait ne pas correspondre à l’endroit où l’étudiant étranger travaillait en réalité.

⁵² Note : Un étudiant étranger peut avoir obtenu un permis de travail hors campus et postdiplôme durant la même année.

⁵³ Après avril 2008, les diplômés étrangers, quel que soit l’endroit, pouvaient travailler pendant une période maximale de trois ans, sans offre d’emploi, dans un domaine connexe à leur programme d’études.

Tout au long de la période visée, environ la moitié des étudiants étrangers titulaires d'un permis de travail postdiplôme vivaient en Ontario, dont un grand nombre à Toronto⁵⁴. En 2008, 31 % de tous les étudiants étrangers titulaires d'un permis de travail postdiplôme étaient établis à Toronto.

Emploi sur le campus – CIC ne fait pas le suivi du nombre d'étudiants étrangers qui travaillent sur le campus étant donné qu'un permis de travail n'est pas exigé dans ce cas. Néanmoins, les résultats de l'enquête sur les étudiants étrangers du BCEI laissent entendre qu'un certain nombre d'étudiants tirent profit de cette possibilité, un peu plus du tiers des répondants (35 % ou 2 080 répondants) ayant indiqué qu'ils avaient occupé un emploi rémunéré sur le campus durant leurs études.

Fait intéressant, les répondants étaient plus nombreux à avoir travaillé sur le campus qu'à l'extérieur du campus (18 % ou 1 092 répondants) ou que dans le cadre d'un programme coopératif ou de stage (11 % ou 631 répondants). Ces résultats concordent avec ceux de l'enquête sur les étudiants étrangers réalisée en C.-B. : sur les 2 056 répondants ayant déclaré avoir occupé un emploi rémunéré, 46 % ont travaillé sur le campus, 36 % ont travaillé à l'extérieur du campus et 14 % ont participé à un programme coopératif ou de stage.

Étendue et qualité de l'expérience de travail – En ce qui concerne le PPTH, l'enquête du BCEI révèle que 37 % des répondants ayant déclaré un emploi hors campus ont indiqué que cette expérience de travail était connexe à leur programme d'études ou à leur carrière future. Dans le groupe des répondants ayant déclaré un emploi sur le campus, ce pourcentage s'établit à 59 %.

En ce qui concerne le PPTPD, il peut être présumé que les étudiants étrangers ayant fait une demande avant avril 2008 ont effectivement travaillé et acquis de l'expérience dans un domaine connexe à leur carrière future puisque l'obtention d'une offre d'emploi dans un domaine lié au programme d'études faisait partie des exigences à satisfaire. Cette exigence a cependant été abolie lors de la révision du Programme, de même que la possibilité de faire une telle déduction.

Obstacles à la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale

Durant les entrevues, des problèmes liés à la promotion et au traitement des demandes ont été cités comme obstacles à la compétitivité mondiale du Canada. La majorité des répondants ayant jugé le programme non compétitif (10 informateurs sur 11) ont parlé de problèmes concernant le traitement, surtout par rapport au délai. De plus, beaucoup (7 informateurs sur 11) ont parlé de problèmes liés à la promotion et au recrutement, certains disant que le Canada ne se commercialise pas assez.

Selon un rapport du MAECI, la sous-performance du Canada est attribuable au fait qu'il n'existe aucune stratégie de marque ni aucune approche concertée pour commercialiser l'éducation au Canada, ainsi qu'au soutien limité accordé à la promotion et au manque d'orientation stratégique dans les missions canadiennes à l'étranger⁵⁵. L'éducation étant une matière de compétence provinciale et territoriale au Canada, la promotion de l'éducation internationale doit faire l'objet d'une coordination à l'échelle nationale, ce qui désavantage le Canada par rapport à ses principaux concurrents. De plus, la marque **Imagine Education au/in Canada**, conçue pour unifier les efforts promotionnels du Canada, n'a été mise en œuvre qu'en 2008⁵⁶.

⁵⁴ Note : La province ou le territoire indiqué est celui qui a été déclaré à l'arrivée du titulaire du permis d'études et pourrait ne pas correspondre à l'endroit où l'étudiant étranger travaillait en réalité.

⁵⁵ Description de l'initiative *Édu-Canada* (MAECI, 2009).

⁵⁶ La marque **Education au/in Canada** est le fruit d'un partenariat entre le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] et est gérée conjointement par eux.

L'organisme Langues Canada constate que les étudiants étrangers préfèrent d'autres pays (comme l'Australie) au Canada parce que leur processus de demande de visa est plus simple et plus rapide⁵⁷. Les résultats de l'enquête auprès des établissements d'enseignement montrent qu'un peu plus du quart (29 %) des 34 répondants qui ont formulé des suggestions ou des recommandations d'améliorations au Programme souhaitent qu'on accélère le traitement. De même, quelque trois quarts des étudiants étrangers répondants ont mentionné que la facilité d'obtenir un permis d'études canadien avait compté dans leur décision (voir le Tableau 3-2).

3.2.3. Intégrité du programme

Résumé des conclusions

L'actuel cadre stratégique de CIC rend le Programme des étudiants étrangers vulnérable à une utilisation abusive. Les étudiants non authentiques et les établissements d'enseignement douteux représentent les principaux risques associés aux demandes de permis d'études.

CIC ne dispose pas d'un répertoire complet des établissements d'enseignement légitimes au Canada ni des pouvoirs nécessaires pour assurer la qualité des services offerts.

En général, des cas de fraude et d'utilisation abusive sont détectés dans le cadre du PEE. Sans données et sans mécanisme uniforme de rapport, on ne peut connaître l'ampleur exacte du problème, et les mesures visant à atténuer les risques de fraude et d'abus sont assez variées.

Outre CIC, de nombreux partenaires et intervenants estiment que la prise de décisions relative aux demandes de permis d'études n'est pas uniforme. Les activités d'assurance de la qualité effectuées à l'échelle du Ministère ne sont pas normalisées, d'où la difficulté d'évaluer d'une manière objective la qualité globale de la prise de décisions.

L'intégrité du Programme a été examinée en lien avec la fraude, la surveillance des étudiants étrangers et des établissements d'enseignement au Canada, et la qualité de la prise de décisions.

Fraude associée aux demandes de permis d'études

La fraude associée aux demandes de permis d'études est une question de grand intérêt pour CIC parce qu'elle compromet non seulement l'intégrité du Programme des étudiants étrangers, mais aussi la réputation de qualité de l'éducation canadienne, en plus de soulever de sérieuses préoccupations au chapitre de la sécurité nationale⁵⁸. Il n'est pas surprenant que l'utilisation abusive et la fraude (ou l'ampleur du phénomène) aient été le thème central pour nombre des participants aux entrevues qui ont nommé des résultats imprévus ou inattendus du PEE. Ils ont mentionné, en particulier, la création d'écoles illégitimes (« moulins à visas »), les consultants malhonnêtes et les personnes qui utilisent le permis d'études pour entrer au Canada dans une intention autre que celle d'étudier.

Vulnérabilité de la structure du PEE – Le cadre législatif et de politique qui sous-tend le PEE expose celui-ci à un risque d'utilisation abusive⁵⁹. En particulier, aucune disposition législative n'oblige les étudiants étrangers à faire des études une fois arrivés au Canada. Il leur suffit de prouver qu'ils ont l'intention d'étudier pour pouvoir demeurer au Canada durant la période de validité du permis d'études. Les modifications récentes aux politiques du PEE, apportées en réponse aux besoins exprimés par les intervenants, contribuent en fait à affaiblir quelques-uns des contrôles mis en place pour empêcher les abus. Par exemple, le permis d'études est désormais délivré pour la durée

⁵⁷ *Immigration Issues – Affecting the Language Training Sector : Languages Canada's Position Paper* (janvier 2009).

⁵⁸ *International Student Review policy paper* (CIC, 2008).

⁵⁹ *Rapport de sondage sur la lutte antifraude* (CIC, Région internationale, 2006); *Student Fraud in the Pacific Region* (ASFC, Région de la C.-B., 2006); *International Student Review policy paper* (CIC, 2008).

complète du programme d'études, et les étudiants étrangers, de même que les établissements d'enseignement où ils étudient, ne sont pas tenus d'aviser CIC de tout changement de programme d'études ou d'établissement⁶⁰.

CIC n'a établi aucune définition explicite ni aucune liste exhaustive des établissements d'enseignement du Canada, et ces derniers n'ont aucune norme minimale particulière à satisfaire pour pouvoir accueillir des étudiants étrangers. Les écoles publiques et privées offrant une formation scolaire ou professionnelle sont admissibles, mais sous le régime actuel de partage des compétences, le gouvernement fédéral n'est pas habilité à régler leurs activités. En tant qu'instances responsables de l'éducation au Canada, chaque province et territoire a des mécanismes en place pour garantir la qualité des établissements subventionnés par l'État, mais il n'en va pas de même pour la plupart des écoles privées.

Nature de la fraude – Selon un document de CIC, la fraude s'entend « d'une fausse déclaration sciemment faite, d'une fausse représentation ou de la dissimulation d'un fait important » et la fraude présumée, d'une « [p]reuve tangible, information contradictoire ou comportement du demandeur indiquant que des fausses déclarations ont été faites »⁶¹. L'article 40 de la LIPR est la disposition établissant l'interdiction de territoire pour fausses déclarations : « Emportent interdiction de territoire pour fausses déclarations les faits suivants : directement ou indirectement, faire une présentation erronée sur un fait important quant à un objet pertinent, ou une réticence sur ce fait, ce qui entraîne ou risque d'entraîner une erreur dans l'application de la présente loi. » L'article 44 prévoit quant à lui qu'un rapport d'interdiction de territoire peut être établi lorsqu'une demande est refusée en application de l'article 40⁶².

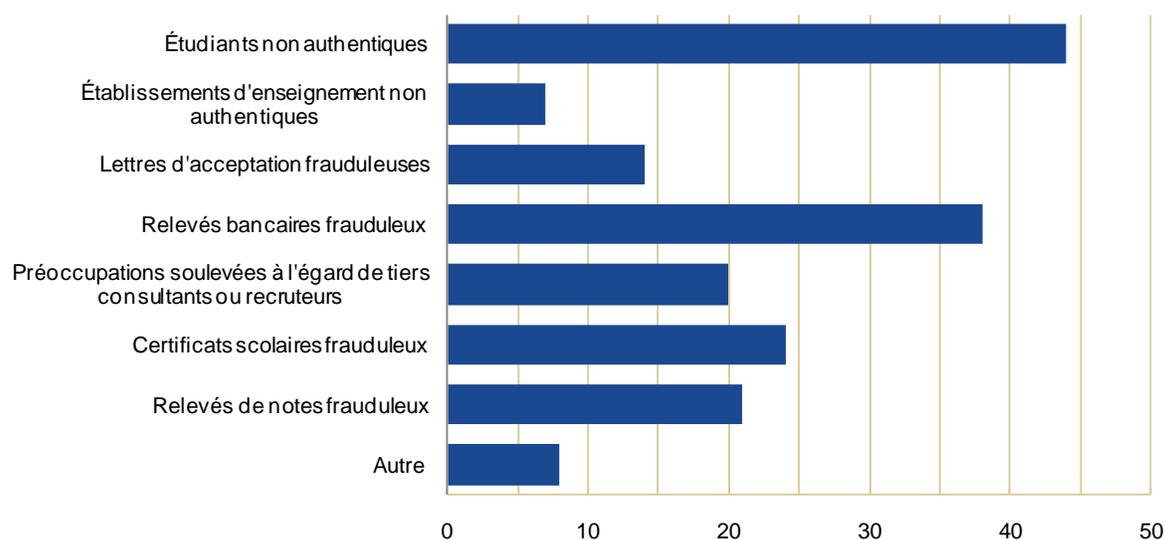
Aux fins de l'évaluation, une enquête a été menée auprès des bureaux des visas à l'étranger au sujet des différents problèmes habituellement associés à la fraude (voir la Figure 3-2). Les étudiants non authentiques représentent un problème pour la majorité (88 %) des répondants, et 66 % ont dit qu'il s'agissait de la forme de fraude la plus fréquente.

⁶⁰ Exception : Les étudiants étrangers et les établissements d'enseignement qui participent au PPTHIC doivent signaler ces changements.

⁶¹ Source : guide OP 23/IP 11, 2006-01-19 (p. 11).

⁶² Source : guide OP 23/IP 11, 2006-01-19 (p. 3 et 13).

Figure 3-2 : Problèmes liés à la fraude (présumée ou confirmée) détectés par les bureaux des visas (n = 50)



Nombre de bureaux des visas

Les rapports de fin de mois produits par la Section de l'analyse stratégique du CTD de Vegreville ont également été examinés afin de déterminer le nombre de cas de fraude et de fausses déclarations possibles qui ont été interceptés lors du traitement par les bureaux intérieurs en 2008. Cet exercice a révélé que, pour l'année, 1 028 dossiers ont été transférés à des bureaux intérieurs pour une vérification des établissements d'enseignement, ce qui représente 25 % des cas transférés aux unités de lutte antifraude et d'assurance de la qualité. Entre une et quatre descriptions de « cas intéressants » impliquant des activités frauduleuses par des étudiants ont également été relevées chaque mois. Voici un aperçu des problèmes signalés dans ces cas : frais de scolarité non payés pendant le séjour au Canada; lettres d'acceptation frauduleuses; défaut de produire des relevés de notes; questions concernant le domaine d'études choisi compte tenu de l'expérience antérieure; fausses déclarations possibles dans les relevés de notes⁶³.

Travaux antérieurs sur la fraude – L'ASFC (Région de la C.-B.) a produit, en 2006, l'un des premiers rapports sur les questions d'intégrité en lien avec les étudiants. Dans le cadre de cet exercice, le bureau de l'ASFC en C.-B. a ciblé et étudié plusieurs centaines de cas de fraude présumée commise par des étudiants. Des activités criminelles organisées, comme la prostitution et le trafic de stupéfiants, ont même été mises au jour. À la lumière de ces travaux, [traduction] « il est devenu évident que la fraude associée aux étudiants étrangers est beaucoup plus répandue que ce qui avait été anticipé précédemment »⁶⁴.

La même année, la Région internationale de CIC a mené une enquête sur la fraude auprès des bureaux des visas et des centres de traitement des demandes. L'exercice a mené à la conclusion « que la fraude est répandue dans chaque région et dans chaque programme, mais qu'elle est surtout concentrée dans la Région de l'Afrique et du Moyen-Orient et celle de l'Asie-Pacifique, où le pourcentage de demandes de VRT est le plus élevé et qui constituent des sources importantes de migrants légaux et illégaux ». Dans cette étude, les bureaux des visas ont signalé que les programmes des résidents temporaires étaient les plus vulnérables à la fraude en raison des courts délais de

⁶³ Source : Rapports de fin de mois de la Section de l'analyse stratégique (CTD-Vegreville, janvier et décembre 2008).

⁶⁴ *Student Fraud in the Pacific Region* (ASFC, Région de la C.-B., 2006).

traitement et des frais exigibles peu élevés; il est également ressorti que le programme des étudiants est plus touché par la fraude que les autres programmes de résidents temporaires. En outre, le CTD de Vegreville a signalé le problème des établissements d'enseignement douteux et mentionné que le PEE est particulièrement vulnérable à la fraude à cause de la politique de CIC qui permet aux étudiants d'obtenir des permis génériques de longue durée⁶⁵.

Point de vue des intervenants à l'égard de la fraude – En 2007, des consultations tenues dans le cadre des réunions du CCEII et du CCFPAIE ont débouché sur un consensus quant à l'existence d'un certain niveau de fraude et au besoin de recueillir plus de données. Le risque que ce problème mine la capacité du Canada d'attirer les étudiants étrangers a également été souligné⁶⁶.

En général, les partenaires et les intervenants qui ont été interviewés dans le cadre de l'évaluation s'entendent aussi sur le fait que le PEE est la cible d'une utilisation abusive et frauduleuse. L'ampleur du problème, cependant, varie entre les groupes de répondants. Bien que dans une proportion toujours relativement faible (un tiers environ), les répondants de CIC sont, pour leur part, plus nombreux à dire que la fraude et l'utilisation abusive constituent un problème grave. Beaucoup de répondants n'étaient pas certains que la fraude existe réellement ou ne connaissaient pas l'ampleur du problème en raison du manque de données et de mécanismes de détection. Les établissements d'enseignement douteux (principalement des écoles privées), l'utilisation abusive des permis d'études et les documents frauduleux ont tous été mentionnés durant les entrevues comme problèmes liés à la fraude.

L'enquête auprès des bureaux des visas a révélé que le nombre de cas de fraude (présumée ou confirmée) détectés dans les demandes de permis d'études varie entre les bureaux. Quelque 30 % des bureaux des visas répondants ont dit détecter souvent des cas de fraude dans les demandes de cette catégorie, tandis que 36 % estiment que la fraude à cet égard est rare ou inexistante. D'après le Rapport de sondage sur la lutte antifraude, les deux tiers des répondants disant intercepter souvent des demandes frauduleuses se trouvaient dans la Région de l'Asie-Pacifique ou dans la Région de l'Afrique et du Moyen-Orient.

Détection et vérification de la fraude

La fraude associée au PEE est surtout « présumée » puisque seulement un petit nombre de cas ont été confirmés. Les processus de CIC ne facilitent pas la détection de la fraude et le Ministère manque de moyens pour détecter la fraude présumée.

Le Rapport de sondage sur la lutte antifraude de 2006 souligne le « manque d'uniformité entre les bureaux des visas quant à la manière dont les défis en matière de fraude sont perçus, documentés, enquêtés et pourvus en ressources »⁶⁷ et le fait que « [l]es moyens de détecter la fraude (...) sont propres à chaque bureau, mais sont souvent inexistants »⁶⁸. Selon l'examen du PEE réalisé en 2008, [traduction] « les systèmes de gestion des cas [de CIC] n'ont pas la capacité de mesurer la fraude au sein du programme d'immigration ». Il y est également précisé que, à l'issue d'un exercice d'exploration de données effectué en octobre 2007, seulement 470 cas d'étudiants étrangers ayant fait l'objet d'un rapport établi en vertu du L44 ont été trouvés dans le SSOBL depuis l'entrée en vigueur de la LIPR⁶⁹. Ces résultats trouvent écho dans le rapport de l'ASFC (2006) sur la fraude liée

⁶⁵ Rapport de sondage sur la lutte antifraude (CIC, Région internationale, 2006, p. 1-2).

⁶⁶ Consultations avec les provinces et territoires et les intervenants en octobre 2007 (CIC, Direction générale de l'immigration, novembre 2007).

⁶⁷ Rapport de sondage sur la lutte antifraude (CIC, Région internationale, 2006, p. 1).

⁶⁸ Rapport de sondage sur la lutte antifraude (CIC, Région internationale, 2006, p. 5).

⁶⁹ International Student Review policy paper (CIC, 2008). Il importe de signaler que les rapports établis aux termes du L44 faisaient état de fausses déclarations par des clients [traduction] « ayant déjà détenu un permis d'études à un moment donné ».

aux demandes de permis d'études dans la Région du Pacifique, où il est précisé que, sur les 639 enquêtes amorcées, seulement 80 ont été menées à terme, menant à l'établissement de 48 rapports en vertu du L44 (dont deux constats d'interdiction de territoire pour fausses déclarations et manquement).

À la suite du *Rapport de sondage sur la lutte antifraude*, la Division de la prévention de la fraude et de la vérification (au sein de la DGGOC) a mis en place, conjointement avec les bureaux des visas à l'étranger, un processus de rapport quadrimestriel sur la lutte contre la fraude. Dans le cadre de ce processus, les refus fondés sur le L40 (pour les demandes de résidence temporaire et permanente) ont été comparés au nombre total de cas traités durant les trois périodes de rapport : d'octobre 2007 à janvier 2008, de février à mai 2008 et de juin à septembre 2008. Il a été conclu que le refus fondé sur le L40 était utilisé si rarement qu'il n'avait aucun effet dissuasif contre la fraude et qu'on [traduction] « ne [pouvait] plus considéré le recours au L40 comme un indicateur d'activité de lutte antifraude ». En outre, un problème de qualité et d'uniformité des rapports produits par les bureaux des visas a été signalé⁷⁰.

De même, les motifs de refus et la fréquence des renvois à l'ASFC, mentionnés dans l'enquête auprès des bureaux des visas, ne reflètent pas l'existence d'une fraude abondante. Les bureaux des visas qui ont participé à l'enquête ont estimé, en moyenne, que 58 % des refus étaient fondés sur la bonne foi, 29 %, sur l'insuffisance des ressources financières et 6 % seulement, sur de fausses déclarations (L40). De plus, 31 bureaux des visas ont indiqué qu'ils transmettaient rarement ou jamais des cas à l'ASFC pour une investigation approfondie (vérification antifraude de deuxième niveau), même si plus de la moitié d'entre eux ont indiqué qu'ils détectaient parfois (35 %) ou souvent (23 %) des cas de fraude (présumée ou confirmée).

Selon l'information tirée des trois rapports quadrimestriels sur la lutte contre la fraude, certains bureaux des visas trouvent que les procédures liées au L40 sont lourdes et irréalistes⁷¹. De plus, il a été souligné que, au lieu de vérifier les fraudes présumées, nombre de bureaux des visas refusent les demandes de résidence temporaire douteuses pour manque de bonne foi du demandeur, limitant ainsi la capacité de CIC de surveiller et de détecter systématiquement les cas de fraude⁷². Les instructions fournies aux bureaux locaux semblent appuyer cette pratique : selon les lignes directrices opérationnelles (OP 23), les agents de CIC doivent déterminer avec soin s'ils possèdent suffisamment d'information pour rejeter une demande avant de transmettre le dossier à l'ASFC pour une investigation approfondie⁷³.

Stratégies pour atténuer la fraude liée aux demandes de permis d'études

La lutte antifraude est le « processus mis en œuvre dans le but de prévenir les abus à l'égard du programme d'immigration (ou mesures prises pour réduire le nombre d'activités frauduleuses) »⁷⁴. Il existe deux niveaux d'activités de lutte antifraude. Les activités de premier niveau s'entendent des vérifications de l'information sur le client et de ses documents que doivent mener les agents de CIC et de l'ASFC dans l'exercice de leurs fonctions. Ces vérifications constituent donc « le premier point de détection de fraudes où les agents entreprennent une investigation ». Le deuxième niveau comprend les activités de renseignement et d'investigation qui servent à détecter la fraude et à

⁷⁰ Rapports quadrimestriels sur la lutte contre la fraude (CIC, DGGOC, Division de la prévention de la fraude et de la vérification, 2008). Périodes visées : octobre 2007 à janvier 2008; février à mai 2008 (ÉBAUCHE); juin à septembre 2008 (ÉBAUCHE).

⁷¹ *Ibid.*

⁷² *Rapport de sondage sur la lutte antifraude* (CIC, Région internationale, 2006).

⁷³ Source : guide OP 23/IP 11, 2006/01/19.

⁷⁴ Source : guide OP 23/IP 11, 2006/01/19 (p. 8).

prendre les mesures correctives nécessaires. Les activités de deuxième niveau relèvent de l'ASFC, tant au Canada qu'à l'étranger⁷⁵.

La lutte contre la fraude prend diverses formes à CIC et certains estiment qu'elle est « inégale »⁷⁶. Plus récemment par contre, des ressources supplémentaires ont été mises en place afin d'atténuer la fraude dans le programme d'immigration. Les résultats de ces efforts pour les demandes de permis d'études restent cependant à déterminer.

CIC – Les stratégies utilisées le plus souvent, selon les bureaux des visas qui ont participé à l'enquête, sont la vérification par téléphone (92 %), la vérification des documents (90 %) et la tenue d'entrevues en personne axées sur la fraude (88 %) – toutes des activités de lutte antifraude conformes à leurs responsabilités de premier niveau. Le CTD de Vegreville joue également un rôle dans la lutte antifraude et à l'égard des demandes de permis d'études. Il surveille notamment les établissements d'enseignement et les consultants en immigration aux activités douteuses. Également, quand les agents chargés du traitement soupçonnent la présence de fraude ou de fausses déclarations, ils peuvent transférer le dossier au CTD pour vérification⁷⁷.

Il ressort de l'examen des documents que d'autres changements ont été apportés au sein de CIC afin d'appuyer la prévention de la fraude dans le programme d'immigration : soutien accru aux bureaux locaux, création d'un réseau de coordonnateurs de la lutte antifraude, distribution d'un bulletin sur la lutte antifraude, élaboration d'un cours de formation sur la lutte antifraude et mise en place de divers outils de collecte de données (pour alimenter la production des rapports quadrimestriels sur la fraude)⁷⁸. La mise en œuvre d'un système de notification électronique (SNE) pour le PPTHC semble également contribuer à améliorer les activités de surveillance et de rapport pour la catégorie des étudiants étrangers⁷⁹.

ASFC – Les résultats semblent indiquer une participation limitée, mais possiblement grandissante, de l'Agence aux activités de lutte contre la fraude liée aux demandes de permis d'études. Un peu plus de la moitié des bureaux des visas ayant répondu à l'enquête ont mentionné que les agents de l'ASFC (les AIMM, par exemple) participent rarement (34 %) ou jamais (20 %). Ce degré de participation, cependant, peut être approprié, car près de la moitié (48 %) des 27 bureaux des visas qui ont souligné ce manque de participation ont également dit détecter rarement ou jamais de la fraude dans les demandes de permis d'études. Les activités exécutées le plus souvent par l'ASFC, selon les répondants, incluent les services de consultation sur les activités antifraude (54 %), les activités antifraude de deuxième niveau ou les investigations (46 %) et le traitement des cas de fraude complexes (40 %) – toutes des activités de lutte antifraude conformes à ses responsabilités de deuxième niveau.

Ces dernières années toutefois, l'ASFC semble appuyer davantage les efforts menés dans ce domaine. Douze nouveaux postes d'agent de lutte antifraude ont été créés dans divers bureaux des visas à l'étranger, et les bureaux régionaux de l'ASFC ont renforcé le soutien aux investigations effectuées au pays par les CTD de Vegreville et de Mississauga (notamment pour lutter contre la fraude liée aux demandes de permis d'études)⁸⁰. Par ailleurs, l'ASFC a récemment obtenu un financement de 103,3 millions de dollars sur cinq ans (26,2 millions de dollars en financement

⁷⁵ Source : guide OP 23/IP 11, 2006/01/19 (p. 7).

⁷⁶ *Rapport de sondage sur la lutte antifraude* (CIC, Région internationale, 2006, p. 1-2).

⁷⁷ Source : guide OP 23/IP 11 2006/01/19 (p. 7).

⁷⁸ CIC, RMR 2007-2008, p. 23; courriel décrivant les mesures prises à la suite du *Rapport de sondage sur la lutte antifraude* de 2006 (reçu le 5 janvier 2009).

⁷⁹ International Student Review policy paper (CIC, 2008).

⁸⁰ Courriel décrivant les mesures prises à la suite du *Rapport de sondage sur la lutte antifraude* (2006) depuis la création de la Division de la prévention de la fraude et de la vérification au sein de la DGGOC, en 2008 (reçu le 5 janvier 2009).

courant) à l'appui de l'initiative de la CEC afin d'augmenter les activités d'exécution de la loi ciblant la fraude dans les programmes des travailleurs étrangers temporaires et des étudiants étrangers⁸¹.

Les fonds alloués aux fins de l'initiative de la CEC devaient appuyer une augmentation progressive de la charge de travail découlant de la croissance prévue dans les deux programmes des résidents temporaires suivant l'ajout de la nouvelle catégorie d'immigration⁸². Des fonds n'ont toutefois pas été alloués à CIC pour gérer la hausse correspondante de la charge de traitement, qui est présumée inclure les activités antifraudes de premier niveau.

Comparaisons avec d'autres pays – L'étude comparative a examiné différentes approches mises en place par d'autres pays pour lutter contre la fraude et garantir l'intégrité de leur programme. Des avertissements relatifs à la fraude ont été trouvés sur presque tous les sites Web, et tous les pays étudiés imposaient des exigences d'immigration et de sécurité comparables aux étudiants étrangers.

L'étude comparative a fait ressortir l'utilité des entrevues (quoique longues et dispendieuses) pour réduire la fréquence des divers types de fraude. Parmi les pays visés par l'étude, seuls les É.-U. et la France tiennent une entrevue avec les nouveaux clients. Les É.-U. et le R.-U. sont reconnus pour leur utilisation de la biométrie⁸³. Le Canada tient des entrevues dans certains cas seulement, lorsque l'agent a des questions au sujet d'une demande ou souhaite obtenir des précisions et des renseignements supplémentaires⁸⁴. Le Canada travaille également à la mise au point d'un système de biométrie pour le Programme des résidents temporaires.

Surveillance des établissements d'enseignement et des étudiants étrangers au Canada

Tel qu'il a été mentionné plus haut, le cadre législatif et de politique qui sous-tend le PEE rend le Canada vulnérable aux tentatives des étudiants étrangers et des établissements d'enseignement non authentiques. La surveillance étant l'un des meilleurs mécanismes pour atténuer ce risque, le gouvernement fédéral aurait avantage à travailler en partenariat avec les instances provinciales et territoriales. Plusieurs initiatives en cours (fédérales, provinciales-territoriales, internationales et dans le secteur de l'éducation) peuvent servir de modèles pour le PEE.

Initiatives fédérales – Le PPTHC et la marque *Imagine* sont deux importantes initiatives fédérales qui s'appuient sur un cadre d'assurance de la qualité. Tous deux sont le fruit d'un partenariat fédéral-provincial-territorial et comportent un volet d'assurance de la qualité qui limite la participation des établissements d'enseignement aux écoles reconnues par les instances provinciales et territoriales. En outre, le PPTHC exige que les étudiants étrangers participants continuent d'étudier et d'obtenir de bons résultats à leur établissement d'enseignement.

Le Programme de partenariat étudiant (PPÉ) entre le Canada et l'Inde est une autre initiative d'assurance de la qualité menée au niveau fédéral. Mis en œuvre en avril 2009, ce projet pilote vise à accroître l'intégrité du Programme et réunit les bureaux des visas du Canada en Inde (à New Delhi et à Chandigarh) et l'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC). Le PPÉ comprend une stratégie pour simplifier le processus de demande et améliorer la qualité des documents présentés à l'appui des demandes de permis d'études (plus fiables et plus faciles à vérifier) ainsi qu'un mécanisme de surveillance des étudiants étrangers au Canada et une meilleure communication. Les

⁸¹ ASFC, RPP 2008-2009 (p. 41-42); International Student Review policy paper (CIC, 2008).

⁸² International Student Review policy paper (CIC, 2008).

⁸³ *Ibid.*

⁸⁴ Guide OP 12, section 7.11 - Entrevue.

résultats préliminaires incluent une hausse du taux d'approbation des demandes accompagnées de tous les documents exigés et un délai de traitement plus court⁸⁵.

Provinces et secteur de l'éducation – Le cadre d'assurance de la qualité du PEE contient une lacune par rapport aux écoles privées. La qualité de l'éducation offerte par ces établissements ne fait pas l'objet d'une surveillance aussi étroite par les gouvernements provinciaux et territoriaux, et le gouvernement fédéral n'a pas de pouvoirs législatifs ou réglementaires pour imposer un contrôle de la qualité.

Quelques initiatives sont menées à l'heure actuelle pour corriger la situation. Le gouvernement de la C.-B. est à élaborer une désignation « Education Quality Assurance (EQA) » que tous les établissements d'enseignement publics et privés de la province pourront obtenir sur une base volontaire. L'organisme Langues Canada (LC) dessert les écoles de langues publiques et privées, et toutes les écoles membres doivent recevoir l'agrément. L'Association Nationale des Collèges Carrières (ANCC) mène une initiative d'assurance de la qualité en vue d'instaurer une nouvelle procédure d'agrément pour les collèges carrières privés.

Comparaisons avec d'autres pays – Les établissements d'enseignement non authentiques ont été, et continuent d'être, une source de préoccupations pour chacun des pays visés par l'étude comparative, et le Canada est le seul à ne pas avoir [traduction] « une liste fédérale officielle de tous les établissements d'enseignement autorisés »⁸⁶.

L'étude souligne les mesures de surveillance des établissements d'enseignement et des étudiants étrangers adoptées par l'Australie et les É.-U. L'assurance de la qualité est enchâssée dans la législation australienne⁸⁷. Les établissements d'enseignement sont assujettis à un ensemble de règlements établis par le gouvernement et l'industrie aux termes desquels ils doivent s'enregistrer et satisfaire à certaines normes de qualité pour pouvoir accueillir des étudiants étrangers. La surveillance des étudiants étrangers en Australie est assurée par le système PRISMS (Provider Registration and International Student Management System), qui permet aux établissements d'enseignement de communiquer au gouvernement de l'information sur les inscriptions aux cours et les manquements aux modalités des visas⁸⁸.

L'Australie a, depuis, apporté de nouvelles modifications à son programme en lien avec la fraude, de sorte qu'il est maintenant plus difficile d'obtenir un visa d'études (par exemple, les clients souhaitant suivre des cours moins spécialisés doivent satisfaire à des exigences plus strictes). Cette refonte a entraîné, dernièrement, une diminution notable du volume de demandes faites par des étudiants étrangers⁸⁹.

Toutes les formes de fraude connues du Canada se produisent également aux États-Unis. Vers le milieu des années 1990, ce pays s'est donné pour priorité d'établir une liste officielle des établissements d'enseignement autorisés. A ainsi été mis sur pied le Student Exchange and Visitor Program (SEVP) dans le cadre duquel les établissements d'enseignement se font agréer par un

⁸⁵ Programme de partenariat étudiant Canada-Inde et ACCC – rapport sommaire : cohorte de septembre 2009 (Haut-commissariat du Canada, New Delhi, septembre 2009).

⁸⁶ Devoretz et Coulombe, 2009.

⁸⁷ [Traduction] « La *Education Services for Overseas Students (ESOS) Act* (2000) régleme la prestation des services d'éducation et de formation aux étudiants étrangers »; elle « vise à protéger les étudiants étrangers et à instaurer des normes d'uniformité pour l'inscription des fournisseurs ». En 2001, le programme des visas d'études de l'Australie a fait l'objet d'un remaniement qui visait les objectifs suivants : [traduction] « transparence dans les exigences, uniformité dans la prise de décisions et intégrité du programme des visas d'études ». (Source : *Australia's Student Visa Program: Education Provider Responsibilities* (exposé du gouvernement australien, c. 2004-2005).

⁸⁸ Devoretz et Coulombe, 2009; International Student Review policy paper (CIC, 2008).

⁸⁹ Source : *The Australian*, « Overseas students down 40pc » – le 12 mai 2010.

organisme reconnu. Le système SEVIS (Student and Exchange Visitors Information System) a également été créé pour surveiller les étudiants étrangers qui se trouvent déjà au pays⁹⁰.

Qualité de la prise de décisions

L'assurance de la qualité est une activité complémentaire de la lutte antifraude, et elle porte à la fois sur la qualité de la prise de décisions et sur la fiabilité des renseignements des clients. CIC définit l'assurance de la qualité (AQ) comme un ensemble de « processus planifiés et systématiques, comportant habituellement des échantillonnages au hasard [ponctuels ou permanents] visant à contrôler et à évaluer les procédures établies », et elle vise à « assurer l'efficacité, la précision et l'uniformité du processus décisionnel, de même que l'équité et l'intégrité des programmes »⁹¹.

Les activités d'assurance de la qualité à l'égard des demandes de permis d'études varient entre les opérations nationales et internationales et entre les bureaux des visas à l'étranger. Vu le manque d'uniformité dans ce domaine, il est difficile d'évaluer la qualité globale des décisions qui ont été rendues sur les demandes de permis d'études et, par conséquent, de vérifier le point de vue des intervenants à l'égard de l'uniformité.

Point de vue des intervenants à l'égard de la prise de décisions – À la question servant à évaluer le degré d'uniformité des décisions sur les demandes de permis d'études, un peu plus du tiers des répondants (principalement des représentants provinciaux et d'ONG) ont indiqué un manque d'uniformité. Un tiers des répondants (principalement de CIC) ont une opinion opposée, mais plus de la moitié d'entre eux ont précisé leur réponse et souligné divers problèmes. Des différences régionales, le manque de clarté dans les lignes directrices de la LIPR et la notion de « double intention » ont tous été mentionnés durant les entrevues comme facteurs nuisant à l'uniformité de la prise de décisions.

Les résultats de l'enquête auprès des établissements d'enseignement abondent dans le même sens. Un peu plus de la moitié (55 %) des répondants n'étaient pas d'accord pour dire que la prise de décisions concernant les demandes de permis d'études est uniforme et appropriée. En comparaison, seulement 20 % ont exprimé leur accord. Les 33 répondants en désaccord représentaient 14 universités, 8 collèges et 10 écoles de langues. Onze répondants ont nommé divers problèmes, dont des différences entre les régions, les bureaux ou les étudiants. Également, sept répondants ont mentionné que l'uniformité de la prise de décisions concernant les demandes de permis d'études et de travail pourrait être améliorée.

Bureaux des visas à l'étranger – En 2003, la Région internationale de CIC a adopté un cadre d'assurance de la qualité en réponse à une recommandation formulée par la vérificatrice générale en 2001. Cependant, « compte tenu de l'absence de ressources additionnelles pour mettre en œuvre une stratégie d'assurance de la qualité et tenir compte de la diversité que représente le réseau de bureaux des visas, la Région internationale a adopté une approche décentralisée et progressive face à la stratégie d'assurance de la qualité. L'objectif à court terme de cette stratégie était le lancement d'activités d'assurance de la qualité quantifiables dans tous les bureaux des visas. L'activité d'assurance de la qualité devait mettre l'accent sur l'uniformité et la qualité des décisions et/ou l'équité et l'intégrité du programme. » Un exercice de vérification a été réalisé en 2004 à la suite du lancement du cadre d'AQ dans le but de recenser les diverses activités d'assurance de la qualité et de lutte antifraude menées par les bureaux des visas à l'étranger, de cerner les besoins opérationnels et

⁹⁰ International Student Review policy paper (CIC, 2008); Devoretz et Coulombe, 2009.

⁹¹ Source : guide OP 23/IP 11 2006/01/19, p. 11.

de recueillir des pratiques exemplaires à partager. Durant cet exercice, 113 activités différentes ont été nommées par 63 bureaux des visas⁹².

Suivant cette approche décentralisée, un certain nombre des bureaux des visas qui ont participé à l'enquête aux fins de l'évaluation ont dit mener des activités au besoin afin d'évaluer :

- la qualité et l'uniformité de la prise de décisions (40 %);
- la fiabilité des renseignements des clients (54 %);
- la fiabilité et l'uniformité du processus (50 %).

Bureaux intérieurs – En plus des diverses activités réalisées à l'étranger, la DGGOC de CIC effectue un exercice annuel d'assurance de la qualité sur les demandes de permis d'études reçues au CTD-Vegreville⁹³. Deux taux d'erreur sont calculés dans le cadre de cet exercice : le taux d'erreur global, qui correspond au nombre d'erreurs par rapport au nombre total d'erreurs qui pourraient être commises⁹⁴; et le taux d'erreur dans les dossiers, qui correspond au pourcentage de dossiers comptant une erreur ou plus. L'examen des rapports produits sur quatre exercices financiers (de 2005-2006 à 2008-2009) révèle que, malgré un taux d'erreur global faible, le nombre de dossiers contenant des erreurs est élevé; près de la moitié des dossiers examinés à chaque exercice d'assurance de la qualité contenaient au moins une erreur (voir le Tableau 3-4).

Tableau 3-4 : Rapports sur la qualité de la prise de décisions (QPD) – permis d'études : taux d'erreur (de 2005/2006 à 2008/2009)

Province	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009
Nombre de dossiers contrôlés	441	430	452	453
Nombre de questions par dossier pouvant occasionner	50	46	38	38
Taux d'erreur global	2 % (393/22 050)	1,967 % (389/19 780)	1,68 % (288/17 176)	3,49 % (600/17 214)
Taux d'erreur dans les dossiers	53 % (232/441)	43 % (187/430)	44 % (198/452)	56 % (254/453)

Ces exercices avaient toutefois une portée limitée et s'intéressaient au processus de prise de décisions plutôt qu'à l'exactitude des décisions finales. Les erreurs mises au jour par ces exercices étaient principalement de nature administrative (par exemple, erreurs liées à la preuve de ressources financières suffisantes et disponibles, aux conditions imposées, à la date d'expiration, au niveau et au domaine d'études, et au nom de l'établissement d'enseignement)⁹⁵.

⁹² Quality Assurance and Anti-Fraud Activities (CIC, Région internationale, 2003).

⁹³ Un exercice d'assurance de la qualité de la prise de décisions concernant les permis d'études est effectué chaque année par des agents de conformité de l'AC, des bureaux locaux de CIC et du CTD de Vegreville. Aux fins de cet exercice, le CTD-V sélectionne au hasard un échantillon statistiquement représentatif de demandes de permis d'études réglées, en fonction du nombre de cas traités au cours de l'année civile précédente. Les agents de conformité examinent les dossiers et remplissent pour chacun une liste de contrôle de la QPD dans le Système d'assurance de la qualité (SAQ), duquel la DGGTI extrait des données et les transmet à la DGGOC pour analyse et production d'un rapport.

⁹⁴ Note : Le nombre total d'erreurs qui pourraient être commises est égal au nombre de questions par dossier qui pourraient générer des erreurs multiplié par le nombre de dossiers contrôlés.

⁹⁵ Programme d'assurance de la qualité : rapports sur la qualité de la prise de décisions – permis d'études. Périodes visées : 2005-2006, 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009 (Unité de l'assurance de la qualité, Division de la prévention de la fraude et de la vérification, DGGOC).

3.2.4. Gestion et prestation du programme

Résumé des conclusions

Les partenaires et les intervenants montrent une compréhension uniforme des objectifs du Programme des étudiants étrangers, mais comprennent moins bien leurs rôles et leurs responsabilités.

L'administration centrale (AC) et les bureaux régionaux de CIC sont satisfaits de la communication et de l'échange d'information au sein de l'organisation. Les résultats semblent toutefois indiquer que la communication et l'échange d'information entre les bureaux des visas à l'étranger sont rares, de même qu'entre les bureaux des visas et d'autres secteurs de CIC.

Bien que l'information et le soutien offerts au sein de CIC et aux établissements d'enseignement soient utiles en général, des problèmes ont été signalés en lien avec la pertinence et la prestation en temps opportun. Fait intéressant, les bureaux des visas disent avoir besoin d'information et de soutien au sujet des programmes d'études et des établissements d'enseignement authentiques et non authentiques.

Les intervenants sont favorables aux changements concernant l'accès aux possibilités d'études et d'emploi au Canada. Certains ont cependant éprouvé des difficultés avec le processus de demande de permis d'études et de travail.

Compréhension des objectifs, des rôles et des responsabilités

Selon les résultats des entrevues, les partenaires et les intervenants ont une compréhension similaire des objectifs du PEE. Quelque 29 % des répondants ont cependant souligné un manque de compréhension uniforme des rôles et des responsabilités, les représentants des gouvernements provinciaux-territoriaux et d'autres ministères comptant pour plus de la moitié (58 %) de ce groupe.

Un certain nombre de problèmes ont été nommés durant les entrevues au sujet des rôles et des responsabilités. Notamment, plus du tiers (37 %) des participants ont dit ne comprendre ni leur rôle ni celui de CIC, et 17 % environ ont souligné un manque de communication et d'échange d'information de la part de CIC.

Communication, échange d'information et coordination

Au sein de CIC – Les intervenants de CIC qui ont participé aux entrevues étaient, en majorité, généralement satisfaits de la communication et de l'échange d'information au sein de CIC. Ces répondants se trouvaient principalement à l'AC ou dans les bureaux régionaux au Canada.

Cependant, plus de la moitié des bureaux des visas qui ont participé à l'enquête ont déclaré qu'ils échangeaient rarement ou jamais de l'information au sujet du traitement des demandes de permis d'études avec d'autres groupes de CIC :

- autres bureaux des visas : rarement (54 %) et jamais (8 %);
- AC de CIC : rarement (48 %) et jamais (8 %);
- CTD-Vegreville : rarement (42 %) et jamais (38 %).

Intervenants et partenaires externes – Principal organe de consultation et d'échange d'information à CIC, le CCEII a été mentionné par près de 80 % des personnes interviewées (32 répondants). Dans ce groupe, 56 % ont dit qu'il s'agissait d'un mécanisme efficace (bien que les deux tiers aient précisé leur réponse), 13 % ont exprimé une opinion contraire et les autres n'ont pas commenté.

D'autres mécanismes de participation ont aussi été mentionnés durant les entrevues. Le groupe de travail et la stratégie de commercialisation du MAECI (TRNCE/Image de marque du Canada) (27 %), l'échange d'information avec les établissements d'enseignement (24 %) et les provinces et territoires (17 %) ainsi que le CCFPAIE (15 %) ont été cités le plus souvent. Fait intéressant, la moitié des représentants provinciaux-territoriaux ont fait référence à la TRNCE ou à la stratégie de commercialisation du MAECI et au CCFPAIE, tandis que les représentants de CIC ont surtout parlé d'échange d'information avec les établissements d'enseignement et les provinces et territoires.

Établissements d'enseignement – La majorité (92 %) des établissements d'enseignement qui ont participé à l'enquête ont indiqué qu'ils disposaient d'au moins un mécanisme pour participer à des discussions et (ou) communiquer avec CIC au sujet des étudiants étrangers; 7 % (quatre répondants) ont dit qu'ils n'avaient ou n'utilisaient aucun mécanisme. Au nombre des mécanismes, citons :

- une association nationale représentant leurs intérêts (85 %);
- des représentants des bureaux régionaux ou locaux de CIC (33 %);
- un représentant du gouvernement provincial (28 %).

Les répondants qui ont mentionné les représentants des bureaux régionaux ou locaux de CIC (17 répondants sur 20) ou un représentant d'un gouvernement provincial ou territorial (14 répondants sur 17) représentaient, pour la plupart, une université ou un collège.

Cependant, tandis que le tiers des établissements d'enseignement répondants étaient satisfaits des mécanismes existants, une bonne part de représentants de ce groupe (42 %) ont exprimé de l'insatisfaction à cet égard. Les 25 répondants insatisfaits représentaient des écoles de langues (11), des universités (8) et des collèges (5). Les commentaires tirés de l'enquête révèlent quelques difficultés à communiquer directement avec CIC et de l'insatisfaction face aux services fournis par le Télécentre (comme la difficulté à obtenir des réponses uniformes aux questions ou la difficulté à parler à une vraie personne).

Employeurs – CIC a identifié les employeurs comme l'un des groupes d'intervenants du PEE par rapport aux programmes de permis de travail⁹⁶. Il a été souligné que la participation et le soutien des employeurs sont essentiels à la réussite des programmes⁹⁷, et qu'un échange d'information est nécessaire afin de les sensibiliser à la possibilité d'embaucher des diplômés étrangers⁹⁸. Mais bien que le besoin d'une liaison ait été cerné, le fait que les employeurs ne soient pas représentés au sein du CCEII, de même que leur faible taux de réponse à l'enquête réalisée dans le cadre de l'évaluation, semble indiquer que ce groupe n'est pas très impliqué dans le PEE.

Conseils techniques, information et soutien

Au sein de CIC – Le Guide du traitement des demandes à l'étranger – Étudiants (OP 12) représente la principale source de conseils techniques et de soutien concernant le traitement des demandes de permis d'études. On y explique les politiques et les procédures relatives au traitement des demandes de permis d'études présentées à l'étranger, aux points d'entrée et aux bureaux intérieurs. Des bulletins opérationnels sont publiés à l'occasion afin de diffuser des renseignements à jour sur les modifications apportées aux procédures concernant le traitement des demandes de permis d'études.

⁹⁶ Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) : programme de permis de travail hors campus – rapport final, p. 1 (CIC, août 2006); Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) : programme de permis de travail postdiplôme – rapport final, p. 1 (CIC, août 2006).

⁹⁷ *Ibid.*

⁹⁸ Programmes d'emploi pour les étudiants étrangers (document de programme de CIC, c. 2008).

Une part considérable des représentants de CIC qui ont participé aux entrevues, principalement rattachés à l'AC et aux bureaux régionaux, ont dit que les outils et le soutien fournis par l'AC pour appuyer la prise de décisions appropriées sur les demandes des clients sont insuffisants et (ou) inadéquats⁹⁹. Les résultats sont toutefois partagés en ce qui a trait à la rapidité de diffusion, des nombres égaux de répondants ayant déclaré que les outils et le soutien étaient et n'étaient pas fournis en temps opportun.

Les bureaux des visas qui ont participé à l'enquête ont été invités à évaluer les formes d'aide et les types de conseils techniques qu'ils ont utilisés ou obtenus de l'AC de CIC (au cours des 12 derniers mois). Les guides des programmes (96 %) ainsi que les directives, lignes directrices et mises à jour opérationnelles (90 %) ont été cités le plus souvent. Les ressources et outils antifraude (52 %) ainsi que les statistiques et tendances concernant les opérations (44 %) ont aussi été signalés par quelques bureaux des visas, quoique dans une mesure moindre.

Il a également été demandé aux bureaux des visas de se prononcer sur la qualité de l'aide et des conseils techniques utilisés ou obtenus de l'AC de CIC (voir le Tableau 3-5).

Tableau 3-5 : Qualité du guide OP 12 et prestation en temps opportun de conseils techniques et de soutien par l'AC de CIC (Enquête auprès des bureaux des visas)

Qualité des conseils techniques et du soutien	Ni en accord ni en désaccord		
	D'accord	Ni en accord ni en désaccord	En désaccord
L'information fournie dans le guide OP 12 sur l'exécution du Programme des étudiants étrangers est claire et facile à comprendre.	84 %	10 %	6 %
Le guide OP 12 contient des renseignements utiles sur l'exécution du Programme des étudiants étrangers à mon bureau.	90 %	6 %	4 %
En général, l'AC de CIC fournit en temps opportun l'appui et les conseils techniques nécessaires pour assurer le traitement efficace des demandes de permis d'études.	44 %	40 %	6 %

Nombre des bureaux des visas qui ont répondu à l'enquête s'entendent pour dire que l'information fournie dans le guide OP 12 sur l'exécution du Programme des étudiants étrangers est claire et facile à comprendre et que le guide OP 12 contient des renseignements utiles sur l'exécution du PEE à leur bureau. Les résultats étaient toutefois plus partagés en ce qui concerne la prestation en temps opportun de conseils techniques et de soutien, des nombres presque égaux de répondants se disant soit en accord, soit ni en accord ni en désaccord, avec le fait que l'appui et les conseils techniques sont fournis en temps opportun pour assurer un traitement efficace des demandes de permis d'études.

Sur l'ensemble des bureaux des visas qui ont répondu à l'enquête, 17 ont mentionné avoir besoin d'un soutien ou de conseils supplémentaires. De ce nombre, huit ont précisé qu'ils aimeraient recevoir plus d'information et de soutien au sujet des établissements d'enseignement et des programmes d'études authentiques et non authentiques.

⁹⁹ Note : Cette question a seulement été posée aux représentants de CIC qui ont participé aux entrevues.

Étudiants étrangers et établissements d'enseignement – L'information et le soutien fournis aux établissements d'enseignement et aux étudiants étrangers contribuent à rehausser la qualité des demandes qui sont présentées et l'efficacité de la prise de décisions.

Selon les résultats de l'enquête, les étudiants étrangers et les établissements d'enseignement estiment en majorité que l'information et le soutien fournis par CIC sont un peu ou très utiles. Il ressort également que la plupart des établissements d'enseignement connaissent le processus de demande de permis d'études et peuvent fournir de l'aide aux étudiants étrangers, au besoin.

Cependant, 53 % des établissements d'enseignement ayant répondu à l'enquête ont dit avoir besoin d'information ou d'un soutien additionnel de la part de CIC en ce qui concerne les permis d'études, et plus du tiers (38 %) n'étaient pas d'avis que CIC répond en temps opportun aux demandes d'information ou de soutien au sujet du processus de demande de permis d'études. Les 23 répondants ayant exprimé du désaccord représentaient 9 universités, 7 écoles de langues et 5 collèges.

Élaboration de politiques et de programmes

Il a été souligné plus haut que, durant la période visée, le cadre de programme et de politique relatif au PEE a fait l'objet d'un certain nombre de modifications visant à faciliter l'accès des étudiants étrangers aux possibilités d'études et d'emploi, et leur transition à la résidence permanente¹⁰⁰. Les partenaires et les intervenants qui ont participé aux entrevues ont été invités à commenter les changements (autres que les modifications apportées au PPTHC et au PPTPD) qui ont été effectués dans cet objectif. Parmi les nombreux changements cités, ceux qui reviennent le plus souvent ont trait à la mise en œuvre des demandes en ligne et de la CEC.

L'examen des documents a également révélé que les intervenants ont accueilli favorablement nombre des modifications apportées au PEE – en particulier les améliorations récentes au PPTPD¹⁰¹, et il ressort que 81 % des universités et des collèges ayant répondu à l'enquête s'entendent sur le fait que les changements récents (par exemple, la création des permis de travail hors campus, la modification des exigences pour la délivrance des permis de travail postdiplôme, la création de la CEC) répondent à leurs besoins.

Prestation du programme

Les intervenants accueillent favorablement les changements apportés aux possibilités d'études et d'emploi offertes au Canada. Quelques préoccupations ressortent, toutefois, relativement au processus de demande de permis d'études et de travail.

Permis d'études – Un certain nombre d'établissements d'enseignement ne croient pas que les politiques et les programmes de CIC facilitent l'entrée des étudiants étrangers. Selon les résultats de l'enquête, 38 % des universités et des collèges sont en désaccord et 27 % sont en accord avec

¹⁰⁰ Communiqué – *Lancement du programme de permis de travail hors campus* (Ottawa, le 27 avril 2006); Communiqué – *Le gouvernement du Canada apporte des modifications concernant les permis de travail délivrés aux étudiants étrangers, rendant ainsi le Canada plus attrayant aux yeux des personnes qualifiées* (Vancouver, le 21 avril 2008); Communiqué – *Le gouvernement du Canada veut aider les travailleurs étrangers temporaires et les diplômés étrangers à devenir résidents permanents* (Waterloo, le 12 août 2008); Communiqué – *Le gouvernement du Canada facilite la tâche aux étudiants étrangers qui présentent une demande pour travailler à l'extérieur de leur campus* (Ottawa, le 3 septembre 2008; Rapport annuel 2008 (p. 5).

¹⁰¹ Communiqué (ACCC) : *Les collèges se réjouissent de l'ouverture faite aux étudiants étrangers* – Ottawa, le 18 avril 2005; Communiqué du BCEI – *Le secteur de l'éducation se réjouit des améliorations concernant les permis de travail accordés aux étudiants étrangers* – Ottawa, le 24 avril 2008; Communiqué – *L'AUCC accueille favorablement les améliorations apportées au Programme de travail postdiplôme* : Ottawa, le 23 avril 2008; *Renewing Immigration: Towards a Convergence and Consolidation of Canada's Immigration Policies and Systems* (Le Conference Board du Canada, 2008).

l'énoncé concernant la nature « facilitante » des politiques et des programmes de CIC. Pour les écoles de langues, les pourcentages s'établissent respectivement à 58 % et à 11 %.

Bien que nombre des étudiants étrangers ayant répondu à l'enquête n'aient éprouvé aucun problème ou difficulté avec le processus de demande de permis d'études de CIC, les résultats font état de difficultés pour quelques-uns. Quelques répondants ont mentionné avoir éprouvé un peu ou beaucoup de difficultés à obtenir un permis d'études (31 %) et à fournir au gouvernement canadien une preuve de fonds suffisants (35 %). En outre, 30 % ont dit avoir eu un peu ou beaucoup de difficultés avec les agents canadiens des visas dans leur pays d'origine. Ceux qui ont éprouvé beaucoup de difficultés ont parlé de retards fréquents (processus de demande/point d'entrée), d'agents d'immigration non amicaux et peu aidants, et d'inaccessibilité des agents d'immigration.

Permis de travail – Les résultats concernant les possibilités d'emploi sont plus positifs. Parmi les universités et les collèges qui ont répondu à l'enquête, 68 % estiment que les politiques et les programmes de CIC facilitent l'accès des étudiants étrangers aux possibilités d'emploi; très peu ont exprimé une opinion contraire (quatre répondants).

Il ressort des résultats de l'enquête du BCEI sur les étudiants étrangers que, sur les 2 308 répondants ayant reçu des services du CTD de Vegreville, du Télécentre et (ou) des bureaux locaux de CIC lors de la demande d'un permis de travail, 35 % ont dit avoir éprouvé un peu ou beaucoup de difficultés. Les résultats d'une étude du BCEI sur les diplômés étrangers et la main-d'œuvre nationale révèlent aussi que 13 % des répondants ayant déclaré une expérience sur le marché du travail ont mentionné qu'ils avaient réussi à obtenir un permis de travail, mais après une longue période d'attente¹⁰².

3.2.5. Traitement des demandes

Résumé des conclusions

En 2008, 65 % des demandes de permis d'études ont été réglées dans un délai de 28 jours dans les bureaux des visas à l'étranger. Les résultats laissent sous-entendre que les délais de traitement au Canada sont longs.

Les délais de traitement et les taux de refus relatifs aux demandes de permis d'études réglées à l'étranger varient considérablement entre les bureaux des visas. La possibilité de fraude, le type d'établissement d'enseignement ainsi que les exigences en matière de visa et d'examen médical constituent d'importants facteurs de cette variabilité.

Le coût global du Programme des étudiants étrangers, comparativement à celui des autres programmes des résidents temporaires, reflète le niveau d'effort et le temps nécessaires pour traiter les demandes de permis d'études.

La plupart des nouvelles demandes de permis d'études sont traitées dans les bureaux des visas à l'étranger. Les demandes de prorogation du séjour à titre d'étudiant et les demandes de permis de travail hors campus et postdiplôme, toutefois, sont principalement traitées au Canada, au CTD de Vegreville. En 2008, 92 % des permis d'études délivrés au Canada faisaient suite à une demande de prorogation du séjour à titre d'étudiant, et 97 % des demandes traitées au Canada ont été réglées au CTD-Vegreville. Le Tableau 3-6 présente le nombre de permis de travail hors campus et postdiplôme qui ont été délivrés. Le reste de la section porte sur le traitement des demandes dans les bureaux des visas de CIC à l'étranger.

¹⁰² *Étoiles du Nord* (BCEI, 2007, p.25).

Le Tableau 3-6 contient de l'information sur le volume annuel de demandes de permis d'études qui ont été reçues et traitées par les bureaux des visas à l'étranger, le taux de refus global et le délai de traitement (demandes acceptées et refusées) dans un délai de 28 jours¹⁰³. Le volume de demandes de permis d'études reçues dans les bureaux des visas a augmenté de 21 % durant la période visée.

Tableau 3-6 : Statistiques opérationnelles concernant les demandes de permis d'études (cas) traitées à l'étranger, par année

État	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Demandes reçues	87 346	83 123	85 363	90 577	95 293	105 780
Demandes acceptées	64 064	60 794	63 068	67 959	71 185	78 970
Demandes refusées	22 163	18 467	20 043	20 224	20 856	22 482
Demandes retirées	2 926	2 239	2 154	2 854	5 306	2 257
Taux de refus	26 %	23 %	24 %	23 %	23 %	22 %
% traitées en 28 jours ou moins	69 %	72 %	75 %	76 %	71 %	65 %
Total de demandes traitées (acceptées et refusées)	86 227	79 261	83 111	88 183	92 041	101 452

Bien que les taux de refus soient demeurés assez stables durant la période visée (variant entre 22 et 26 %), une baisse notable du pourcentage de demandes traitées en 28 jours a été enregistrée entre 2006 et 2008. L'examen de documents de CIC a révélé que les mêmes ressources sont utilisées pour traiter les demandes de résidence permanente et temporaire. Par conséquent, une augmentation du nombre de demandes présentées dans l'une des catégories engendre automatiquement un accroissement des délais de traitement dans l'autre¹⁰⁴. L'augmentation de l'arriéré des demandes de résidence permanente durant cette période, combinée à la hausse du volume de nouvelles demandes de permis d'études (de 17 %), peut être partiellement responsable des délais plus longs.

Les données administratives de CIC révèlent une variation considérable du volume de nouvelles demandes, des délais de traitement et des taux de refus entre les bureaux des visas (voir le Tableau 3-7). La Région de l'Afrique et du Moyen-Orient a enregistré, en 2008, un pourcentage beaucoup plus faible de demandes réglées dans un délai de 28 jours et un taux de refus sensiblement plus élevé par rapport aux résultats affichés par les autres régions et l'ensemble des bureaux des visas.

Tableau 3-7 : Statistiques opérationnelles de 2008 concernant les demandes de permis d'études (cas) traitées à l'étranger, selon la région du bureau des visas

	Demandes reçues	Demandes acceptées	Demandes refusées	Demandes retirées	Taux de refus	% traitées en 28 jours ou moins	Total
Asie et Pacifique	54 442	41 610	12 033	774	22 %	62 %	53 643
Afrique et Moyen-Orient	20 364	11 704	6 435	541	35 %	54 %	18 139
Europe	16 293	14 020	1 731	424	11 %	80 %	15 751
Les Amériques	14 681	11 636	2 283	518	16 %	73 %	13 919
Tous les bureaux des	105 780	78 970	22 482	2 257	22 %	65 %	101 452

¹⁰³ Les délais de traitement des demandes de permis d'études traitées à l'étranger sont accessibles au public sur le site Web de CIC : www.cic.gc.ca/francais/information/delais/index.asp. Les renseignements statistiques montrent le pourcentage de demandes traitées dans un délai de 2, 7, 14 et 28 jours. Le délai de 28 jours sert de point de référence dans la présente étude.

¹⁰⁴ CIC, RPP 2008-2009, p. 20; CIC, Rapport annuel 2008, p. 8.

Délais de traitement

La catégorie des résidents temporaires est régie selon la demande, et les demandes présentées à ce titre exigent un traitement rapide afin de faciliter l'entrée des visiteurs, des étudiants et des travailleurs étrangers temporaires. Par ailleurs, il existe très peu de données comparatives pour vérifier la perception selon laquelle les délais de traitement sont plus longs dans les bureaux canadiens des visas à l'étranger que dans ceux d'autres pays.

Les résultats de l'enquête auprès des établissements d'enseignement révèlent que 60 % des répondants ne sont pas d'accord pour dire que les délais de traitement des demandes de permis d'études sont raisonnables. Les répondants de ce groupe représentaient 17 universités, 9 collèges et 9 écoles de langues. Ces résultats concordent avec ceux des entrevues (analysés plus haut) selon lesquels les délais de traitement constituent un obstacle à la compétitivité mondiale du Canada.

Les délais de traitement des demandes de permis d'études au Canada ont été comparés à ceux des pays concurrents. Les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande affichent leurs normes de service en matière de traitement sur leur site Web. La Nouvelle-Zélande affiche quant à elle un objectif fort ambitieux de règlement de toutes les demandes (100 %) dans un délai de 30 jours. Les États-Unis affichent le délai de traitement le plus long à 90 jours¹⁰⁵.

Des données statistiques sur les délais de traitement n'ont été trouvées que pour le Royaume-Uni. Les délais de traitement réels ont été comparés entre les bureaux des visas du Royaume-Uni et du Canada établis dans trois pays ayant reçu un volume de demandes similaire (Riyad, New Delhi et Sao Paulo-Rio De Janeiro) durant la période d'octobre 2008 à septembre 2009¹⁰⁶. Il ressort de cette analyse que le Royaume-Uni a réussi à examiner un plus grand volume de demandes que le Canada dans les mêmes délais, dans les trois cas¹⁰⁷. Pour Riyad et New Delhi, l'écart est substantiel (26 % et 28 %, respectivement); pour Sao Paulo-Rio De Janeiro, l'écart s'établit à 15 %.

Facteurs influant sur le traitement des demandes

Les facteurs pouvant influencer sur l'efficacité du traitement des demandes dans les bureaux des visas à l'étranger ont fait l'objet d'une analyse approfondie.

Volume de demandes reçues – Les taux de refus moyens varient peu en fonction du volume de demandes. Les bureaux des visas de petite taille ont cependant réglé, en moyenne, une plus grande proportion de demandes dans un délai de 28 jours que les bureaux des visas de moyenne et de grande taille (voir le Tableau 3-8). Les délais de traitement affichés par ces bureaux étaient plus près de ceux enregistrés pour l'ensemble des bureaux des visas (65 % des demandes traitées en 28 jours).

¹⁰⁵ Australie : www.immi.gov.au/about/charters/client-services-charter/visas/2.0.htm;

R.-U. : www.ukvisas.gov.uk/en/customerservices/customerservicestandards/?version=16;

É.-U. : travel.state.gov/visa/temp/wait/tempvisitors_wait.php;

N.-Z. (objectifs de traitement affichés par ville) : www.immigration.govt.nz/migrant/general/aboutnzis/contactus et www.immigration.govt.nz/branch/BeijingBranchHome/processing.htm.

¹⁰⁶ Note : Les délais de traitement moyens ont été calculés sur quatre trimestres pour le R.-U. et comparés aux statistiques annuelles du Canada pour la même période. Les délais de traitement au R.-U. correspondent au pourcentage de demandes examinées dans un délai de 30 jours, tandis que la norme du Canada est de 28 jours.

¹⁰⁷ Statistiques annuelles sur les délais de traitement au Canada, 2008-2009 : www.cic.gc.ca/francais/information/delais/index.asp (site consulté le 25 janvier 2010); Statistiques trimestrielles sur les délais de traitement au R.-U.;

octobre à décembre 2008 : www.ukvisas.gov.uk/resources/en/docs/10368946/processingtimestakeholder;

janvier à mars 2009 : www.ukvisas.gov.uk/resources/en/docs/10368946/processingtimestakeholder2;

avril à juin 2009 : www.ukvisas.gov.uk/resources/en/docs/10368946/processingtimestakeholder2;

juillet à sept. 2009 : www.ukvisas.gov.uk/resources/en/docs/10368946/processingtimestakeholder31 (site consulté le 25 janvier 2010).

Tableau 3-8 : Taux de refus et délais de traitement moyens, selon le volume de demandes reçues (données opérationnelles de 2008)

Volume (nombre de demandes reçues)	Taux de refus moyen	Délai de traitement moyen (en 28 jours)
Bureau des visas de petite taille (moins de 500 demandes)	25 %	75 %
Bureau des visas de taille moyenne (de 500 à 2 000 demandes)	28 %	63 %
Bureau des visas de grande taille (2 000 demandes ou plus)	23 %	66 %

Point de vue à l'égard de la fraude – Selon le *Rapport de sondage sur la lutte antifraude* de 2006, « déceler les demandes frauduleuses exige de nombreuses ressources ». Les bureaux des visas qui ont participé à l'enquête aux fins de l'étude estiment que les cas de fraude présumée requièrent de trois à dix fois plus de travail que les cas ordinaires¹⁰⁸.

Une analyse ultérieure des données opérationnelles de 2008 et des données d'enquête tirées de l'évaluation révèle que les bureaux des visas disant détecter souvent de la fraude (présumée ou confirmée) dans les demandes de permis d'études affichent un taux de refus moyen plus élevé et un pourcentage de cas réglés plus faible (voir le Tableau 3-9).

Tableau 3-9 : Taux de refus et délais de traitement moyens, selon le niveau de fraude perçue (données opérationnelles de 2008)

Niveau de fraude perçue	Taux de refus moyen	Délai de traitement moyen (en 28 jours)
Souvent	38 %	56 %
Parfois	29 %	71 %
Rarement ou jamais	14 %	74 %

Établissements d'enseignement – Le type d'établissement peut aussi avoir une incidence sur le niveau de ressources nécessaire pour traiter les demandes de permis d'études. Plus du tiers (38 %) des bureaux des visas ayant répondu à l'enquête ont indiqué que les demandes de permis d'études concernant des écoles de langues privées sont celles qui exigent le plus de ressources. Pour 20 % et 16 % des répondants, ce sont plutôt les demandes qui concernent des collèges communautaires et des collèges carrières privés, respectivement. Pour près des deux tiers (66 %) des bureaux des visas répondants, les demandes de permis d'études concernant des universités sont celles qui exigent le moins de travail.

De même, un examen des statistiques opérationnelles pour 2008 montre que les taux de refus les plus élevés ont été enregistrés pour les demandeurs voulant faire des études « postsecondaires » (45 %) et « autres » (26 %), ces catégories désignant habituellement les écoles de langues et les collèges carrières. À l'inverse, les taux de refus les plus faibles ont été enregistrés pour les demandeurs du niveau universitaire (doctorat : 7 %; maîtrise : 15 %; baccalauréat : 15 %). Les données sur les délais de traitement (en 28 jours ou moins) étaient moins uniformes cependant, indiquant un temps de traitement similaire pour ces niveaux d'études, sauf pour la catégorie « autres » où il était généralement plus court.

Exigences en matière de visa et d'examen médical – En ce qui concerne les demandes de permis d'études présentées par des ressortissants de pays désignés aux fins des exigences en matière de visa et d'examen médical, le traitement comporte des étapes supplémentaires qui peuvent allonger

¹⁰⁸ *Rapport de sondage sur la lutte antifraude* (CIC, Région internationale, 2006, p. 9).

le délai de traitement¹⁰⁹. Il a été estimé que, parmi les bureaux des visas ayant participé à l'enquête, 41 imposent des exigences en matière de visa et 39 exigent un examen médical; 38 bureaux des visas imposent les deux types d'exigences et 8 n'en imposent aucune. De plus, les 15 bureaux qui ont déclaré détecter souvent de la fraude (présumée ou confirmée) imposent des exigences en matière de visa et d'examen médical, ce qui mobilise possiblement un niveau élevé de ressources pour le traitement.

Selon une analyse effectuée ultérieurement, les bureaux qui imposent des exigences en matière de visa ou d'examen médical affichent un taux de refus moyen plus élevé comparativement aux autres (voir le Tableau 3-10). Ces mêmes bureaux affichent aussi un pourcentage moins élevé de demandes réglées en 28 jours, qui concorde néanmoins avec le délai de traitement enregistré pour l'ensemble des bureaux des visas (65 % en 28 jours).

Tableau 3-10 : Taux de refus et délais de traitement en fonction des exigences en matière de visa et d'examen médical (données opérationnelles de 2008)

Exigences	Taux de refus moyen	Délai de traitement moyen (en 28 jours)
Visa	30 %	66 %
Pas de visa	10 %	76 %
Examen médical	28 %	65 %
Pas d'examen médical	18 %	77 %

Gestion des facteurs influant sur le traitement des demandes

Trois approches différentes se dégagent de l'étude et pourraient être approfondies dans le but d'uniformiser le traitement des demandes au regard des divers facteurs exposés plus haut.

Niveaux d'évaluation en Australie – L'Australie a mis au point un modèle intéressant de normes de service qui tient compte des différents facteurs décrits ci-dessus.

L'Australie applique deux normes de service selon le niveau d'évaluation : l'une prévoit le règlement de la totalité (100 %) des demandes de niveaux 1 et 2 dans un délai maximum de 28 jours, et l'autre, le règlement de la totalité (100 %) des demandes de niveaux 3 et 4 dans un délai maximum de 84 jours. Les niveaux d'évaluation [traduction] « établissent un lien entre les exigences en matière de visas d'études et le risque pour l'immigration associé aux demandeurs d'un pays particulier étudiant dans un domaine particulier ». Il existe cinq niveaux, le premier correspondant au risque le plus faible et le cinquième, au risque le plus élevé. Plus le niveau est élevé, plus les exigences sont grandes quant aux éléments de preuve requis à l'appui de la demande. Les niveaux d'évaluation [traduction] « aideraient à uniformiser la prise de décisions pour ces différentes catégories de clients » en plus de « simplifier le processus, ce qui permet au Ministère d'offrir un service rapide et efficace... tout en préservant l'intégrité du programme d'immigration de l'Australie »¹¹⁰.

Programme de partenariat étudiant (PPÉ) Canada-Inde – Exposé plus en détail à la section 3.2.3 sur l'intégrité du Programme, le PPÉ montre qu'une approche axée sur la collaboration avec les établissements d'enseignement, l'élaboration d'outils et de documents uniformisés et la surveillance

¹⁰⁹ Le site Web de CIC a été consulté pour déterminer quels pays sont desservis par les différents bureaux des visas, ainsi que pour obtenir la liste des pays visés par des exigences en matière de visa et d'examen médical. Les pages suivantes ont été consultées : www.cic.gc.ca/francais/information/bureaux/demande-ou.asp; www.cic.gc.ca/francais/visiter/visas.asp; www.cic.gc.ca/francais/information/medicaux/pays-designes.asp.

¹¹⁰ Gouvernement australien – site Web du ministère de l'Immigration et de la Citoyenneté : www.immi.gov.au/students/student-visa-assessment-levels.htm (site consulté le 26 janvier 2010).

des étudiants étrangers au Canada peut atténuer les risques pour l'intégrité du Programme et contribuer à accroître l'efficacité du traitement¹¹¹.

Demandes en ligne – Les services en ligne sont présentement limités aux demandes de prorogation du séjour à titre d'étudiant et de permis de travail présentées au Canada. Ils revêtent cependant de l'intérêt pour l'amélioration du traitement, surtout lorsque le risque pour l'immigration est minime.

Selon les résultats, l'utilisation des demandes en ligne contribuerait à améliorer le traitement et la prestation des services dans le programme des permis d'études. Près des trois quarts des répondants à l'enquête auprès des établissements d'enseignement (73 %) s'entendent pour dire que l'utilisation des demandes en ligne pour les permis d'études et de travail facilite le processus de demande. Ce constat concorde avec les résultats d'entrevues antérieures, les demandes en ligne étant l'un des changements au programme cités le plus souvent pour faciliter l'accès des étudiants étrangers aux possibilités d'études et d'emploi.

La demande en ligne a d'abord été mise en œuvre pour le PPTHHC à titre de projet pilote et a ensuite été intégrée au processus de renouvellement des permis d'études et au PPTPD. Le projet pilote relatif au PPTHHC a fait l'objet d'une étude et d'un rapport¹¹². On y souligne que les établissements d'enseignement sont satisfaits du SNE parce qu'il est convivial et leur permet de mieux gérer leur temps. En outre, le personnel de CIC apprécie la diminution du travail de saisie des données et des erreurs associées, ainsi que le processus sans papier¹¹³.

Niveau de ressources et coûts relatifs associés au traitement des demandes

Une analyse comparative a été réalisée afin d'estimer le niveau de ressources et les coûts relatifs pour les trois catégories de résidents temporaires (voir le Tableau 3-11). Des indicateurs provenant de plusieurs sources de données ont été utilisés à cette fin, dont le coût par permis¹¹⁴, les délais de traitement et les taux de refus pour 2008, ainsi que les données de l'enquête auprès des bureaux des visas et les résultats du sondage sur la lutte antifraude de 2006. Les exigences associées à chaque processus de demande ont également été examinées afin de mieux comprendre les différents éléments pris en considération dans l'évaluation des demandes pour chaque catégorie de résidents temporaires. Par la suite, les programmes ont été classés selon un ordre descendant en fonction du score obtenu pour chaque indicateur.

À la lumière de ces indicateurs, les demandes de permis d'études se situent entre les demandes des TET et celles des visiteurs en ce qui a trait au coût de traitement et au pourcentage de demandes traitées en 28 jours. Les répondants à l'enquête auprès des bureaux des visas ont également souligné que les demandes de permis d'études exigent un effort de traitement global plus grand par rapport aux demandes de permis de visiteur, mais moins grand que celui associé aux demandes de permis de travail. Le niveau de fraude estimé est plus élevé pour les demandes de permis d'études que pour les demandes des autres catégories, d'où, possiblement, le taux de refus le plus élevé qui, en retour, compromet la capacité de traiter rapidement les demandes en raison de l'effort requis pour traiter les cas de fraude présumée ou confirmée.

¹¹¹ Programme de partenariat étudiant Canada-Inde et ACCC – rapport sommaire : cohorte de septembre 2009 (Haut-commissariat du Canada, New Delhi, septembre 2009).

¹¹² Bilan d'évaluation des services en ligne (CIC, 2009).

¹¹³ Bilan d'évaluation des services en ligne (CIC, 2009).

¹¹⁴ Le coût par permis a été calculé pour chaque catégorie de résidents temporaires à l'aide d'estimations tirées du Modèle de gestion des coûts de CIC pour 2007-2008, en divisant par le nombre de demandes traitées (acceptées et refusées) à l'étranger en 2008.

Tableau 3-11 : Analyse comparative de l'utilisation des ressources pour les différentes catégories de résidents temporaires

Indicateur	Permis d'études	Permis de travail	Permis de visiteur*
Coût par permis traité (MGC 2007-2008 et données sur le traitement de 2008)**	167,41 \$	180,96 \$	76,00 \$
Pourcentage de demandes traitées en 28 jours (2008)	65,0 %	59,0 %	95,0 %
Taux de refus (2008)	22,2 %	19,0 %	20,5 %
Classement des bureaux des visas répondants selon le niveau d'effort requis pour traiter une demande typique (2009)	Catégorie exigeant un effort relatif moyen selon la plus grande proportion des bureaux des visas répondants	Catégorie exigeant le plus grand effort relatif selon la plus grande proportion des bureaux des visas répondants	Catégorie exigeant le moins grand effort relatif selon la plus grande proportion des bureaux des visas répondants
Pourcentage estimé de demandes frauduleuses selon le <i>Sondage sur la lutte antifraude</i> de la RI (2006)	Moyenne pour toutes les missions - 13 % CTD-Vegreville - 50 %	Moyenne pour toutes les missions - 11 % CTD-Vegreville - 50 %	Moyenne pour toutes les missions - 11 % CTD-Vegreville - s.o.
Processus de demande	<ol style="list-style-type: none"> Vérification de l'admission à l'établissement d'enseignement : a) vérification de la lettre d'acceptation de l'établissement éventuel; b) CAQ, le cas échéant. Vérification de l'identité (même). Preuve de soutien financier (même). Exigences supplémentaires; p. ex., contrôle sécuritaire et examen médical (même). Examen administratif des formulaires (même). 	<ol style="list-style-type: none"> Vérification de l'emploi au Canada : a) vérification de l'offre d'emploi ou du contrat de travail de l'employeur éventuel avec confirmation de l'AMT; b) preuve que le demandeur satisfait aux exigences de l'emploi (cv, etc.); c) CAQ, le cas échéant. Vérification de l'identité (même). Preuve de soutien financier (même). Exigences supplémentaires; p. ex., contrôle sécuritaire et examen médical (même). Examen administratif des formulaires (même). 	<ol style="list-style-type: none"> Vérification de l'identité (même). Preuve de soutien financier (même). Exigences supplémentaires; p. ex. contrôle de sécurité et examen médical (même). Examen administratif des formulaires (même).

*Note : Certains pays en sont dispensés et leurs ressortissants n'ont pas à obtenir un visa pour venir au Canada.

**Note : Des activités supplémentaires de traitement peuvent être effectuées au bureau intérieur pour la prorogation des permis d'études et de travail ou le traitement des demandes de permis de travail, et elles sont présumées faire partie des coûts (MGC) associés aux programmes de permis d'études et de travail. Ce travail supplémentaire est effectué pour les étudiants ou les travailleurs existants dont la demande a été traitée à l'étranger, et il est donc inclus dans le niveau d'effort associé à ces catégories de résidents temporaires.

Cette conclusion a été corroborée par des analyses ultérieures. Les bureaux des visas ayant déclaré que les demandes de permis d'études étaient les plus difficiles à traiter affichent un taux de refus moyen plus élevé et un pourcentage moyen plus faible de demandes réglées dans un délai de 28 jours. Aussi, 8 des 11 bureaux des visas ayant associé le niveau d'effort le plus grand aux demandes de permis d'études ont indiqué qu'ils détectaient souvent ou parfois de la fraude dans ces demandes.

4. Conclusions

Les étudiants étrangers sont intéressants pour le Canada en raison de la contribution économique, sociale et culturelle qu'ils apportent aux établissements d'enseignement où ils font leurs études, aux organisations au sein desquelles ils travaillent et aux collectivités dans lesquelles ils vivent. La scolarité et l'expérience de travail qu'ils acquièrent au Canada en font aussi des immigrants éventuels recherchés, et les pays se livrent une vive concurrence pour attirer et garder cette clientèle.

CIC a pour objectif de traiter les demandes de permis d'études en fonction de la demande et de faciliter leur entrée des étudiants étrangers au pays. Ces dernières années toutefois, on reconnaît de plus en plus au sein de CIC les avantages économiques à long terme que les étudiants étrangers, par l'éducation et l'expérience de travail acquises au Canada, peuvent participer en décidant d'immigrer et de s'intégrer à la société canadienne.

Un certain nombre de partenaires, qui ont tous des objectifs distincts, sont responsables de différents aspects du PEE. CIC assume la responsabilité stratégique générale concernant les résidents temporaires, y compris le traitement des demandes, le statut et les documents connexes, tandis que la prestation des services et l'intégrité du programme concernant les résidents temporaires sont assurées conjointement par CIC et l'ASFC. Le MAECI est responsable des activités internationales, y compris la commercialisation à l'étranger de l'éducation au Canada, tandis que les provinces et les territoires sont constitutionnellement responsables de l'éducation au Canada.

Trois grands thèmes ressortent de l'évaluation : la compétitivité du PEE à l'échelle mondiale, l'intégrité du Programme et la capacité de traitement de CIC. Les résultats montrent par ailleurs que des liens peuvent être établis entre ces thèmes et la contribution des divers partenaires aux résultats du Programme. Ainsi, la compétitivité du PEE à l'échelle mondiale est liée à la capacité de traitement de CIC, aux activités de promotion du MAECI et à la qualité de l'éducation, ce dernier secteur relevant des provinces et des territoires. Il ressort aussi que des facteurs relatifs à l'intégrité, comme la fraude, peuvent avoir une incidence sur la capacité de traitement de CIC, et que les efforts déployés par CIC et l'ASFC pour préserver l'intégrité du programme sont limités par les mécanismes que les provinces et territoires ont mis en place afin de garantir la qualité de l'éducation et des établissements d'enseignement.

4.1. Principales conclusions

Pertinence

- Les partenaires et les intervenants estiment que le PEE répond à un besoin indiscutable, soulignant les nombreux avantages sociaux, culturels et économiques associés à la présence d'étudiants étrangers au Canada.
- Le Programme cadre avec les priorités et les objectifs généraux du gouvernement du Canada et d'autres ministères pour ce qui est d'attirer et de garder les étudiants étrangers. Il faut cependant composer avec les divers mandats des ministères responsables (CIC, MAECI et ASFC) qui peuvent, par moments, être conflictuels.
- Le gouvernement fédéral joue un rôle approprié dans le secteur de l'éducation internationale, étant donné qu'il a pour mandat d'appuyer la sécurité nationale, le commerce international et l'économie du Canada.

Avantages

- La venue d'étudiants étrangers constitue une source de revenus pour les établissements d'enseignement et les collectivités et engendre des retombées économiques considérables pour une grande partie du Canada.
- Les principales retombées sociales et culturelles mises au jour par l'évaluation sont la diversification des collectivités du Canada et l'internationalisation des campus canadiens.
- Un nombre croissant d'étudiants étrangers choisissent de travailler ou de vivre au pays après l'obtention du diplôme, et l'avantage économique que le Canada en tire est de plus en plus reconnu.

Compétitivité à l'échelle mondiale

- Bien qu'il offre un éventail compétitif de possibilités d'études et d'emploi, le Canada voit ses principaux concurrents accueillir une plus grande part des effectifs d'étudiants étrangers à l'échelle internationale, et beaucoup d'intervenants croient que le Canada pourrait faire mieux.
- Des problèmes liés à la promotion et au traitement des demandes de permis d'études feraient entrave à la compétitivité mondiale du Canada, le deuxième point étant du ressort de CIC.

Intégrité du programme

L'actuel cadre stratégique de CIC et les lacunes présentes dans la structure du PEE rendent le Programme vulnérable à une utilisation abusive. En particulier, aucune disposition législative n'oblige les étudiants étrangers à faire des études une fois au Canada et il leur est seulement demandé de démontrer leur intention d'étudier. En outre, CIC n'a établi aucune définition précise des établissements d'enseignement et n'est pas habilité à réglementer leurs activités. Le Ministère n'a donc aucune liste exhaustive des établissements d'enseignement authentiques au Canada.

- En général, des cas de fraude et d'utilisation abusive sont détectés dans le cadre du PEE. Sans données et sans mécanisme de suivi et de rapport, il est difficile d'évaluer l'ampleur exacte du problème et son incidence sur l'intégrité du Programme.
- La fraude détectée dans les demandes est essentiellement « présumée ». Les étudiants non authentiques et les établissements d'enseignement douteux sont les principales sources de préoccupations associées aux demandes de permis d'études.
- Les activités d'assurance de la qualité effectuées à l'échelle du Ministère ne sont pas normalisées, d'où la difficulté d'évaluer la qualité globale de la prise de décisions sur les demandes de permis d'études et de vérifier le point de vue des intervenants à l'égard de l'uniformité.

Gestion et prestation du programme

- Les partenaires et les intervenants montrent une compréhension uniforme des objectifs du Programme des étudiants étrangers, mais comprennent moins bien leurs rôles et leurs responsabilités, surtout les partenaires des provinces et territoires et des ONG.
- Bien que l'information et le soutien offerts au sein de CIC et aux établissements d'enseignement soient utiles en général, des problèmes ont été signalés en lien avec la pertinence et la prestation en temps opportun. Fait intéressant, les bureaux des visas disent avoir besoin de renseignements

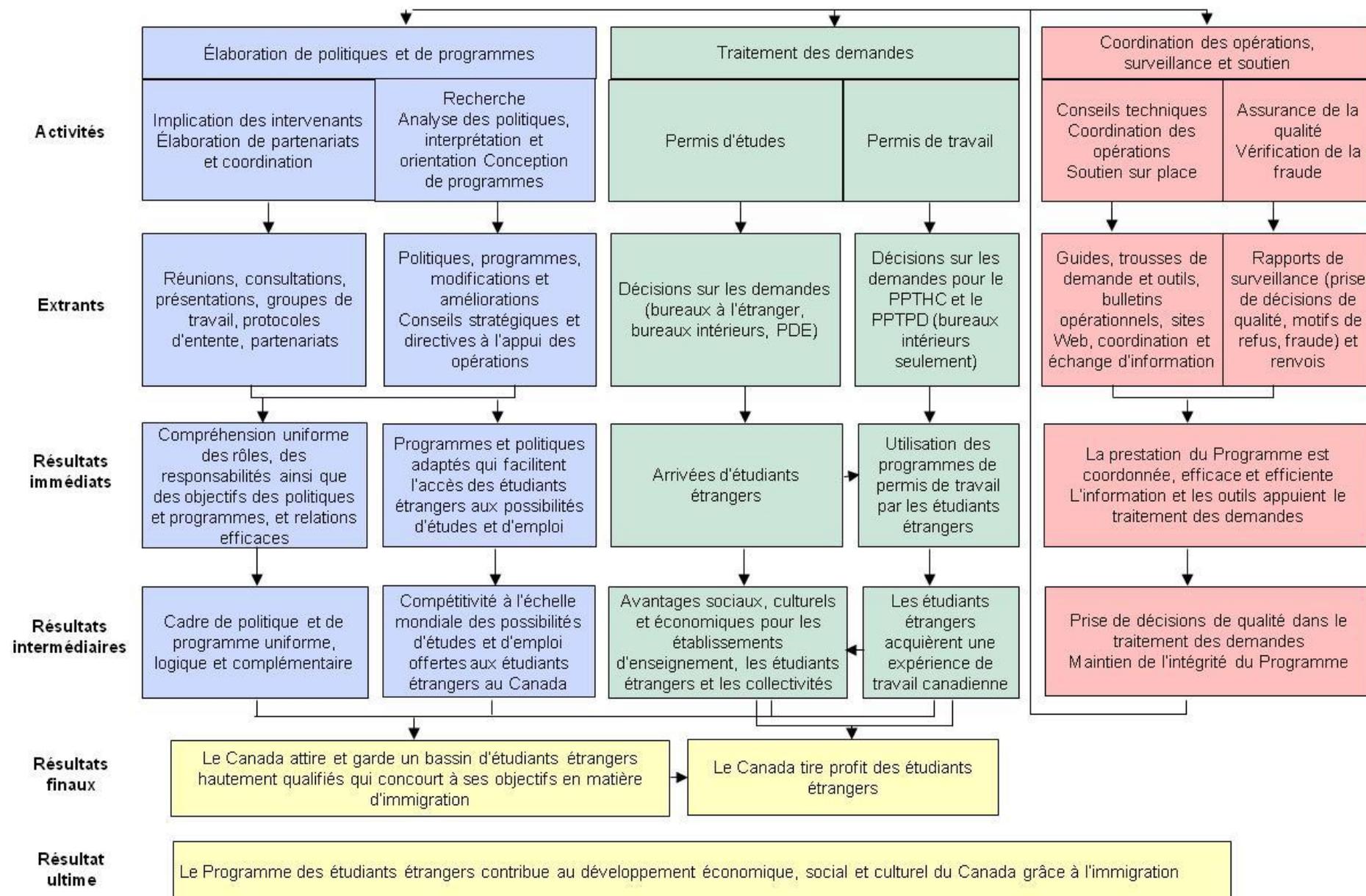
et de soutien supplémentaires au sujet des programmes d'études et des établissements d'enseignement authentiques et non authentiques.

Traitement des demandes

- En 2008, 65 % des demandes de permis d'études ont été réglées dans un délai de 28 jours dans les bureaux des visas à l'étranger. Les résultats laissent sous-entendre que les délais de traitement au Canada sont longs.
- Les délais de traitement et les taux de refus relatifs aux demandes de permis d'études réglées à l'étranger varient considérablement entre les bureaux des visas. La possibilité de fraude, le type d'établissement d'enseignement ainsi que les exigences en matière de visa et d'examen médical (et le niveau d'effort associé) constituent d'importants facteurs de cette variabilité.

Appendice A : Cadre d'évaluation - modèle logique et matrice d'évaluation

Modèle logique du programme des étudiants étrangers



Matrice d'évaluation

Question	Indicateurs	Méthode
Pertinence		
Q1. Le Programme des étudiants étrangers cadre-t-il avec les objectifs et les priorités de CIC en matière d'immigration?	<ul style="list-style-type: none"> Conformité aux obligations législatives de CIC Harmonisation du PEE avec les objectifs de CIC en matière d'immigration 	<ul style="list-style-type: none"> Examen de documents (LIPR, documentation sur le PEE et autres documents traitant du mandat d'immigration, RPP, RMR) Entrevues à l'interne¹¹⁵ (Immigration, DGGOC, Politiques et priorités stratégiques)
Q2. Le Programme concourt-il aux priorités et aux objectifs du gouvernement fédéral, et cadre-t-il avec les activités connexes menées dans d'autres ministères?	<ul style="list-style-type: none"> Harmonisation du PEE avec les objectifs et les priorités du gouvernement fédéral Harmonisation avec les activités connexes menées dans d'autres ministères Preuve de l'importance des stratégies d'immigration pour l'avenir économique du Canada Point de vue des partenaires du Programme (autres ministères, provinces et territoires). 	<ul style="list-style-type: none"> Examen de documents (discours du Trône, budget fédéral, <i>Avantage Canada</i>, documentation des autres ministères) Entrevues à l'interne (Immigration, DGGOC, Politiques et priorités stratégiques) Entrevues avec les partenaires (MAECI, ASFC, RHDCC, Patrimoine canadien, ACDI, Industrie Canada, provinces et territoires)
Rendement		
<i>Description du Programme des étudiants étrangers</i>		
Q3. Combien d'étudiants étrangers sont venus étudier au Canada au fil des années?	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'arrivées d'étudiants étrangers au Canada Tendances au fil du temps 	<ul style="list-style-type: none"> Bases de données existantes (SSOBL/STIDI) <i>Faits et chiffres</i>
Q4. Leur profil a-t-il changé?	<ul style="list-style-type: none"> Profil des étudiants étrangers arrivant au Canada (sexe, niveau d'études, durée des études, pays d'origine, domaine d'études, distribution régionale par province et par rapport à MTV, les villes et autre) Profil des établissements d'enseignement qui accueillent des étudiants étrangers¹¹⁶ Tendances au fil du temps 	<ul style="list-style-type: none"> Examen de documents (documentation sur le PEE et rapports des intervenants et partenaires, y compris les études du BCEI, sites Web et rapports des provinces et territoires, rapports du MAECI et de l'OCDE) Bases de données existantes (SSOBL/STIDI) <i>Faits et chiffres</i> Enquête sur les étudiants étrangers (par le BCEI)
<i>Atteinte des objectifs d'immigration du Canada</i>		
Q5. Le Canada offre-t-il aux étudiants étrangers des possibilités d'études et d'emploi compétitives par rapport à celles offertes ailleurs dans le monde?	<ul style="list-style-type: none"> Variation au fil du temps de la part canadienne du marché de l'éducation internationale Comparaison de la part canadienne du marché de l'éducation internationale avec celle d'autres pays comparables (en tenant compte de facteurs tels que la taille du pays et la taille du secteur de l'éducation) Variation au fil du temps du nombre d'arrivées d'étudiants 	<ul style="list-style-type: none"> Examen de documents (analyses de CIC et rapports des intervenants et partenaires, y compris les études du BCEI, travaux du MAECI sur l'image de marque, rapport d'Industrie Canada, rapport de la N.-Z.) Statistiques de l'OCDE Bases de données administratives (SSOBL/STIDI) Enquête sur les étudiants étrangers (par le BCEI)

¹¹⁵ Des entrevues ont été réalisées à l'interne avec des représentants de CIC. Des entrevues ont également eu lieu avec des représentants des partenaires de prestation, notamment d'autres ministères (l'ASFC et le MAECI principalement, mais aussi Industrie Canada, RHDCC, Patrimoine canadien et l'ACDI) et des ministères provinciaux et territoriaux. Le groupe des intervenants comprend les établissements d'enseignement, les employeurs et les étudiants étrangers ainsi que les associations qui les représentent.

¹¹⁶ Dans la mesure du possible, le profil des établissements d'enseignement qui accueillent des étudiants étrangers sera analysé dans le cadre de l'examen des documents et approfondi dans l'évaluation.

Question	Indicateurs	Méthode
	étrangers <ul style="list-style-type: none"> Point de vue des étudiants étrangers et des établissements d'enseignement Comparaison à l'échelle internationale des politiques, des programmes et des opérations (délais de traitement, facilité du processus de demande, commercialisation et image de marque) concernant les étudiants étrangers¹¹⁷ 	<ul style="list-style-type: none"> Enquête auprès des établissements d'enseignement Recension des écrits (documentation/sites Web sur les programmes de pays comparables (R.-U., N.-Z., É.-U., Australie et France, par exemple).
Q6. Dans quelle mesure le Canada réussit-il à attirer et à garder les étudiants étrangers?	<ul style="list-style-type: none"> Variation au fil du temps de la part canadienne du marché de l'éducation internationale Variation au fil du temps du nombre d'arrivées d'étudiants étrangers Variation au fil du temps du nombre d'étudiants étrangers qui restent pour travailler après l'obtention du diplôme Nombre d'étudiants étrangers qui demandent la résidence permanente (au titre des diverses catégories, dont la CEC, si possible) Nombre d'étudiants étrangers qui obtiennent la résidence permanente Comparaison du programme fédéral au programme du Québec (transition des étudiants étrangers au statut de RP par programme et comparaison des politiques et programmes) 	<ul style="list-style-type: none"> Examen de documents (documentation sur le PEE, site Web et rapports du Québec) Bases de données existantes (SSOBL/STIDI) <i>Faits et chiffres</i> Statistiques de l'OCDE Rapports des intervenants (p. ex. études du BCEI) Enquête sur les étudiants étrangers (par le BCEI) pour vérifier leur intention de travailler après l'obtention du diplôme et (ou) de demander la résidence permanente
Q7. Les étudiants étrangers tirent-ils profit des possibilités d'emploi au Canada et acquièrent-ils une expérience de travail canadienne?	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'étudiants étrangers utilisant les programmes de permis de travail (PPTHC, PPTPD) Pourcentage d'étudiants étrangers titulaires d'un permis de travail qui ont obtenu un emploi Durée/fréquence de l'expérience de travail Qualité de l'expérience de travail (p. ex. connexe au domaine d'études, emploi à temps partiel durant les études versus emploi à plein temps après l'obtention du diplôme) 	<ul style="list-style-type: none"> Bases de données existantes (SSOBL) Statistiques de la DGGOC Rapports des intervenants (p. ex. études du BCEI) Enquête sur les étudiants étrangers (par le BCEI)
Q8. Quels sont les facteurs qui incitent les étudiants étrangers à tirer profit des possibilités d'emploi au Canada et à acquérir une expérience de travail canadienne?	<ul style="list-style-type: none"> Différences entre le profil des étudiants étrangers qui utilisent les programmes de permis de travail et le profil de ceux qui ne les utilisent pas (sexe, patrimoine familial, etc.) Différences entre le profil des étudiants étrangers qui obtiennent un emploi et le profil de ceux qui n'en obtiennent pas Point de vue et expériences des employeurs (notamment les facteurs influant sur leur décision d'utiliser les programmes d'emploi pour embaucher des étudiants étrangers) Point de vue et expériences des établissements d'enseignement (RDEE) 	<ul style="list-style-type: none"> Bases de données existantes (SSOBL/STIDI) <i>Faits et chiffres</i> Statistiques de l'OCDE Rapports des intervenants (p. ex. études du BCEI) Enquête sur les étudiants étrangers (par le BCEI) Sondage auprès des employeurs Enquête auprès des établissements d'enseignement
Q9. Le profil des étudiants étrangers qui choisissent de rester au Canada cadre-t-il	<ul style="list-style-type: none"> Profil des étudiants étrangers participant au PPTPD qui demandent la résidence permanente (sexe, niveau d'études, distribution régionale par province et par rapport à MTV, aux villes et autre) 	<ul style="list-style-type: none"> Examen de documents (documentation sur le PEE, site Web et rapports du Québec)

¹¹⁷ Il importe de préciser que chacun des pays étudiés a un ministère national de l'éducation, et les questions de compétence qui se posent au Canada ne les concernent pas.

Question	Indicateurs	Méthode
avec les objectifs d'immigration du Canada?	<ul style="list-style-type: none"> • Domaine d'études des étudiants étrangers participant au PPTPD qui demandent la résidence permanente • Nombre d'étudiants étrangers participant au PPTPD qui demandent et obtiennent la résidence permanente • Comparaison du programme fédéral au programme du Québec (transition des étudiants étrangers au statut de RP par programme et comparaison des politiques et programmes) 	<ul style="list-style-type: none"> • Bases de données existantes (SSOBL/STIDI) • Statistiques de l'OCDE • Rapports des intervenants (p. ex. études du BCEI) • Enquête sur les étudiants étrangers (par le BCEI) pour vérifier leur intention de travailler après l'obtention du diplôme et (ou) de demander la résidence permanente, incluant un lien avec le domaine d'études et d'autres caractéristiques du profil
Q10. Quels sont les avantages sociaux, culturels et économiques générés par les étudiants étrangers qui étudient et travaillent au Canada?	<ul style="list-style-type: none"> • Preuve des avantages économiques pour les étudiants étrangers, les établissements d'enseignement, les collectivités et le Canada (revenus pour les établissements d'enseignement, montant dépensé par les étudiants étrangers en moyenne chaque année, nombre d'étudiants étrangers qui ont obtenu un emploi, nombre d'étudiants étrangers qui obtiennent la résidence permanente, y compris la distribution régionale, les tendances au fil du temps, ainsi que leurs revenus économiques/d'emploi) • Preuve des avantages sociaux et culturels pour les étudiants étrangers, les établissements d'enseignement, les collectivités et le Canada (diversité des étudiants étrangers, distribution régionale des étudiants étrangers au Canada, participation des étudiants étrangers à des associations ou groupes culturels et sociaux, point de vue des étudiants étrangers et des établissements d'enseignement, distribution des étudiants étrangers entre les établissements d'enseignement, diversité et distribution régionale des étudiants étrangers qui obtiennent la résidence permanente) 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen de documents (rapports/études des intervenants et des partenaires, dont le BCEI, l'AUCC, l'ACCC, les établissements d'enseignement, les provinces et territoires et le Québec, MAECI/Édu-Canada) [Commentaire : Contacter Pari Johnson à l'AUCC.] • Statistiques de l'OCDE • Bases de données administratives (SSOBL) • BDIM et autres données de Statistique Canada • Enquête sur les étudiants étrangers (par le BCEI) • Enquête auprès des établissements d'enseignement
Intégrité du Programme		
Q11. L'information et les outils relatifs au Programme appuient-ils une prise de décisions de qualité?	<ul style="list-style-type: none"> • Portée, rapidité de diffusion et qualité des conseils techniques, des communications et du soutien sur place • Preuve de surveillance et de saisie de données à l'égard de la qualité de la prise de décisions (y compris les taux d'acceptation et de refus, les motifs de refus à l'étranger, dans les bureaux intérieurs et aux PDE) • Efficacité des procédures et mécanismes existants pour la prise de décisions de qualité (pratiques de surveillance, saisie de données, analyse stratégique, rapports, bulletins/directives aux bureaux locaux, échange d'information et coordination, etc.) • Point de vue des agents des visas de CIC, des agents du CTD de Vegreville et des agents des services frontaliers de l'ASFC • Preuve d'un manque d'uniformité/de qualité dans la prise de décisions 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen de documents (DGGOC, RI, documentation du CTD de Vegreville, site Web de CIC) • Bases de données existantes (SSOBL/STIDI) • Statistiques et analyses de la RI, de la DGGOC et du CTD-V • Entrevues à l'interne (DGGOC, RI, CTD-V) • Entrevues avec les partenaires (ASFC) • Enquête auprès des agents des visas de CIC, des agents du CTD-V ainsi que des agents d'intégrité des programmes et des services frontaliers de l'ASFC • Entrevues avec les intervenants (CCEII, TRNCE, groupes FPT) • Enquête sur les étudiants étrangers (par le BCEI) • Enquête auprès des établissements d'enseignement • Sondage auprès des employeurs
Q12. I. Le PEE est-il la cible d'une utilisation abusive et de fraude?	<ul style="list-style-type: none"> • Preuve d'utilisation abusive et de fraude selon la source (étudiants étrangers, établissements d'enseignement, tiers) • Preuve d'utilisation abusive et de fraude selon le type d'établissement d'enseignement et le niveau d'études 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen de documents (documentation sur les systèmes et les procédures, rapports produits par CIC et les organismes d'exécution de la loi, site Web et rapports du Québec) • Bases de données existantes (STIDI/SSOBL)

Question	Indicateurs	Méthode
<p>II. Quels mécanismes ont été mis en place pour surveiller et prévenir la fraude et l'utilisation abusive?</p> <p>II. Existe-t-il des solutions de rechange à la structure et au mode de prestation actuels du PEE qui permettraient d'améliorer l'intégrité du Programme?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cas transmis à l'ASFC pour investigation • Preuve d'activités de surveillance et de saisie de données concernant l'utilisation abusive et la fraude • Efficacité des procédures et mécanismes existants pour la vérification de la fraude (pratiques de surveillance, saisie de données, analyse stratégique, rapports, bulletins/directives sur la lutte antifraude aux bureaux locaux, coordination et échange d'information au sein de CIC et avec l'ASFC, etc.) • Facteurs de réussite, lacunes et obstacles à une vérification efficace de la fraude • Incidence éventuelle des lacunes et des ambiguïtés dans la <i>Loi</i> et le <i>Règlement</i> • Comparaison à l'échelle internationale des politiques, des programmes et des opérations concernant les étudiants étrangers pour la vérification et la prévention de l'utilisation abusive et de la fraude • Comparaison du programme fédéral au programme du Québec (politiques, programmes et opérations pour la vérification et la prévention de l'utilisation abusive et de la fraude) 	<ul style="list-style-type: none"> • Statistiques - RI/DGGOC/CTD-V/ASFC • Entrevues à l'interne (Immigration et DGGOC, RI, bureaux régionaux/conseillers de programmes régionaux et CTD-V) • Entrevues avec les partenaires (MAECI, ASFC, GRC, provinces et territoires, Québec) • Entrevues avec les intervenants (CCEII, TRNCE, groupes FPT) • Enquête auprès des agents des visas de CIC, des agents du CTD-V ainsi que des agents d'intégrité des programmes et des services frontaliers de l'ASFC • Recension des écrits (documentation/sites Web sur les programmes de pays comparables (R.-U., N.-Z., É.-U., Australie et France, par exemple)
Gestion du Programme		
<p>Q13. La prestation du Programme est-elle coordonnée, efficace et efficiente?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Preuve d'activités de coordination et d'échange d'information au sein de CIC et avec l'ASFC (ou d'autres autorités d'exécution de la loi) et les provinces/territoires (PPTPD) • Portée, rapidité de diffusion et qualité des conseils techniques, des communications et du soutien sur place • Variation dans les délais de traitement / l'arriéré (bureaux intérieurs et missions) • Taux d'acceptation et de refus • Niveau de satisfaction des intervenants à l'égard du service • Point de vue des agents des visas de CIC, des agents du CTD-V et des agents des services frontaliers de l'ASFC • Facteurs de réussite, lacunes et obstacles associés à la prestation efficiente, efficace et coordonnée du Programme • Comparaison à l'échelle internationale de l'exécution des programmes concernant les étudiants étrangers 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen de documents (DGGOC, RI, documentation du CTD-V, protocoles d'entente et autres accords officiels) • Bases de données existantes (STIDI/SSOBL) • Statistiques : RI/DGGOC/CTD-V/ASFC • Entrevues à l'interne (Immigration et DGGOC, RI, CTD-V, BIS) • Entrevues avec les partenaires (MAECI, ASFC, provinces et territoires) • Entrevues avec les intervenants (CCEII, TRNCE, groupes FPT) • Enquête auprès des agents des visas de CIC, des agents du CTD-V ainsi que des agents d'intégrité des programmes et des services frontaliers de l'ASFC • Recension des écrits (documentation/sites Web sur les programmes de pays comparables (R.-U., N.-Z., É.-U., Australie et France, par exemple)
Élaboration de politiques et de programmes		
<p>Q14. Les intervenants et les partenaires du Programme ont-ils une compréhension uniforme des rôles et responsabilités ainsi que des</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Degré de compréhension de la part des partenaires et de consensus quant aux rôles, aux responsabilités et aux objectifs • Degré de compréhension de la part des intervenants (établissements d'enseignement, employeurs) et de consensus quant aux rôles, aux responsabilités et aux objectifs 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen de documents (comptes rendus des réunions du CCEII, de la TRNCE et des groupes FPT, protocoles d'entente et autres accords officiels, autre documentation des partenaires et intervenants, y compris des rapports et des documents des intervenants et des provinces/territoires concernant le

Question	Indicateurs	Méthode
objectifs des politiques et des programmes concernant les étudiants étrangers?		<ul style="list-style-type: none"> recrutement d'étudiants étrangers, selon les disponibilités) • Entrevues à l'interne (Immigration, DGGOC, RI, CTD-V, Politique et priorités stratégiques, BIS) • Entrevues avec les partenaires (MAECI, ASFC, RHDC, Patrimoine canadien, ACDI, Industrie Canada, provinces et territoires) • Entrevues avec les intervenants (CCEI, TRNCE, groupes FPT) • Enquête auprès des établissements d'enseignement • Sondage auprès des employeurs
Q15. Les intervenants et les partenaires du Programme travaillent-ils ensemble à la réalisation des objectifs du PEE?	<ul style="list-style-type: none"> • Preuve de réunions, de consultations, de présentations, de groupes de travail, de protocoles d'entente et d'autres accords officiels avec les partenaires et les intervenants • Nombre et pourcentage de provinces et territoires faisant partenariat avec CIC et d'établissements d'enseignement admissibles faisant partenariat avec les provinces et territoires (p. ex., pour le PPTH) • Qualité des mécanismes utilisés pour impliquer les partenaires et les intervenants (CCEI, TRNCE, groupes FPT) et officialiser les relations (protocoles d'entente et autres accords officiels avec les partenaires) • Qualité des relations avec les partenaires et les intervenants • Preuve d'une planification concertée (engagement des ressources nécessaires) • Preuve d'initiatives conjointes et de cadres de collaboration 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen de documents (documentation sur le PEE et autres documents traitant du mandat en immigration, RPP, RMR, comptes rendus des réunions du CCEI, de la TRNCE et des groupes FPT, rapports des intervenants, protocoles d'entente et autres accords officiels, rapports des provinces et territoires) • Entrevues à l'interne (Immigration, DGGOC, RI, CTD-V, Politique et priorités stratégiques) • Entrevues avec les partenaires (MAECI, ASFC, RHDC, Patrimoine canadien, ACDI, Industrie Canada, provinces et territoires) • Entrevues avec les intervenants (CCEI, TRNCE, groupes FPT) • Enquête auprès des établissements d'enseignement • Sondage auprès des employeurs
Q16. Les politiques et les programmes du PEE répondent-ils aux besoins des intervenants et des partenaires et facilitent-ils l'accès des étudiants étrangers aux possibilités d'études et d'emploi?	<ul style="list-style-type: none"> • Preuve des modifications apportées aux politiques et aux programmes et de la rapidité de diffusion • Preuve des mesures prévues ou en cours pour améliorer les politiques et les programmes • Preuve des questions stratégiques qui n'ont pas encore été abordées ou réglées • Point de vue des étudiants étrangers, des établissements d'enseignement et des employeurs (satisfaction/insatisfaction à l'égard des politiques et programmes, etc.) • Nombre d'arrivées d'étudiants étrangers • Nombre d'étudiants étrangers qui utilisent les programmes de permis de travail 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen de documents (documentation sur le PEE et autres documents traitant du mandat en immigration, comptes rendus des réunions du CCEI, de la TRNCE et des groupes FPT, rapports des intervenants, protocoles d'entente et autres accords officiels, rapports des provinces et territoires, banque de communiqués et synthèse quotidienne) • Bases de données existantes (SSOBL) • Entrevues à l'interne (Immigration, DGGOC, RI, CTD-V, Politique et priorités stratégiques) • Entrevues avec les partenaires (MAECI, ASFC, RHDC, Patrimoine canadien, ACDI, Industrie Canada, provinces et territoires) • Entrevues avec les intervenants (CCEI, TRNCE, groupes FPT) • Enquête sur les étudiants étrangers (par le BCEI) • Enquête auprès des établissements d'enseignement • Sondage auprès des employeurs
Q17. Le PEE s'appuie-t-il sur un cadre de politique et de programme uniforme, logique et complémentaire?	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'intégration et d'harmonisation du PEE avec les autres objectifs de CIC pour l'immigration • Preuve de complémentarité des objectifs visés par les politiques des autres ministères et des provinces/territoires • Preuve de priorités conflictuelles ainsi que de politiques et de 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen de documents (documentation sur le PEE et autres documents traitant du mandat en immigration, RPP, RMR, comptes rendus des réunions du CCEI, de la TRNCE et des groupes FPT, rapports des intervenants, protocoles d'entente et autres accords officiels, rapports des provinces et territoires)

Question	Indicateurs	Méthode
	programmes non uniformes au sein de CIC et avec les autres ministères et les provinces/territoires	<ul style="list-style-type: none"> • Entrevues à l'interne (Immigration, DGGOC, RI, CTD-V, Politique et priorités stratégiques) • Entrevues avec les partenaires (MAECI, ASFC, RHDCC, Patrimoine canadien, ACDI, Industrie Canada, provinces et territoires, BCP) • Entrevues avec les intervenants (CCEII, TRNCE, groupes FPT)
Rapport coût-efficacité		
Q18. Les coûts du PEE sont-ils comparables à ceux escomptés pour d'autres programmes similaires?	<ul style="list-style-type: none"> • Coût d'exécution du PPE versus coût d'exécution du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET)¹¹⁸ • Examen/comparaison des coûts associés aux programmes d'autres pays (Australie, R.-U., N.-Z., É.-U.)¹¹⁹ 	<ul style="list-style-type: none"> • Bases de données existantes (STIDI/SSOBL) • Modèle de gestion des coûts • Recension des écrits (documentation/sites WEB sur le PEE et les programmes de pays comparables (R.-U., N.-Z., É.-U., Australie et France, par exemple)
Q19. Existe-t-il des solutions de rechange à la structure et au mode de prestation actuels du PEE qui permettraient d'améliorer l'efficacité et l'efficacité?	<ul style="list-style-type: none"> • Examen/comparaison des méthodes de conception et de prestation d'autres pays (Australie, R.-U., N.-Z., É.-U.) • Modification/améliorations à la conception et à la prestation du PEE • Tendances relatives aux délais de traitement/aux demandes en attente pour les étudiants étrangers • Tendances relatives au nombre de transactions avec CIC (demandes de permis d'études et de travail, demandes de modification ou de prorogation) • Temps alloué au traitement des demandes au titre du PEE par les agents des visas de CIC par rapport au temps de traitement des demandes de TET • Temps relatif alloué au traitement des demandes au titre du PEE pour différents types d'établissements d'enseignement (universités, collèges, écoles privées) 	<ul style="list-style-type: none"> • Recension des écrits (documentation/sites Web sur le PEE et les programmes de pays comparables (R.-U., N.-Z., É.-U., Australie et France, par exemple) • Entrevues à l'interne (Immigration, DGGOC, RI, CTD-V, BIS) • Enquête auprès des agents des visas de CIC, des agents du CTD-V ainsi que des agents d'intégrité des programmes et des services frontaliers de l'ASFC • Bases de données existantes (STIDI/SSOBL) • Statistiques : DGGOC/RI/CTD-V • Rapports du BIS (selon les disponibilités)
Q20. Y a-t-il eu des résultats imprévus?	<ul style="list-style-type: none"> • Modifications à l'orientation des politiques et programmes • Résultats imprévus des programmes et des politiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen de documents (vérifications, évaluations/examens, rapports) • Entrevues à l'interne (Immigration, DGGOC, RI et CTD-V) • Entrevues avec les partenaires (MAECI, ASFC, RHDCC, Patrimoine canadien, ACDI, Industrie Canada, provinces et territoires) • Entrevues avec les intervenants (CCEII, TRNCE, groupes FPT)

¹¹⁸ La faisabilité dépendra de notre capacité à isoler les coûts du programme à l'aide du Modèle de gestion des coûts.

¹¹⁹ Les renseignements disponibles sur les coûts ne sont peut-être pas assez détaillés pour établir des comparaisons.

Appendice B : Guides d'entrevue

Intervenants au sein de CIC

La Division de l'évaluation de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) procède actuellement à l'évaluation du Programme des étudiants étrangers (PEE) de CIC. Cette évaluation porte sur la pertinence et l'intégrité du Programme, sur sa gestion et son rendement, ainsi que sur l'efficacité par rapport au coût et les solutions de rechange possibles.

Pour les besoins de l'évaluation, la Division de l'évaluation souhaite rencontrer en entrevue les principaux intervenants qui jouent un rôle à l'égard du Programme. Les entrevues nous aideront à mieux connaître le Programme ainsi qu'à examiner la façon dont il est conçu, coordonné, géré et mis en œuvre. Elles nous permettront également de collecter l'information nécessaire pour en évaluer le rendement.

Les questions suivantes guideront l'entrevue. Dans le cas où les questions ne s'appliqueront pas à votre situation, les intervieweurs se concentreront sur les plus pertinentes. Veuillez noter que vos réponses demeureront confidentielles et qu'elles ne vous seront pas attribuées dans le rapport d'évaluation (seules des informations globales seront diffusées).

Contexte

- 1) Pourriez-vous brièvement décrire votre rôle à l'égard du PEE?

Relevance

- 2) Le Canada a-t-il besoin toujours de continuer à faire intervenir des étudiants étrangers?
- 3) Quels sont les objectifs du PEE, d'après vous?
 - a) Quel rôle joue le PEE pour ce qui est de répondre aux besoins économiques du Canada en matière d'immigration?
- 4) Le PEE cadre-t-il avec les objectifs, priorités et activités :
 - a) Du gouvernement fédéral?
 - b) D'autres ministères (p. ex. le MAECI, l'ASFC)?
 - c) D'autres programmes de CIC?

Intégrité du programme

- 5) Estimez-vous que les décisions prises relativement aux demandes présentées dans le cadre du PEE sont uniformes?
- 6) Quels types d'outils et de soutien l'AC fournit-elle aux agents des visas pour les aider à prendre des décisions judicieuses au sujet des demandes présentées par les clients?
 - a) Sont-ils suffisants/satisfaisants?
 - b) L'information est-elle transmise en temps opportun?
- 7) Le Programme des étudiants étrangers fait-il l'objet d'une utilisation abusive ou frauduleuse?
 - a) Quelles mesures sont prises pour vérifier la situation et détecter les cas d'utilisation abusive ou frauduleuse?

- b) Qu'est-ce qui fonctionne? Qu'est-ce qui ne fonctionne pas? Quelles sont les mesures nécessaires?
- c) Existe-t-il des mécanismes de surveillance et de saisie des données pour l'assurance de la qualité et la détection des cas de fraude?

Gestion du programme

- 8) Estimez-vous que les partenaires et les intervenants du Programme possèdent une compréhension homogène de leurs rôles et responsabilités?
- 9) Quels mécanismes utilise-t-on pour faire participer les partenaires et les intervenants (p. ex. établissements d'enseignement, autres ministères, provinces et territoires, etc.)?
 - a) Quelle est la fréquence d'utilisation de ces mécanismes? Est-ce suffisant?
 - b) Ces mécanismes sont-ils efficaces? Est-ce que l'ampleur et la qualité des échanges d'information entre CIC et les intervenants/partenaires sont suffisantes?
- 10) Êtes-vous satisfait de la communication, de l'échange d'information et de la coordination au sein de CIC en ce qui concerne le PEE?

Élaboration de politiques et de programmes

- 11) Outre le Programme de permis de travail hors campus et le Programme de permis de travail postdiplôme, quelles modifications, apportées aux politiques et aux programmes, ont eu pour effet de faciliter l'accès des étudiants aux possibilités d'emploi et d'études?

Rendement

- 12) Quels avantages le PEE procure-t-il selon vous aux établissements d'enseignement, aux étudiants étrangers ainsi qu'aux communautés?
- 13) Estimez-vous que le Canada offre aux étudiants étrangers des possibilités d'emploi et d'études compétitives par rapport à celles offertes ailleurs dans le monde?

Généralités

- 14) Le PEE a-t-il produit des résultats inattendus ou non prévus, favorables ou négatifs?
- 15) Si vous pouviez apporter une modification au PEE, quelle serait-elle?

Avez-vous autre chose à ajouter?

Guide d'entrevue pour les représentants d'autres ministères gouvernementaux

La Division de l'évaluation de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) procède actuellement à l'évaluation du Programme des étudiants étrangers (PEE) de CIC. Cette évaluation porte sur la pertinence et l'intégrité du Programme, sur sa gestion et son rendement, ainsi que sur l'efficacité par rapport au coût et les solutions de rechange possibles.

Pour les besoins de l'évaluation, la Division de l'évaluation souhaite rencontrer en entrevue les principaux intervenants qui jouent un rôle à l'égard du Programme. Les entrevues nous aideront à mieux connaître le Programme ainsi qu'à examiner la façon dont il est conçu, coordonné, géré et mis en œuvre. Elles nous permettront également de collecter l'information nécessaire pour en évaluer le rendement.

Les questions suivantes guideront l'entrevue. Dans le cas où les questions ne s'appliqueront pas à votre situation, les intervieweurs se concentreront sur les plus pertinentes. Veuillez noter que vos réponses demeureront confidentielles et qu'elles ne vous seront pas attribuées dans le rapport d'évaluation (seules des informations globales seront diffusées).

Contexte

- 1) Pourriez-vous brièvement décrire votre rôle à l'égard du PEE?

Pertinence

- 2) Le Programme des étudiants étrangers répond-il toujours à un besoin?
- 3) Quels sont les objectifs du PEE, d'après vous?
 - a) Quel rôle joue le PEE pour ce qui est de répondre aux besoins économiques du Canada en matière d'immigration?
- 4) Le PEE cadre-t-il avec les objectifs, priorités et activités :
 - b) Du gouvernement fédéral?
 - c) D'autres ministères (p. ex. le MAECI, l'ASFC)?
 - d) D'autres programmes de CIC?

Intégrité du programme

- 5) Estimez-vous que les décisions prises relativement aux demandes présentées dans le cadre du PEE sont uniformes?
- 6) Le Programme des étudiants étrangers fait-il l'objet d'une utilisation abusive ou frauduleuse?

Gestion du programme

- 7) Estimez-vous que les partenaires et les intervenants du Programme possèdent une compréhension homogène de leurs rôles et responsabilités?
- 8) Quels mécanismes utilise-t-on pour faire participer les partenaires et les intervenants (p. ex. établissements d'enseignement, autres ministères, provinces et territoires, etc.)?

- a) Quelle est la fréquence d'utilisation de ces mécanismes? Est-ce suffisant?
- b) Ces mécanismes sont-ils efficaces? Est-ce que l'ampleur et la qualité des échanges d'information entre CIC et les intervenants/partenaires sont suffisantes?

Élaboration de politiques et de programmes

- 9) Outre le Programme de permis de travail hors campus et le Programme de permis de travail postdiplôme, quelles modifications, apportées aux politiques et aux programmes, ont eu pour effet de faciliter l'accès des étudiants aux possibilités d'emploi et d'études?

Rendement

- 10) Quels avantages le PEE procure-t-il selon vous aux établissements d'enseignement, aux étudiants étrangers ainsi qu'aux collectivités?
- 11) Estimez-vous que le Canada offre aux étudiants étrangers des possibilités d'emploi et d'études compétitives par rapport à celles offertes ailleurs dans le monde?

Généralités

- 12) Le PEE a-t-il produit des résultats inattendus ou non prévus, favorables ou négatifs?
- 13) Si vous pouviez apporter une modification au PEE, quelle serait-elle?

Avez-vous autre chose à ajouter?

Représentants provinciaux/territoriaux

La Division de l'évaluation de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) procède actuellement à l'évaluation du Programme des étudiants étrangers (PEE) de CIC. Cette évaluation porte sur la pertinence et l'intégrité du Programme, sur sa gestion et son rendement, ainsi que sur l'efficacité par rapport au coût et les solutions de rechange possibles.

Pour les besoins de l'évaluation, la Division de l'évaluation souhaite rencontrer en entrevue les principaux intervenants qui jouent un rôle à l'égard du Programme. Les entrevues nous aideront à mieux connaître le Programme ainsi qu'à examiner la façon dont il est conçu, coordonné, géré et mis en œuvre. Elles nous permettront également de collecter l'information nécessaire pour en évaluer le rendement.

Les questions suivantes guideront l'entrevue. Dans le cas où les questions ne s'appliquent pas à votre situation, les intervieweurs se concentreront sur les plus pertinentes. Veuillez noter que vos réponses demeureront confidentielles et qu'elles ne vous seront pas attribuées dans le rapport d'évaluation (seules des informations globales seront diffusées).

Contexte

- 1) Pourriez-vous brièvement décrire votre rôle à l'égard du PEE?

Pertinence

- 2) Le Canada a-t-il besoin toujours de continuer à faire intervenir des étudiants étrangers?
- 3) Quels sont les objectifs du PEE, d'après vous?
 - a) Quel rôle joue le PEE pour ce qui est de répondre aux besoins économiques de votre province/territoire en matière d'immigration?
- 4) Les objectifs du PEE cadrent-ils avec les priorités et les activités des programmes provinciales/territoriales?

Intégrité du programme

- 5) Estimez-vous que les décisions prises relativement aux demandes présentées dans le cadre du PEE sont uniformes?
- 6) Le Programme des étudiants étrangers fait-il l'objet d'une utilisation abusive ou frauduleuse?

Gestion du programme

- 7) Estimez-vous que les partenaires et les intervenants du Programme possèdent une compréhension homogène de leurs rôles et responsabilités?
- 8) Quels mécanismes utilise-t-on pour faire participer les partenaires et les intervenants (p. ex. établissements d'enseignement, autres ministères, provinces et territoires, etc.)?
 - a) Quelle est la fréquence d'utilisation de ces mécanismes? Est-ce suffisant?
 - b) Ces mécanismes sont-ils efficaces? Est-ce que l'ampleur et la qualité des échanges d'information entre CIC et les intervenants/partenaires sont suffisantes?

Élaboration de politiques et de programmes

- 9) Outre le Programme de permis de travail hors campus et le Programme de permis de travail postdiplôme, quelles modifications, apportées aux politiques et aux programmes, ont eu pour effet de faciliter l'accès des étudiants aux possibilités d'emploi et d'études?

Rendement

- 10) Quels avantages le PEE procure-t-il selon vous aux établissements d'enseignement, aux étudiants étrangers ainsi qu'aux communautés?
- 11) Estimez-vous que le Canada offre aux étudiants étrangers des possibilités d'emploi et d'études compétitives par rapport à celles offertes ailleurs dans le monde?

Généralités

- 12) Le PEE a-t-il produit des résultats inattendus ou non prévus, favorables ou négatifs?
- 13) Si vous pouviez apporter une modification au PEE, quelle serait-elle?

Avez-vous autre chose à ajouter?

Représentants des intervenants

La Division de l'évaluation de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) procède actuellement à l'évaluation du Programme des étudiants étrangers (PEE) de CIC. Cette évaluation porte sur la pertinence et l'intégrité du Programme, sur sa gestion et son rendement, ainsi que sur l'efficacité par rapport au coût et les solutions de rechange possibles.

Pour les besoins de l'évaluation, la Division de l'évaluation souhaite rencontrer en entrevue les principaux intervenants qui jouent un rôle à l'égard du Programme. Les entrevues nous aideront à mieux connaître le Programme ainsi qu'à examiner la façon dont il est conçu, coordonné, géré et mis en œuvre. Elles nous permettront également de collecter l'information nécessaire pour en évaluer le rendement.

Les questions suivantes guideront l'entrevue. Dans le cas où les questions ne s'appliqueront pas à votre situation, les intervieweurs se concentreront sur les plus pertinentes. Veuillez noter que vos réponses demeureront confidentielles et qu'elles ne vous seront pas attribuées dans le rapport d'évaluation (seules des informations globales seront diffusées).

Contexte

- 1) Pourriez-vous brièvement décrire votre rôle à l'égard du PEE?

Pertinence

- 2) Le Canada a-t-il besoin toujours de continuer à faire intervenir des étudiants étrangers?
- 3) Quels sont les objectifs du PEE, d'après vous?
 - a) Quel rôle joue le PEE pour ce qui est de répondre aux besoins économiques du Canada en matière d'immigration?

Intégrité du programme

- 4) Estimez-vous que les décisions prises relativement aux demandes présentées dans le cadre du PEE sont uniformes?
- 5) Le Programme des étudiants étrangers fait-il l'objet d'une utilisation abusive ou frauduleuse?

Gestion du programme

- 6) Estimez-vous que les partenaires et les intervenants du Programme possèdent une compréhension homogène de leurs rôles et responsabilités?
- 7) Quels mécanismes utilise-t-on pour faire participer les partenaires et les intervenants (p. ex. établissements d'enseignement, autres ministères, provinces et territoires, etc.)?
 - a) Quelle est la fréquence d'utilisation de ces mécanismes? Est-ce suffisant?
 - b) Ces mécanismes sont-ils efficaces? Est-ce que l'ampleur et la qualité des échanges d'information entre CIC et les intervenants/partenaires sont suffisantes?

Élaboration de politiques et de programmes

- 8) Outre le Programme de permis de travail hors campus et le Programme de permis de travail postdiplôme, quelles modifications, apportées aux politiques et aux programmes, ont eu pour effet de faciliter l'accès des étudiants aux possibilités d'emploi et d'études?

Rendement

- 9) Quels avantages le PEE procure-t-il selon vous aux établissements d'enseignement, aux étudiants étrangers ainsi qu'aux communautés?
- 10) Estimez-vous que le Canada offre aux étudiants étrangers des possibilités d'emploi et d'études compétitives par rapport à celles offertes ailleurs dans le monde?

Généralités

- 11) Le PEE a-t-il produit des résultats inattendus ou non prévus, favorables ou négatifs?
- 12) Si vous pouviez apporter une modification au PEE, quelle serait-elle?

Avez-vous autre chose à ajouter?

Appendice C : Le Canada au premier rang : L'enquête de 2009 sur les étudiants étrangers, BCEI

http://www.cbie.ca/data/media/resources/20091110_SurveyInternationalStudents_f.pdf

Appendice D : Enquête auprès des bureaux à l'étranger de CIC

La Division de l'évaluation de CIC effectue actuellement une évaluation du Programme des étudiants étrangers. Cette évaluation portera sur la pertinence, la conception, le mode de prestation et le rendement du programme. Les données utilisées pour ce faire proviendront de diverses sources, notamment d'un examen des documents, d'une analyse des données administratives, d'une revue de littérature, ainsi que d'entrevues et enquêtes menées auprès du personnel de CIC à l'interne, des principaux partenaires et des intervenants.

Par cette enquête, nous souhaitons obtenir, de la part des bureaux de CIC à l'étranger, des renseignements importants sur le traitement des demandes de permis d'études. Ces renseignements nous aideront à mieux comprendre le mode d'exécution du Programme, les difficultés et problèmes rencontrés, ainsi que les activités prévues pour appuyer et surveiller l'exécution du Programme des étudiants étrangers.

L'enquête a été conçue à l'intention du gestionnaire du programme d'immigration (GPI) de chaque bureau de CIC à l'étranger. Le questionnaire peut vous prendre jusqu'à 30 minutes à compléter (selon l'ampleur des consultations nécessaires avec le personnel). Cette tâche peut, s'il y a lieu, être déléguée à l'agent du bureau chargé de traiter les demandes de permis d'études. Tout au long de l'enquête, vous trouverez à la suite de nombreuses questions des cases réservées aux commentaires où vous pourrez, si vous le souhaitez, nuancer les réponses ou clarifier les non-réponses (c.-à-d. « ne sais pas » / « sans objet »). Un seul questionnaire d'enquête dûment rempli est demandé par bureau à l'étranger. Les résultats de l'enquête seront présentés sous forme agrégée dans la mesure du possible.

Pour toute question au sujet de l'enquête ou du projet d'évaluation en général, n'hésitez pas à communiquer avec David Kurfurst, gestionnaire de l'évaluation, ou avec Marion Clark, directrice de l'Évaluation. Nous vous serions très reconnaissants de remplir ce questionnaire au plus tard le 15 mai.

Nous vous remercions à l'avance de votre participation.

1. Lieu du bureau à l'étranger :

Section 1 : Exécution du programme

-
2. Veuillez classer chaque groupe de résidents temporaires ci-dessous selon l'ampleur de l'effort que nécessite, à votre bureau, le traitement d'une demande habituelle (1 = l'effort le plus important et 3 = l'effort le moins important).

(L'AMPLEUR DE L'EFFORT s'entend du nombre réel d'heures nécessaire pour mener à bien les activités de traitement des demandes. Ce chiffre est différent du temps de traitement, qui est le laps de temps pendant lequel ce travail est accompli. Votre bureau a peut-être remarqué que l'ampleur de l'effort nécessaire pour traiter une demande habituelle variait selon le type de demande.)

	<input type="radio"/> 1
Résidents temporaires	<input type="radio"/> 2
	<input type="radio"/> 3
	<input type="radio"/> 1
Étudiants	<input type="radio"/> 2
	<input type="radio"/> 3
	<input type="radio"/> 1
Travailleurs étrangers temporaires	<input type="radio"/> 2
	<input type="radio"/> 3

Commentaires :

3. Quels types d'établissement d'enseignement votre bureau voit-il généralement mentionnés dans les demandes de permis d'études? Veuillez cocher toutes les réponses pertinentes? Veuillez cocher toutes les réponses pertinentes.

- Université
- Collège communautaire
- Collège privé d'enseignement professionnel
- École professionnelle/de métiers
- École de langues affiliée à une université ou à un collège
- École de langues privée
- École primaire ou secondaire
- Autres - veuillez préciser ci-dessous :

Commentaires :

4. À votre bureau, pour quels types d'établissement d'enseignement énumérés ci-dessous le traitement d'une demande de permis d'études exige-t-il le plus d'efforts? Indiquez les trois types d'établissement qui exigent le plus d'efforts en les classant par ordre décroissant des efforts demandés

Premier type exigeant le plus d'effort	<input type="radio"/> Université <input type="radio"/> Collège communautaire <input type="radio"/> Collège privé d'enseignement professionnel <input type="radio"/> École professionnelle/de métiers <input type="radio"/> École de langues affiliée à : univ./collège commu. <input type="radio"/> École de langues privée <input type="radio"/> École primaire ou secondaire <input type="radio"/> Autres - veuillez préciser ci-dessous :
--	---

Deuxième type exigeant le plus d'effort	<input type="radio"/> Université <input type="radio"/> Collège communautaire <input type="radio"/> Collège privé d'enseignement professionnel <input type="radio"/> École professionnelle/de métiers <input type="radio"/> École de langues affiliée à : univ./collège commu. <input type="radio"/> École de langues privée <input type="radio"/> École primaire ou secondaire <input type="radio"/> Autres - veuillez préciser ci-dessous :
---	---

Troisième type exigeant le plus d'effort	<input type="radio"/> Université <input type="radio"/> Collège communautaire <input type="radio"/> Collège privé d'enseignement professionnel <input type="radio"/> École professionnelle/de métiers <input type="radio"/> École de langues affiliée à : univ./collège commu. <input type="radio"/> École de langues privée <input type="radio"/> École primaire ou secondaire <input type="radio"/> Autres - veuillez préciser ci-dessous :
--	---

Veuillez préciser si la réponse « Autres » a été choisie :

5. À votre bureau, pour quels types d'établissement d'enseignement énumérés ci-dessous le traitement d'une demande de permis d'études exige-t-il le **moins** d'efforts?

Type exigeant le moins d'effort	<input type="radio"/> Université
	<input type="radio"/> Collège communautaire
	<input type="radio"/> Collège privé d'enseignement professionnel
	<input type="radio"/> École professionnelle/de métiers
	<input type="radio"/> École de langues affiliée à : univ./collège commu.
	<input type="radio"/> École de langues privée
	<input type="radio"/> École primaire ou secondaire
	<input type="radio"/> Autres - veuillez préciser ci-dessous :

Veuillez préciser si la réponse « Autres » a été choisie :

6. Veuillez indiquer le pourcentage estimatif des demandes de permis d'études qui ont été rejetées au cours des 12 derniers mois pour chacune des raisons indiquées ci-dessous (c.-à-d. le pourcentage du nombre total des demandes rejetées). Les pourcentages devraient totaliser 100 %.

Insuffisance des ressources financières pour étudier (R220)	_____
Bonne foi (R216)	_____
Fausse déclarations (L40) (c.-à-d. fraude confirmée)	_____
Autres - veuillez préciser ci-dessous :	_____

100

Commentaires :

Section 2 : Échange d'information et coordination

7. À quelle fréquence votre bureau échange-t-il de l'information concernant ses activités de traitement des permis d'études avec chacun des groupes suivants?

	Souvent	Parfois	Rarement	Jamais	Ne sais pas	Sans objet
Autres bureaux de CIC à l'étranger	<input type="radio"/>					
Administration centrale (AC) de CIC	<input type="radio"/>					
CTD - Vegreville	<input type="radio"/>					
ASFC (AIMM [agents d'intégrité des mouvements migratoires] au bureau à l'étranger ou AC de l'ASFC ou autres agents de l'ASFC)	<input type="radio"/>					

8. Quels types d'information concernant vos activités de traitement des permis d'études votre bureau échange-t-il habituellement avec ces autres groupes? Veuillez cocher **toutes** les réponses pertinentes.

- Problèmes et difficultés liés au traitement
- Statistiques et tendances concernant les opérations
- Pratiques exemplaires et enseignements tirés
- Pratiques, ressources et outils antifraude
- Pratiques, ressources et outils pour l'assurance de la qualité
- Ressources et outils pour la formation
- Documents de référence
- Bases de données
- Autres - veuillez préciser ci-dessous :

Commentaires :

9. En général, quelle cote attribueriez-vous à la qualité de la *communication et de l'échange d'information* effectuée avec les groupes suivants pour appuyer l'exécution du Programme des étudiants étrangers?

(L'exécution du Programme des étudiants étrangers pourrait par exemple consister en des activités liées au traitement des demandes de permis d'études, ainsi qu'en des activités de promotion, comme la participation à des foires de recrutement, à des séminaires avec des agents ou à des réunions avec des délégations envoyées par des écoles.)

	Excellente	Très bonne	Bonne	Passable	Mauvaise	Ne sais pas	Sans objet
Entre votre bureau et d'autres bureaux à l'étranger de CIC	<input type="radio"/>						
Entre votre bureau et l'AC de CIC	<input type="radio"/>						
Entre votre bureau et le CTD-Vegreville	<input type="radio"/>						
Entre les agents de CIC et de l'ASFC à votre bureau	<input type="radio"/>						
Entre les agents de CIC et les délégués commerciaux du MAECI à votre bureau	<input type="radio"/>						

10. En général, quelle cote attribueriez-vous à la qualité de la coordination assurée entre les groupes suivants pour soutenir l'exécution du Programme des étudiants étrangers?

(L'exécution du Programme des étudiants étrangers pourrait par exemple consister en des activités liées au traitement des demandes de permis d'études, ainsi qu'en des activités de promotion, comme la participation à des foires de recrutement, à des séminaires avec des agents ou à des réunions avec des délégations envoyées par des écoles.)

	Excellente	Très bonne	Bonne	Passable	Mauvaise	Ne sais pas	Sans objet
Entre votre bureau et d'autres bureaux à l'étranger de CIC	<input type="radio"/>						
Entre votre bureau et l'AC de CIC	<input type="radio"/>						
Entre votre bureau et le CTD-Vegreville	<input type="radio"/>						
Entre les agents de CIC et de l'ASFC à votre bureau	<input type="radio"/>						
Entre les agents de CIC et les délégués commerciaux du MAECI à votre bureau	<input type="radio"/>						

Section 3 : Conseils techniques et soutien

11. Quels types de conseils techniques et de soutien, en ce qui concerne le traitement des demandes de permis d'études, votre bureau a-t-il utilisés ou obtenus de la part de l'AC de CIC au cours des 12 derniers mois? Veuillez cocher tous les éléments pertinents?

- Guides des programmes (OP12, etc.)
- Directives, lignes directrices et mises à jour opérationnelles
- Statistiques et tendances concernant les opérations
- Formation, ateliers ou présentations
- Aide au sujet des problèmes et difficultés de traitement
- Partage des pratiques exemplaires et des enseignements tirés
- Ressources et outils antifraude
- Ressources et outils pour l'assurance de la qualité
- Aide et mécanismes pour le réseautage et l'échange d'information
- Autres - veuillez préciser ci-dessous :

Commentaires :

12. Veuillez indiquer la mesure dans laquelle vous êtes d'accord avec les énoncés suivants quant à la façon dont votre bureau considère l'aide et les conseils techniques fournis par l'administration centrale (AC) de CIC.

	Entièrement En désaccord	En désaccord	Ni en accord ni en désaccord	D'accord	Tout à fait d'accord	Ne sais pas
L'information fournie par le guide OP12 sur l'exécution du Programme des étudiants étrangers est claire et facile à comprendre .	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le guide OP12 contient des Renseignements utiles sur l'exécution du Programme des étudiants étrangers à mon bureau.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
En général, l'aide et les conseils techniques donnés par l'AC de CIC répondent aux difficultés et problèmes que soulève le traitement des demandes de permis d'études à mon bureau.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

En général, l'AC de CIC fournit **en temps opportun** l'appui et les conseils techniques nécessaires pour assurer le traitement efficace des demandes de permis d'études.

En général, l'appui et les conseils techniques fournis par l'AC de CIC **suffisent** à assurer la qualité et l'uniformité des décisions prises relativement aux demandes de permis d'études.

Commentaires :

13. Votre bureau nécessite-t-il, de la part de l'AC de CIC, une aide ou des conseils supplémentaires pour assurer la bonne exécution du Programme des étudiants étrangers?

- Non
- Oui - veuillez préciser ci-dessous :

Section 4 : Assurance de la qualité et mesures antifraude

14. Quelle fréquence correspond le mieux à celle où votre bureau soumet les demandes de permis d'études reçues à une assurance de la qualité relativement à chacun des domaines suivants? Veuillez choisir une possibilité pour chaque domaine.

Qualité et uniformité de la prise de décisions (p. ex. les décisions sont-elles prises dans le respect de la LIPR et de son règlement d'application? Les politiques et procédures du Ministère sont-elles suivies? Les notes au dossier sont-elles pertinentes et suffisamment détaillées? Les entrevues/dispenses d'entrevue et les taux d'acceptation/de rejet coïncident-ils? et sont-ils uniformes dans le même bureau? etc.)

- Tous les jours
- Toutes les semaines
- Tous les mois
- Tous les trois mois
- Tous les six mois
- Tous les ans
- Moins d'une fois par année
- Ne sais pas

Fiabilité des renseignements transmis par les clients (p. ex. les documents fournis par les demandeurs sont-ils frauduleux? Les déclarations faites par les demandeurs dans leurs demandes sont-elles véridiques?)

- Tous les jours
- Toutes les semaines
- Tous les mois
- Tous les trois mois
- Tous les six mois
- Tous les ans
- Moins d'une fois par année
- Ne sais pas

Fiabilité/uniformité du processus (p. ex. les procédures administratives sont-elles suivies dans tous les cas? Des étapes du traitement sont-elles omises ou oubliées? Le processus présente-t-il des pratiques inefficaces? etc.)

- Tous les jours
- Toutes les semaines
- Tous les mois
- Tous les trois mois
- Tous les six mois
- Tous les ans
- Moins d'une fois par année
- Ne sais pas

Commentaires :

15. Quels types de méthodes ou d'outils d'assurance de la qualité votre bureau utilise-t-il habituellement pour évaluer *la qualité et l'uniformité de la prise de décisions*? Veuillez cocher **tous** ceux qui s'appliquent.

- Examen sur dossier effectué par l'agent principal
- Discussions sur des études de cas, menées par le superviseur, le gestionnaire de la section ou le GPI
- Des rapports de l'entrepôt de données ou du Mode de commande du STIDI sont analysés par un agent principal (p. ex. taux de refus par l'agent, décisions par agent, etc.)
- Examen du pourcentage de demandeurs rencontrés en entrevue
- Autres - veuillez préciser ci-dessous :

16. Quels types de méthodes ou d'outils d'assurance de la qualité votre bureau utilise-t-il habituellement pour évaluer *la fiabilité des renseignements transmis par les clients*? Veuillez cocher **tous** ceux qui s'appliquent.

- Vérification des documents
- Vérifications par téléphone
- Visites sur place
- Entrevues
- Autres - veuillez préciser ci-dessous :

17. Quels types de méthodes ou d'outils d'assurance de la qualité votre bureau utilise-t-il habituellement pour évaluer *la fiabilité ou l'uniformité du processus*? Veuillez cocher **tous** ceux qui s'appliquent.

- L'agent principal procède à un examen sur dossier et suit la trace documentaire du cas grâce à un processus particulier
- Une liste de contrôle est préparée pour chaque étape du traitement et jointe à la couverture du dossier
- Autres - veuillez préciser ci-dessous :

18. Selon quelle fréquence votre bureau détecte-t-il des cas de fraude (soupçonnée ou confirmée) dans les demandes de permis d'études?

- Souvent
- Parfois
- Rarement
- Jamais
- Ne sais pas

Commentaires :

19. Habituellement, quels sont les problèmes liés à la fraude (soupçonnée ou confirmée) qui sont détectés dans les demandes de permis d'étude traitées par votre bureau? Veuillez cocher **toutes** les réponses pertinentes.

- Étudiants non authentiques
- Établissements non authentiques
- Lettres d'acceptation frauduleuses
- Relevés bancaires frauduleux
- Préoccupations soulevées à l'égard de tiers consultants ou recruteurs
- Certificats scolaires frauduleux
- Relevés de notes frauduleux
- Autres - veuillez préciser ci-dessous :

Commentaires :

20. Quels problèmes votre bureau rencontre-t-il le plus souvent dans le domaine de la fraude (soupçonnée ou confirmée) dans les demandes de permis d'études? Veuillez indiquer les trois problèmes les plus fréquents par ordre décroissant.

Premier problème le plus fréquent

- Étudiants non authentiques
- Établissements non authentiques
- Lettres d'acceptation frauduleuses
- Relevés bancaires frauduleux
- Préoccupations à l'égard de consultants/recruteurs
- Certificats scolaires frauduleux
- Relevés de notes frauduleux
- Autres - veuillez préciser ci-dessous

Deuxième problème le plus fréquent

- Étudiants non authentiques
- Établissements non authentiques
- Lettres d'acceptation frauduleuses
- Relevés bancaires frauduleux
- Préoccupations à l'égard de consultants/recruteurs
- Certificats scolaires frauduleux
- Relevés de notes frauduleux
- Autres - veuillez préciser ci-dessous

Troisième problème le plus fréquent

- Étudiants non authentiques
- Établissements non authentiques
- Lettres d'acceptation frauduleuses
- Relevés bancaires frauduleux
- Préoccupations à l'égard de consultants/recruteurs
- Certificats scolaires frauduleux
- Relevés de notes frauduleux
- Autres - veuillez préciser ci-dessous

Veuillez préciser si la réponse « Autres » a été choisie :

21. Quelles stratégies de contrôle votre bureau utilise-t-il pour contrer la fraude dans les demandes de permis d'études? Veuillez cocher toutes les réponses pertinentes.

- Investigations sur le terrain/visites sur place
- Vérification des documents
- Vérifications téléphoniques
- Entrevues personnelles portant une attention spéciale à la fraude
- Échange d'information avec d'autres ambassades
- Collaboration avec les autorités locales
- Recherches dans des sources d'information publique (p. ex. l'Assistance annuaire)
- Interrogations de bases de données dans le STIDI pour détecter les tendances en matière de fraude
- Concentration de fonctions antifraude ou établissement de sections ou de groupes antifraude
- Conservation de documents de référence ou constitution d'une bibliothèque de documents originaux ou frauduleux à des fins de comparaison
- Autres - veuillez préciser ci-dessous :

Commentaires :

22. À quelle fréquence les agents de l'ASFC (p. ex. les AIMM) participent-ils, à votre bureau, à des activités antifraude liées aux demandes de permis d'études?

- Toujours
- Souvent
- Parfois
- Rarement
- Jamais
- Ne sais pas

23. Quelle part les agents de l'ASFC (p. ex. les AIMM) prennent-ils aux activités antifraude menées dans le cadre du traitement des demandes de permis d'études à votre bureau? Veuillez cocher toutes les réponses pertinentes.

- Interception
- Mener des activités antifraude du premier niveau (p. ex. vérifications téléphoniques, visites sur place)
- Fournir des services de consultation sur les activités antifraude
- Traiter des cas de fraude complexes
- Fournir aux agents de CIC une formation sur la lutte contre la fraude
- Mener des activités antifraude du deuxième niveau ou des investigations (p. ex. vérification des antécédents, analyse détaillée des documents, analyse des tendances en matière de fraude)
- Gérer une section antifraude
- Coordonner un réseau antifraude
- Autres - veuillez préciser ci-dessous :
- Sans objet - Les agents de l'ASFC ne s'occupent pas des activités antifraude liées aux demandes de permis d'études

24. Dans les cas où les demandes de permis d'études sont soupçonnées d'être frauduleuses, à quelle fréquence les agents de CIC de votre bureau confient-ils les demandes à l'ASFC pour qu'elles soient soumises à une investigation plus poussée (c.-à-d. à une vérification antifraude du deuxième niveau)?

- Toujours
- Souvent
- Parfois
- Rarement
- Jamais
- Ne sais pas

Section 5 : Changements ou améliorations recommandés

25. Quelles seraient les suggestions ou recommandations de votre bureau pour améliorer la conception et l'exécution du Programme des étudiants étrangers?

Appendice E : Enquête auprès des établissements d'enseignement

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) effectue actuellement une évaluation de son programme des étudiants étrangers. Cette évaluation consistera à examiner la pertinence du programme, sa conception, son mode de prestation et son rendement à l'aide de nombreuses sources de données. Dans le cadre de cette évaluation, CIC sonde les établissements d'enseignement canadiens afin de mieux connaître certaines de leurs expériences avec les étudiants étrangers ainsi que leurs problèmes et difficultés en ce qui concerne le programme des étudiants étrangers de CIC.

L'enquête est conçue pour être remplie par un représentant de votre établissement d'enseignement qui occupe un poste directement lié aux étudiants étrangers ou aux stratégies d'internationalisation. Une période d'environ 15 minutes pourrait être nécessaire pour répondre aux questions. Un seul formulaire rempli par établissement d'enseignement est demandé. L'enquête est anonyme. Vos réponses seront tenues confidentielles et ne vous seront pas attribuées, ni à votre établissement d'enseignement, dans le rapport d'évaluation ni dans tout document fourni à CIC (seules des données cumulatives seront utilisées).

Nous espérons que votre établissement sera en mesure de participer à cette enquête, car nous tenons à ce que l'évaluation rende fidèlement compte des divers points de vue des établissements d'enseignement. Si vous avez des questions concernant cette enquête ou le projet d'évaluation en général, n'hésitez pas à communiquer avec David Kurfurst, gestionnaire de l'Évaluation, ou Marion Clark, directrice de l'Évaluation.

Nous vous serions grandement reconnaissants de répondre aux questions de cette enquête au plus tard le 14 août. Nous vous remercions à l'avance de votre aide.

1. Dans quelle province ou dans quel territoire se trouve votre établissement d'enseignement?

- Terre-Neuve-et-Labrador
- Île-du-Prince-Édouard
- Nouvelle-Écosse
- Nouveau-Brunswick
- Québec
- Ontario
- Manitoba
- Saskatchewan
- Alberta
- Colombie-Britannique
- Yukon
- Territoires du Nord-Ouest
- Nunavut

2. Quel type d'établissement d'enseignement représentez-vous?

- Université
- Collège
- Conseil/arrondissement scolaire
- École de langues
- Autre (veuillez préciser) :

3. Quel type de bureau ou de département représentez-vous? Veuillez choisir toutes les réponses qui s'appliquent

- Registraire
- Recrutement/Admissions
- Bureau des étudiants étrangers
- Bureau du doyen/recteur
- Bureau de perfectionnement professionnel
- Bureau de placement professionnel
- Bureau de département/faculté
- Autre (veuillez préciser) :

4. Pouvez-vous brièvement décrire votre rôle en ce qui concerne les étudiants étrangers?

5. Quelle information et/ou quel soutien votre établissement d'enseignement a-t-il utilisés ou reçus concernant les étudiants étrangers au cours des 12 derniers mois? Veuillez choisir **toutes** les réponses qui s'appliquent.

- Guide à l'intention des représentants désignés des établissements d'enseignement (RDEE) pour le Programme de permis de travail hors campus
- Guides de CIC - Traitement des demandes à l'étranger - Étudiants (OP12) et/ou Procédures des travailleurs étrangers temporaires (FW1)
- Guides de CIC concernant les demandes de permis d'études et/ou de travail pour les étudiants étrangers
- Visites des lieux, présentations et réunions avec des représentants de CIC
- La section « Étudier » du site Web de CIC
- Bulletins d'information de CIC et/ou autre information sur les programmes et les politiques concernant les étudiants étrangers
- Information de CIC sur les délais de traitement des demandes des étudiants étrangers et/ou sur les taux d'acceptation
- Aide du Télécentre de CIC
- Autre (veuillez préciser ci-dessous) :

6. En général, dans quelle mesure diriez-vous que cette information et/ou ce soutien ont été utiles pour votre travail concernant les étudiants étrangers?

- Aucune utilité
- Pas très utile
- Un peu utile
- Très utile
- Je ne sais pas
- Sans objet

Commentaires :

7. Votre établissement d'enseignement a-t-il besoin d'information ou d'un soutien additionnel de la part de CIC pour votre travail relatif aux étudiants étrangers en ce qui concerne :

	Oui (veuillez préciser ci-dessous) :	Non	Je ne sais pas
les permis d'études?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
les permis de travail pour les étudiants étrangers (hors campus, postdiplôme)?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les possibilités d'obtenir la résidence permanente (p. ex. catégorie de l'expérience canadienne)?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Commentaires :

8. Votre établissement d'enseignement dispose-t-il d'un mécanisme pour participer à des discussions et/ou pour communiquer avec CIC au sujet des étudiants étrangers? Veuillez choisir **toutes** les réponses qui s'appliquent.

- Une association nationale représentant vos intérêts (p. ex. Bureau canadien de l'éducation internationale, Association des universités et collèges du Canada, Association des collèges communautaires du Canada)
- Un représentant du gouvernement provincial
- Des représentants régionaux/locaux de CIC
- Réseau des représentants désignés des établissements d'enseignement (RDEE) pour le Programme de permis de travail hors campus
- Autre (veuillez préciser ci-dessous) :
- Mon établissement d'enseignement ne dispose pas ou n'utilise pas de mécanisme

9. En général, quel est votre degré de satisfaction à l'égard des mécanismes en place pour participer à des discussions et/ou pour communiquer avec CIC au sujet des étudiants étrangers?

- Très satisfait
- Satisfait
- Ni satisfait, ni insatisfait
- Insatisfait
- Très insatisfait
- Je ne sais pas

Commentaires :

10. Quels avantages économiques, sociaux et/ou culturels les étudiants étrangers apportent-ils à votre établissement d'enseignement? Veuillez choisir toutes les réponses qui s'appliquent.

- Accroître la diversité du milieu d'apprentissage (internationalisation)
- Fortifier la réputation de l'établissement d'enseignement à l'étranger
- Augmenter les revenus
- Combler les pénuries d'étudiants
- Autre (veuillez préciser ci-dessous) :
- Aucun avantage

11. Au cours des 12 derniers mois, votre établissement d'enseignement a-t-il connu l'une des situations suivantes?

	Oui	Non	Je ne sais pas
a) Un étudiant étranger inscrit dans votre établissement d'enseignement ne se présente jamais.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
b) Un étudiant étranger quitte votre établissement d'enseignement (ou ne se présente plus aux cours) avant d'avoir terminé son programme d'études et sans fournir un avis approprié.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
c) Un étudiant étranger potentiel fournit une fausse lettre d'admission nommant votre établissement d'enseignement dans sa demande de permis d'études.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
d) Un étudiant étranger potentiel fournit de faux certificats et bulletins scolaires de son propre pays dans la demande d'admission qu'il présente à votre établissement d'enseignement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
e) Un tiers consultant ou recruteur (aidant soit votre établissement d'enseignement ou un étudiant étranger souhaitant s'inscrire ou inscrit à votre établissement d'enseignement), affiche un comportement inapproprié ou contraire à l'éthique.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
f) Un étudiant étranger fréquentant votre établissement d'enseignement ne dispose pas de ressources financières suffisantes pour vivre confortablement au Canada	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Commentaires :

12. Votre établissement d'enseignement dispose-t-il d'un mécanisme pour confirmer le statut (p. ex. niveau d'études, présence, etc.) des étudiants étrangers inscrits à vos programmes?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

13. Si oui, comment votre établissement d'enseignement vérifie-t-il le statut des étudiants étrangers? Veuillez choisir toutes les réponses qui s'appliquent.

Au moyen du Système de notification électronique (SNE) pour les étudiants étrangers ayant un permis de travail hors campus

Autre (veuillez préciser ci-dessous) :

14. Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord avec chacun des énoncés suivants concernant la procédure de demande de permis d'études.

	Entièrement en désaccord	En désaccord	Ni en accord, ni en désaccord	D'accord	Tout à fait d'accord	Je ne sais pas
a) Mon établissement d'enseignement connaît la procédure régissant la présentation des demandes de permis d'études et il peut fournir de l'aide aux étudiants étrangers, au besoin.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
b) Lorsque mon établissement d'enseignement demande de l'information et/ou de l'aide à CIC concernant la procédure de demande du permis d'études, CIC répond en temps opportun.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
c) Les délais de traitement des demandes de permis d'études sont raisonnables.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
d) La prise de décisions concernant les demandes de permis d'études est uniforme et appropriée.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Commentaires :

15. Veuillez indiquer votre point de vue au sujet de chacun des énoncés suivants concernant le processus de demande de permis de travail pour les étudiants étrangers.

	Entièrement en désaccord	En Désaccord	Ni en accord, ni en désaccord	D'accord	Tout à fait d'accord	Je ne sais pas	Sans objet
a) Mon établissement d'enseignement connaît le processus de demande du permis de travail et il peut fournir de l'aide aux étudiants étrangers, au besoin.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
b) Lorsque mon établissement d'enseignement demande de l'information et/ou du soutien à CIC concernant le processus de demande du permis de travail pour les étudiants étrangers, CIC répond en temps opportun.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
c) Les délais de traitement pour les demandes de permis de travail à l'intention des étudiants étrangers sont raisonnables.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
d) La prise de décisions concernant les demandes de permis de travail à l'intention des étudiants étrangers est uniforme et appropriée.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Commentaires :

16. Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord avec chacun des énoncés suivants concernant les politiques et les programmes de CIC relatifs aux étudiants étrangers.

	Entièrement en désaccord	En Désaccord	Ni en accord, ni en désaccord	D'accord	Tout à fait d'accord	Je ne sais pas
a) Les récents changements apportés aux politiques et aux programmes de CIC concernant les étudiants étrangers ont répondu aux besoins de mon établissement d'enseignement (p. ex. création des permis de travail hors campus, changements apportés aux exigences prévues pour le permis de travail postdiplôme, création de la catégorie de l'expérience canadienne).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

b) L'utilisation des demandes en ligne pour les permis d'études et les permis de travail facilite le processus de demande.	<input type="radio"/>					
c) CIC consulte et fait participer suffisamment les établissements d'enseignement lors de l'élaboration des politiques et des programmes concernant les étudiants étrangers.	<input type="radio"/>					
d) Les politiques et les programmes de CIC facilitent l'entrée des étudiants étrangers.	<input type="radio"/>					
e) Les politiques et les programmes de CIC facilitent l'accès à l'emploi des étudiants étrangers.	<input type="radio"/>					
f) Le Canada offre aux étudiants étrangers des possibilités d'études et d'emploi qui sont compétitives par rapport à celles offertes dans les autres pays.	<input type="radio"/>					

Commentaires :

17. Quelles suggestions ou recommandations votre établissement d'enseignement formulerait-il pour améliorer la conception et la prestation des programmes de permis d'études et/ou de permis de travail de CIC à l'intention des étudiants étrangers?

Appendice F : Sondage réalisé auprès des employeurs

La Division de l'évaluation de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) effectue actuellement une évaluation du programme des étudiants étrangers. L'objectif de cette évaluation est de vérifier la pertinence, l'intégrité, la gestion et le fonctionnement du programme ainsi que son rapport coût-efficacité et les solutions de rechange éventuelles.

La Division de l'évaluation de CIC effectue, dans le cadre de cette évaluation, un sondage auprès des employeurs. L'objectif de ce sondage est de déterminer le niveau de connaissance et d'utilisation du programme par les employeurs ainsi que les points forts et les limites de ce dernier.

Idéalement, ce sondage devrait être rempli par la personne qui est principalement responsable du recrutement ou des ressources humaines au sein d'une entreprise. Veuillez noter que les réponses que vous fournirez sont confidentielles et ne vous seront pas attribuées personnellement dans le rapport d'évaluation (seules les informations globales seront rendues publiques).

1. Où est située votre entreprise? Veuillez choisir **toutes** les réponses qui s'appliquent.

- Vancouver
- Colombie-Britannique (à l'extérieur de Vancouver)
- Alberta
- Yukon
- Territoires du Nord-Ouest
- Nunavut
- Saskatchewan
- Manitoba
- Région du Grand Toronto (RGT)
- Région de la capitale nationale (RCN)
- Autres régions de l'Ontario (à l'extérieur de la RGT et de la RCN)
- Québec (à l'extérieur de Montréal)
- Montréal
- Nouvelle-Écosse
- Nouveau-Brunswick
- Île-du-Prince-Édouard
- Terre-Neuve et Labrador
- L'ensemble du Canada

2. Quelle(s) région(s) représentez-vous pour votre entreprise? Veuillez choisir **toutes** les réponses qui s'appliquent.

- Vancouver
- Colombie-Britannique (à l'extérieur de Vancouver)

- Alberta
- Yukon
- Territoires du Nord-Ouest
- Nunavut
- Saskatchewan
- Manitoba
- Région du Grand Toronto (RGT)
- Région de la capitale nationale (RCN)
- Autres régions de l'Ontario (à l'extérieur de la RGT et de la RCN)
- Québec (à l'extérieur de Montréal)
- Montréal
- Nouvelle-Écosse
- Nouveau-Brunswick
- Île-du-Prince-Édouard
- Terre-Neuve et Labrador
- L'ensemble du Canada

3. Laquelle des classifications suivantes décrit le mieux votre entreprise?

- Hébergement et services de restauration
- Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement
- Agriculture, foresterie, pêche et chasse
- Arts, spectacles et loisirs
- Construction
- Services d'enseignement
- Finance et assurances
- Soins de santé et assistance sociale
- Industrie de l'information et industrie culturelle
- Gestion de sociétés et d'entreprises
- Fabrication
- Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz
- Autres services (à l'exception des Administrations publiques)
- Services professionnels, scientifiques et techniques
- Administrations publiques
- Services immobiliers et services de location et de location à bail
- Commerce de détail

- Transport et entreposage
 - Services publics
 - Commerce de gros
 - Autre (veuillez préciser ci-dessous)
-
-
-
-

4. Environ combien de personnes votre entreprise emploie-t-elle dans la (les) région(s) que vous représentez?

- Moins de 20
- Entre 20-99
- Entre 100-500
- Plus de 500
- Je ne sais pas

5. Environ combien de personnes au total votre entreprise emploie-t-elle (incluant la (les) région(s) que vous représentez)?

- Moins de 20
- Entre 20-99
- Entre 100-500
- Plus de 500
- Je ne sais pas
- Ne s'applique pas (si vous représentez toutes les régions servies par l'entreprise)

6. Votre entreprise a-t-elle embauché des étudiants ou des diplômés étrangers?

*Remarque : L'expression **Étudiants étrangers** désigne les étudiants provenant d'autres pays qui étudient actuellement dans un établissement d'enseignement canadien.
L'expression **Diplômés étrangers** désigne les étudiants étrangers ayant obtenu leur diplôme récemment d'un établissement d'enseignement canadien.*

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

7. Dans la (les) région(s) que vous représentez, combien d'étudiants ou de diplômés étrangers votre entreprise a-t-elle embauchés au cours de la dernière année? (Meilleure estimation)

8. Dans la (les) région(s) que vous représentez, parmi les étudiants ou ces diplômés étrangers que votre entreprise a embauchés au cours de la dernière année, combien :

avaient un permis de travail dans le cadre d'un **programme de stage**? (Meilleure estimation, Ne s'applique pas ou Je ne sais pas)

avaient un « **permis de travail hors campus** » (permis qui permet aux étudiants étrangers de travailler au Canada pendant leurs études ou entre les semestres)? (Meilleure estimation, Ne s'applique pas ou Je ne sais pas)

avaient un « **permis de travail postdiplôme** » (permis de travail au Canada pour les étudiants ayant obtenu récemment leur diplôme d'études postsecondaires d'un établissement d'enseignement canadien)? (Meilleure estimation, Ne s'applique pas ou Je ne sais pas)

9. Quels facteurs ont influé sur la décision de votre entreprise d'embaucher des étudiants ou des diplômés étrangers? Veuillez choisir **toutes** les réponses qui s'appliquent.

	Sans objet - Nous n'avons embauché aucun étudiant	La rapidité avec laquelle les étudiants peuvent être embauchés	Le processus est facile et simple	Les étudiants étrangers possèdent des compétences précieuses	Pour favoriser la diversité culturelle	Il n'y a pas suffisamment d'étudiants canadiens	Offre des perspectives d'affaires à l'étranger	Autre (veuillez préciser ci- dessous)
Avec un permis de travail pour un programme de stage ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avec un « permis de travail hors campus »	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avec un « permis de travail postdiplôme »?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

10. Votre entreprise est-elle au courant qu'elle peut embaucher un étudiant ou un diplômé étranger ayant un permis de travail hors campus ou un permis de travail postdiplôme?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

11. Quels facteurs influent sur la décision de votre entreprise de ne pas embaucher d'étudiants ou de diplômés étrangers? Veuillez choisir toutes les réponses qui s'appliquent.

- Nous n'avons pas l'habitude d'embaucher des étudiants (qu'ils soient canadiens ou étrangers)
 - Nous n'avons pas besoin de personnel temporaire
 - Nous n'avons pas exploré cette possibilité
 - Les étudiants n'ont pas posé leur candidature à des postes au sein de l'entreprise
 - Nous avons comblé nos besoins en matière de personnel temporaire par d'autres moyens
 - Les étudiants ne possèdent peut-être pas les capacités ou les compétences pour remplir les tâches nécessaires
 - L'absence de ressources pour embaucher ou recruter des étudiants étrangers
 - Nous n'étions pas au courant de cette possibilité
 - Le processus est trop compliqué
 - Nous savions que nous pouvions embaucher des étudiants étrangers, mais nous ne savions pas comment
 - Je ne sais pas
 - Autre (veuillez préciser ci-dessous)
-
-
-
-

12. Envisageriez-vous la possibilité d'embaucher des étudiants ou des diplômés étrangers :

	Oui	Non	Incertain(e)
Avec un permis de travail pour un programme de stage?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Avec un permis de travail hors campus?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Avec un permis de travail postdiplôme?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

13. Votre entreprise a-t-elle embauché des « travailleurs étrangers temporaires » ?

Remarque : L'expression ***travailleurs étrangers temporaires*** désigne les travailleurs étrangers ayant un permis de travail temporaire (pas des étudiants) qui viennent au Canada pour combler les besoins en main-d'oeuvre temporaire.

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

14. Combien de travailleurs étrangers temporaires avez-vous embauchés au cours de la dernière année? (Meilleure estimation ou Je ne sais pas)

15. Quels facteurs ont influé sur la décision de votre entreprise d'embaucher des travailleurs étrangers temporaires? Veuillez choisir ***toutes*** les réponses qui s'appliquent.

- La rapidité avec laquelle ces travailleurs peuvent être embauchés
- Le processus est facile et simple
- Ces travailleurs possèdent des compétences précieuses
- Pour favoriser la diversité culturelle
- Il n'y a pas suffisamment de travailleurs canadiens
- J'avais besoin de main-d'oeuvre peu qualifiée
- Autre (veuillez préciser ci-dessous)
-
-

16. Quels sont les motifs qui ont incité votre entreprise à embaucher des travailleurs étrangers temporaires plutôt que des diplômés étrangers ayant un permis de travail postdiplôme? Veuillez choisir ***toutes*** les réponses qui s'appliquent.

- Nous n'avons pas besoin de travailleurs ayant fait des études postsecondaires pour occuper ces postes
- Nous ne savions pas que nous pouvions embaucher des diplômés étrangers ayant un permis de travail postdiplôme
- Nous ne savions pas qu'il y avait une différence entre les deux types de permis (travailleurs étrangers temporaires et travailleurs ayant un permis postdiplôme)
- Le poste exige une plus grande expérience que ce que les étudiants peuvent offrir
- Autre (veuillez préciser ci-dessous)
-

17. Envisageriez-vous la possibilité d'embaucher des diplômés étrangers ayant un permis de travail postdiplôme au lieu de travailleurs étrangers temporaires? (le cas échéant)

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

18. Quels facteurs influent sur la décision de votre entreprise de ne pas embaucher des travailleurs étrangers temporaires? Veuillez choisir **toutes** les réponses qui s'appliquent.

- Il est plus facile d'embaucher des étudiants ayant un permis postdiplôme
 - Ils n'ont pas les compétences nécessaires pour le type de travail temporaire que nous offrons
 - Nous n'avons pas besoin de travailleurs temporaires
 - Nous comblons nos besoins en matière de personnel temporaire par d'autres moyens
 - Nous n'étions pas au courant de cette possibilité
 - Le processus est trop compliqué
 - Nous n'avons pas besoin de travailleurs étrangers temporaires car il y a suffisamment de Canadiens qui peuvent combler nos besoins en matière de personnel temporaire
 - Autre (veuillez préciser ci-dessous)
-
-
-

19. Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes en accord ou en désaccord avec les énoncés suivants :

Mon entreprise estime que le fait d'embaucher un étudiant ou un diplômé étranger comporte un **avantage évident**.

- Entièrement en désaccord
 - En désaccord
 - Ni en accord ni en désaccord
 - D'accord
 - Tout à fait d'accord
 - Ne s'applique pas à moi
-

Je ne sais pas

20. Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes en accord ou en désaccord avec les énoncés suivants :

En ce qui concerne les ressources humaines, mon entreprise comprend clairement les règles et les règlements relatifs à l'embauche d'étudiants ou de diplômés étrangers ayant des permis de travail.

- Entièrement en désaccord
 - En désaccord
 - Ni en accord ni en désaccord
 - D'accord
 - Tout à fait d'accord
 - Ne s'applique pas à moi
 - Je ne sais pas
-
-
-
-

21. Pouvez-vous décrire tout problème ou défi auquel vous avez dû faire face relativement à l'embauche d'un étudiant ou d'un diplômé étranger?

22. Avez-vous d'autres commentaires à formuler?
